POUVOIR D'ACHAT :
LES DÉPARTEMENTS FACE AU DÉLITEMENT DU CONTRAT SOCIAL

FINANCE :
TURGOT : CHRONIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°31 - FÉVRIER 2024

GRAND ENTRETIEN ANDRÉ ACCARY

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

"NOUS JOUONS UN RÔLE FÉDÉRATEUR AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES"

Disponible en kiosque sur **lejournaldesdepartements.fr**

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

ÉVÉNEMENT

Face au défi pressant de la pénurie médicale, le Journal des Départements, organise avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et la Ville de Vendôme :

LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS

TERRITOIRES DE SOLUTIONS

Date : Jeudi 13 juin

Lieu : Le Minotaure à Vendôme (à seulement 42 minutes de Paris par TGV)

GROUPE DELBO PRESSE · LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS · LOIR&CHER Notre département · VENDÔME · MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ÉDITO

À peine nommé, le gouvernement Attal subit de nombreuses critiques. Chacun y va de son appréciation.

Les mêmes qui demandent un gouvernement resserré s'offusque maintenant de voir disparaitre « son » ministère : le logement, la santé, la fonction publique... Tout s'écroulerait donc par l'absence d'un ministre dédié. Ils y voient un manque de considération et un signe de désintérêt de l'État pour eux.

Et pourtant les mêmes nous expliquaient doctement qu'un ministre ne servait à rien !

La multiplication des chaînes d'informations pousse à la polémique. Alors, il faut monter en épingle les réparties maladroites de Madame Oudéa Castera, moquer Rachida Dati ou l'âge du Premier ministre.

Les journalistes qui moquent le manque de fond des politiques adorent s'attarder sur les détails, les petites phrases. Ils cherchent le mot qui fait mouche, celui qui sera repris, au risque d'abandonner tout esprit de réflexion.

Alors, on se gausse : j'entends dire que les ministres devraient suivre une formation à la communication pour leur éviter toute gaffe. En fait, on souhaite des propos lisses de façon à ne gêner personne quitte à ne plus rien dire, quitte à affadir toute prise de position.

Ce qui nous intéresse au-delà de ces polémiques, c'est de savoir si le Premier ministre sera apte à mener une équipe, s'il pourra faire avancer les dossiers, s'il pourra conduire la politique de la nation puisque tel est son devoir d'après la Constitution...

Avec l'absence de majorité, on peut en douter.

Cela n'a pas empêché le Président de la République de donner des orientations.

En ce qui concerne la décentralisation et la réorganisation territoriale, le Président n'a fait qu'une rapide allusion au millefeuille.

La mission confiée à Éric Woerth semble particulièrement délicate et il rencontre actuellement des associations, groupes de pressions qui expliquent qu'il faut plus de décentralisation et ne rien bouger.

Comme si les élus traumatisés par la réforme Hollande sur les grandes Régions et les grands cantons, voulaient surtout rester en l'état.

Certes, inconfortable à bien des égards, mais rassurant.

Alors, on se trouve un ennemi commun en la personne de l'État qui asphyxie les collectivités, les corsète dans des normes chaque jour plus compliquées et coûteuses.

L'ennui c'est que ce discours répété depuis les débuts de la décentralisation est devenu moins audible.

Or, les vraies difficultés financières sont présentes pour les départements, avec des complications pour boucler les budgets 2024 et la quasi impossibilité d'établir celui de 2025 pour de nombreux départements.

Mais la haute administration d'État pense qu'il y a de l'exagération dans ces appels et affirme qu'il y a des marges de manœuvre.

Là, comme dans d'autres domaines, il faut, me semble-t-il s'appuyer sur ce qui marche dans les territoires.

Les initiatives foisonnent pour faire sans médecins ou attirer ceux-ci dans les déserts médicaux. Ces solutions, elles seront présentées lors des Assises nationales d'accès aux soins organisées le jeudi 13 juin à Vendôme.

Le Journal des Départements, le Conseil départemental de Loir-et-Cher et la ville de Vendôme organisent ensemble cette importante manifestation.

L'occasion de découvrir ce que les autres font dans tous les territoires français, grâce à des tables rondes, des ateliers, un village des solutions...

Une date à noter dès maintenant.

Bonne lecture

Olivier de Brabois
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Sommaire

Le Journal des Départements Janvier 2024

Portrait

André ACCARY 7
Président du Conseil départemental de la Saône-et-Loire

Interview

André ACCARY 8
Président du Conseil départemental de la Saône-et-Loire

Projets départementaux du départements de la Saône-et-Loire 12

La Saône-et-Loire, le bon goût avant tout 15

Histoire du département de la Saône-et-Loire 16

Quelques figures de la Saône-et-Loire 17

Les Saône-et-Loiriens parlent de la Saône-et-Loire ! 18

Politique

Les Départements face au délitement du contrat social 22
Nicolas Lacroix

Tribune 23

Actualités Politiques 24

Actualités Aménagement du Territoire 25

Alimentation durable 26

Finance

TURGOT : Chronique des finances publiques 27
Stéphane Sautarel

Actualités Finances 29

Actualités Mobilité 31

Actualités Environnement et Écologie 32

Accès aux soins et démographie médicale 34

La loi Valletoux 35
Frédéric Valletoux

Actualités Sécurité Civile 38

Solidarité

Billet d'humeur 40
Claude Roméo

Actualités Solidarités 42

Juridique

La corruption des élus, vieux fantasme dans l'œil du cyclone 45
Bernard de Froment

Actualités Juridiques 47
Mathilde Haas

Management / Ressources humaines

Conduire les grandes transitions sur les territoires 49
Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

Introspection du mois : « Concrétiser » 52
Jean-Pierre Boisoteau

Nominations 55

Actualités Ressources Humaines 60

L'Oeil de l'expert 61
Marc Thébault

MIEUX CONNAITRE SON TERRITOIRE 62
Marc Thébault

Actualités Attractivité Territoriale 63

Actualités Collèges, Jeunesse 64

Communication 65
Cécile Delozier

Histoire contemporaine

Chronique 66
Stéphane Sautarel

Cultures

Actualités culture, sport et tourisme 68

LA FRANCE AU DÉFI DE SES TERRITOIRES 70
d'Olivier Vassal

Démarches qualité : progrés ou asphyxie ? 71
de Laurent Barbe

Les choix littéraires 72
Simon Houdebert

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

C'est une vraie fierté de pouvoir agir pleinement aujourd'hui à l'échelle départementale et au niveau national pour ces femmes et ces hommes engagés.

André ACCARY

Président du Conseil départemental de la Saône-et-Loire

Il faut des lois, des politiques publiques qui protègent les enfants, changent les normes sociales et luttent contre la violence et les discriminations.

Claude Roméo

Directeur départemental honoraire Enfance-Famille Seine Saint Denis - Ancien Président de l'ANDASS

Quiconque a des idées pour sa ville, son département ou son pays doit être en mesure d'exprimer sa vision.

Cécile DELOZIER

Communicante

L'objectif de l'attractivité des territoires doit donc maintenant s'orienter résolument vers l'attachement.

Marc THÉBAULT

Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication

Le Journal des Départements
est une Marque du Groupe Delbo Presse SAS au capital de 40000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace,
45160 Olivet
France

Président du Groupe
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet :
«Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

PUBLIC RELATION
Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 01-2024

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département de la Saône-et-Loire.

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Stéphane Sautarel, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Lilou de Carvalho, Marie José-Maurin, Bernard de Froment, William Chancerelle, Nicolas Lacroix, Frédéric Valletoux.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

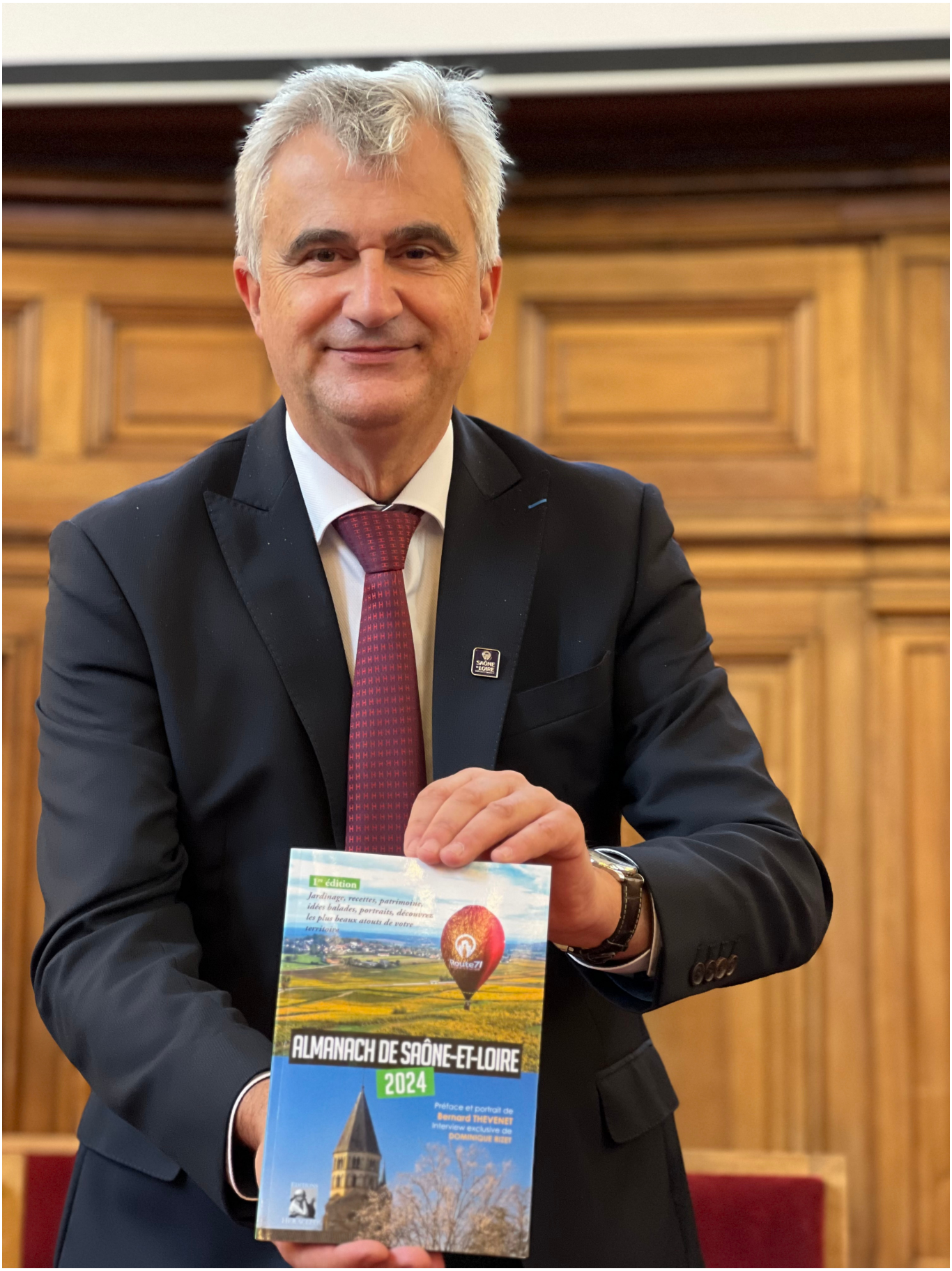
1re édition
Jardinage, recettes, patrimoine, idées balades, portraits, découvertes, les plus beaux atouts de votre territoire
ALMANACH DE SAÔNE-ET-LOIRE
2024
Préface et portrait de
Bernard THÉVENET
Interview exclusive de
DOMINIQUE RIZET

Portrait

André ACCARY

Président du Conseil départemental de la Saône-et-Loire

« *Aide-toi et le Ciel t'aidera* ». Une devise que vous ne trouverez pas inscrite au fronton de la magnifique basilique de Paray-le-Monial, mais que pourrait faire sienne André Accary, Parodien de naissance, président du Conseil départemental de la Saône-et-Loire, et fonceur né !

C'est vrai qu'André Accary n'a pas le caractère à attendre que les choses arrivent sans rien faire. Il aurait même tendance à prendre les devants. Certains services de l'État peuvent en témoigner ! Mais attention, rien à voir avec une quelconque précipitation, ou un côté tête brûlée. André Accary a le bon sens paysan de Saône-et-Loire, et la « vista » du chef d'entreprise qu'il est depuis près de trente ans. C'est cet équilibre qui lui permet de bâtir sur du solide, et d'agir efficacement depuis son premier mandat de premier adjoint au maire de Paray-le-Monial en 2001, et de conseiller général d'opposition en 2004.

C'est ainsi, par exemple, qu'est né le premier centre départemental de santé en France, dont l'existence physique a précédé l'existence législative. Refusant de voir la démographie médicale de son département se dégrader sans agir, André Accary a créé le premier centre départemental de santé en 2018, sans demander la permission. Six ans plus tard, les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de soixante-dix médecins recrutés, 26 lieux de consultations, 520 000 consultations réalisées et 35 000 Saône-et-Loiriens qui ont retrouvé un médecin traitant. Le 13 juin, il viendra présenter à Vendôme sa vision et ses solutions pour la démographie médicale lors des Assises nationales pour l'accès aux soins, organisées par le Journal des Départements. Prendre les devants, oui. Mais pas pour la frime.

Pragmatisme encore quand il s'est agi de faire avancer le dossier de la Route Centre-Europe Atlantique, la fameuse RCEA, projet noyé dans les limbes administratifs et les atermoiements…depuis près d'un demi-siècle ! En 2024, le projet de mise à deux fois deux voies, devenu une arlésienne en pleine Bourgogne, sera enfin opérationnel ! Résultat d'une volonté farouche d'aboutir de la part du président du Département, d'investissements massifs, et d'une vision claire pour l'attractivité d'un superbe département, parfois trop discret. L'attractivité, il s'y attelle justement, en consacrant une part substantielle du budget 2024 à la stratégie et aux outils de rayonnement, notamment touristique. Pour que les choses avancent, il faut s'en donner les moyens.

Président ambitieux, André Accary n'en est pas moins un homme de consensus, un fonceur avisé et à l'écoute. Les débats existent au sein de l'hémicycle, mais les solutions se trouvent dans le calme et le dialogue, pas dans l'invective. Au fond, André Accary incarne un équilibre très saône-et-loirien où le goût pour l'innovation ne se dépare jamais de l'amour de ce qui dure.

Passionné et bon vivant, André Accary verra rouge en 2024. Rouge pompier puisque celui qui préside le SDIS 71, et a été nommé « Monsieur SDIS » au sein de l'Assemblée des Départements de France, recevra le Congrès national des sapeurs-pompiers dans son territoire. Un rendez-vous majeur pour mettre à l'honneur les soldats du feu auxquels il est si attaché, et mettre en lumière sa terre natale. Sans frime, promis, mais avec une très grande fierté.

Par William Chancerelle

« Je suis et resterai un homme de terrain, avec des valeurs, des convictions et des ambitions, attaché à mes terres natales ... »

Natif de Paray-le-Monial dont vous êtes 1er adjoint et conseiller départemental depuis 2004, vous êtes de ces élus locaux viscéralement attachés à leur terre. Pouvez-vous nous résumer votre parcours et les lignes directrices qui y ont présidé ?
Je me suis pris de passion très tôt pour la politique et les débats. Et j'ai trouvé mon modèle dans le Docteur Marcel Alain Drapier, pour ses valeurs, ses convictions, ses ambitions territoriales. Comme lui, j'ai fait mes premiers pas à la mairie de Paray-le-Monial et comme lui, j'ai été élu conseiller général… je lui ai même succédé en 2004 lorsqu'il a souhaité arrêter ce mandat. Il a été mon père en politique. Comme lui, j'ai appris à voir le meilleur chez chacun avec mon activité professionnelle et à privilégier les compétences pour l'action. J'ai appris à m'appuyer sur tous ceux qui m'entourent pour l'intérêt général, pour nos communes, pour notre département en faisant fi de la politique politicienne. Cette vision de la politique, c'est ce qui me guide depuis mes débuts.

J'ai toujours été admiratif de Pompidou, De Gaulle, puis plus tard, des hommes comme Philippe Seguin, gaulliste social, visionnaire attaché à la démocratie et à l'identité de la France.

C'est sans doute ce qui a fait ma capacité à écouter, voir, réfléchir, anticiper, évaluer, innover avant d'agir. Agir en équipe, dans la diversité des élus qui m'entourent et qui au fil du temps, ont trouvé leur place.

Je suis pleinement convaincu que c'est en mélangeant nos points de vue, en prenant les bonnes idées des uns et des autres, en partageant les tâches, que tout cela est réalisable, au quotidien et dans l'urgence.

Je suis et resterai un homme de terrain, avec des valeurs, des convictions et des ambitions, attaché à mes terres natales, avec cette même envie de rassembler, de faire pour les autres, avec ce bon sens et cette simplicité qui me caractérisent.

Vous avez récemment présenté vos vœux avec le Préfet de Saône-et-Loire, en insistant notamment sur le rôle du Département en matière de solidarités. A l'heure où les finances des Départements sont de plus en plus contraintes, avez-vous encore les moyens de vos ambitions en matière de solidarités, et tout particulièrement de protection des aînés ?
Comme je l'ai dit lors de mes vœux, le contexte international pesant ces trois dernières années a et aura indéniablement des répercussions.

D'abord sur notre pays, et plus largement sur la vie des Français, avec un pouvoir d'achat fortement dégradé et une inflation qui n'a cessé de crever les plafonds. Et ensuite sur les collectivités locales : l'inflation ; l'incertitude sur les marchés ; l'augmentation des dépenses dans de nombreux domaines altérant nos budgets et nos marges de manœuvre.

Un contexte qui offre deux solutions : celle du fatalisme, du renoncement, qui consiste à subir les événements et attendre. Ou celle du volontarisme, de l'action qui nous permet de continuer d'être aux manettes avec le souci constant de répondre, en proximité, aux attentes de nos concitoyens dans leur quotidien. C'est bien évidemment la deuxième qui a tout primé et qui guidera encore l'action du Département cette année.

En ce qui concerne les solidarités, vaste compétence, et plus particulièrement la protection des aînés, pour l'instant oui nous faisons le nécessaire pour dégager des marges de manœuvre et nous donner les moyens de répondre à leurs besoins. Les défis sont nombreux, que ce soit pour le maintien à domicile comme pour l'hébergement en Ehpad. Nous devons faire face au problème du recrutement qui vaut pour les deux.

Pour le maintien à domicile, c'est une politique que nous conduisons depuis 2015 avec un soutien permanent aux services d'accompagnement et d'aide à domicile : achat de véhicules, dotation de kits de transfert et formations pour les salariés, valorisation des métiers etc. Pour les Ehpad aujourd'hui en grande difficulté financière, nous votons régulièrement des aides financières exceptionnelles. Malgré nos efforts soutenus - nous faisons partie des cinq départements en France disposant de l'indice d'évolution des dépenses consacrées aux personnes âgées le plus élevé sur la période 2015-2020 – nous avons décidé de soutenir directement les aînés et leurs familles face à l'augmentation des tarifs de ces hébergements, et donc du reste à charge du prix de journée en hausse, contrairement à celui des pensions de retraite ! Je ne peux me résoudre à accepter que des personnes qui ont travaillé toute leur vie se trouvent dans une précarité brutale, au moment même où leur situation de vie les rend vulnérables et fragiles. C'est pourquoi j'ai décidé d'instaurer un bouclier tarifaire pour l'année 2024, qui consiste, pour le Département, à prendre en charge le tiers de l'augmentation des tarifs des 6 073 places pour lesquelles il est l'autorité de tarification. Cela représente près de 2,5 millions d'euros pour notre collectivité, un engagement fort qui, je l'espère, permettra aux familles concernées de faire face à une situation qui devient intenable.

La Saône-et-Loire reçoit cette année le Congrès National des Sapeurs-pompiers, un événement majeur pour lequel vous êtes tout particulièrement impliqué en tant que président de la commission SDIS au sein de l'Assemblée des Départements. Pouvez-vous nous en dire plus ?

J'ai toujours eu les yeux qui brillent devant les camions de pompiers depuis mon plus jeune âge, alors c'est une vraie fierté de pouvoir agir pleinement aujourd'hui à l'échelle départementale et au niveau national pour ces femmes et ces hommes engagés pour nous au quotidien. Recevoir cette année à Mâcon ce grand congrès professionnel, le deuxième après le salon international de l'agriculture à Mâcon, c'est une belle reconnaissance pour le SDIS71 et plus largement une grande fierté pour la Saône-et-Loire. Du 25 au 28 septembre, plusieurs dizaines de milliers de visiteurs, 2500 congressistes et 350 exposants sont attendus au parc des Expos Le Spot mais aussi en centre-ville où l'animation sera conséquente.

Conférences, expositions de matériels, innovations, assemblées générales de la Fédération, de l'œuvre des pupilles, ateliers, débats et autres commissions de l'Assemblée des Départements ou rencontre entre présidents des conseils d'administration des Sdis de France… Côté professionnel, le programme s'annonce dense. A l'heure où les enjeux sont énormes avec le défi du changement climatique, face aux risques émergents que sont les feux de forêts, les incendies, les intempéries de plus en plus violentes, les équipements, les formations, les matériels évoluent de manière très significative pour plus de performance.

C'est un sujet sur lequel j'ai beaucoup planché lors de la première mission flash que j'ai co-pilotée avec mon homologue de Gironde, Jean-Luc Gleyze, l'an passé. Et qui nécessite des évolutions que l'on retrouve sur ce congrès, tant au niveau des démonstrations que lors des réunions.

Et parce que ce congrès, c'est aussi l'occasion d'une belle promotion de notre département, il sera donc un événement festif et convivial pour toute la population avec des concerts, défis sportifs, village grand public, animations et démonstrations, rendez-vous gourmands, avec des productions locales, nos savoir-faire, notre patrimoine… qui font la notoriété de la Saône-et-Loire.

Plus de 1000 bénévoles s'affairent depuis plusieurs mois, tant pour l'organisation que la communication autour de ce Congrès national des sapeurs-pompiers de France, détaillé sur un site dédié : https://congres2024.pompiers.fr/

> **« Nous jouons un rôle fédérateur avec les collectivités locales mais aussi avec les acteurs du département, notamment touristiques, qui forment nos ambassadeurs »**

Congrès national des sapeurs-pompiers, donc, mais aussi Jeux Olympiques, Tour de France, et de nombreux rendez-vous culturels à venir tout au long de l'année… Diriez-vous que la Saône-et-Loire est un département attractif ?

De mon point de vue, bien évidemment ! En tout cas, nous mettons tout en œuvre pour qu'il le soit ! Et les derniers chiffres quant à la fréquentation touristique, en témoignent puisque supérieurs à la moyenne nationale. Le Département fait de l'attractivité un défi majeur, et encore plus en 2024 car elle est un enjeu démographique. Pour cela, nous maintenons un fort taux d'investissement qui bénéficie partiellement aux communes et intercommunalités puisque nous subventionnons chaque année leurs projets pour entretenir, moderniser, innover, et faire de chaque parcelle de notre département un lieu où il fait bon vivre, passer, s'installer. Nous jouons un rôle fédérateur avec les collectivités locales mais aussi avec les acteurs du département, sur le plan touristiques, qui forment nos ambassadeurs. Pour plus de visibilité, nous misons sur la communication et sur un accès pratico-pratique à tout ce qui est à découvrir en Saône-et-Loire, grâce à la mission tourisme et à l'appli Route71 téléchargeable sur tous les téléphones.

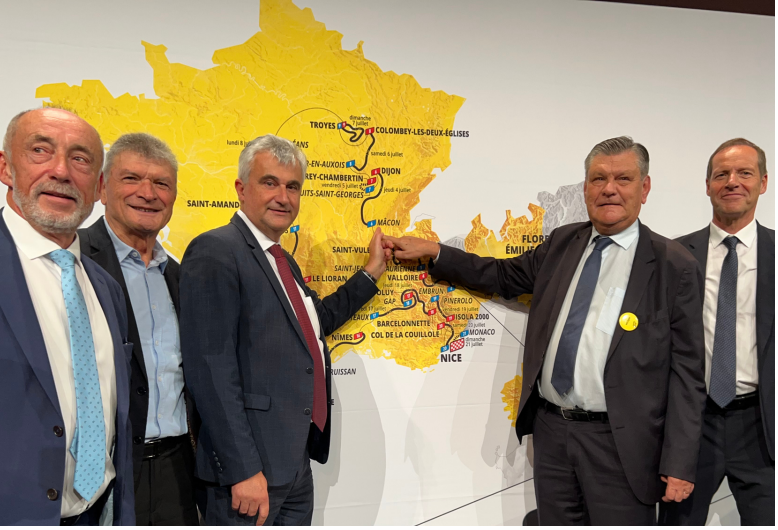

Nous accompagnons aussi tout le tissu associatif qui joue un rôle majeur dans le dynamisme de notre département en créant du lien et en apportant un soutien via notre service départemental Asso71.

En parallèle, nous impulsons des rendez-vous majeurs autour du sport et de la culture. Nous allons en effet accueillir le Tour de France à Mâcon, ville départ, et fédérer des animations dans les 36 communes de Saône-et-Loire qui seront traversées. Côté culture, nous organiserons la deuxième édition des Etoiles au Château de Digoine, avec la participation des danseurs étoiles de l'Opéra de Paris à Palinges. Je peux également citer la diffusion de La Carte aux trésors qui a été tournée l'an passé chez nous ; l'Euro 2024 de football, avec notre ambassadeur Antoine Griezmann ou les Jeux Olympiques et notre label Terre de jeux 2024 qui promet de grandes heures partout en Saône-et-Loire…

N'oublions pas les animations culturelles dans nos sites départementaux : l'Écomusée de la Bresse Bourguignonne à Pierre-de-Bresse ; le Centre Eden à Cuisery ; le musée du Compagnonnage à Romanèche-Thorins ; les Archives départementales à Mâcon ; le Lab71 à Dompierre-les-Ormes ; la Maison du Charolais à Charolles ; le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson ; les Grottes d'Azé.
Et dans les sites départementaux préservés, les espaces naturels sensibles à la Lande de Nancelle à La Roche-Vineuse ; au Grand étang de Pontoux près de Verdun-sur-le-Doubs ; au Marais de Montceaux-l'Etoile ; au Marais de Massilly ; à l'Etang du Pont du roi à Saint-Emiland ou dans la forêt d'Azé, « Sur le toit des grottes ».

Le Journal des Département organise en juin prochain les Assises nationales « Déserts médicaux et accès aux soins ». Quelles solutions la Saône-et-Loire a-t-elle mise en place pour attirer internes et médecins, bâtir une offre de santé équilibrée, et quels en sont les résultats ?
Les actions sont nombreuses en Saône-et-Loire et pour certaines, existent de longue date. Au Département, nous nous sommes emparés de la santé dès mon premier mandat en 2015, en nous appuyant d'abord sur le dispositif Installe1médecin.com qui existait à mon arrivée mais je me suis vite aperçu qu'il ne répondait pas à l'ampleur du problème. C'est pour cela que j'ai créé le premier centre départemental de santé. J'ai toujours insisté sur la nécessité de complémentarité d'exercice entre le libéral, le salariat, l'hospitalier, et sur l'importance de diversifier les actions. Nous disposons d'une série d'aides à l'installation, pour les étudiants, de soutien aux communes pour bâtir des maisons de santé. En proposant aux généralistes d'être salariés du Département, nous avons permis de remplir bon nombre de ces structures qui restaient désespérément

> **« Je suis convaincu que c'est ensemble, en mobilisant les énergies de chacun, en impliquant le plus largement, en fédérant, que nous pouvons lutter contre ce fléau du désert médical. »**

vides. Un travail de longue haleine avec les élus locaux, un partenariat où tout le monde trouve son compte pour mailler la Saône-et-Loire et permettre que tout le monde puisse avoir accès aux soins à moins de 15 minutes de son domicile grâce à 33 lieux de consultations. 35 000 Saône-et-Loiriens ont retrouvé un médecin traitant depuis sa création. Tout n'est pas parfait mais nous avons réussi à recruter 64 médecins généralistes, 10 spécialistes et 13 infirmiers Asalée ou en pratiques avancées. C'est 520 000 consultations qui ont pu être réalisées en 6 ans.

Aujourd'hui, nous poursuivons le recrutement des médecins, les partenariats aussi avec des grands centres hospitaliers, des centres hospitaliers universitaires, des facultés de médecine ; nous développons le mentorat, l'exercice coordonné, la télémédecine ; encourageons la pluridisciplinarité. En parallèle, nous travaillons avec les principaux concernés sur la rénovation du dispositif Installe1médecin.com afin de donner un nouveau souffle à ces aides, et notamment pour inciter les jeunes à tenter l'aventure en Saône-et-Loire.

Nous avons par ailleurs fait le choix d'investir dans l'association de recherche médicale en Saône-et-Loire, une fois encore, pour attirer des professionnels avec des matériels innovants.

Je suis convaincu que c'est ensemble, en mobilisant les énergies de chacun, en impliquant le plus largement, en fédérant, que nous pouvons lutter contre ce fléau du désert médical.

Nous l'avons démontré avec le centre départemental de santé, aujourd'hui reconnu comme une solution complémentaire dans l'offre de soins, y compris en milieu rural.

La France a un nouveau premier ministre depuis quelques semaines. En tant que président de département, quel message et quels actes attendez-vous de la part du nouveau gouvernement à destination des collectivités et des élus locaux ?
Départementaliste convaincu, je partage totalement l'avis du président des Départements de France, François Sauvadet, sur le fait que les Départements sont une chance pour la France.

Les Départements ont une place particulière dans le paysage institutionnel de notre pays : ils sont la plus vieille collectivité de notre organisation institutionnelle et incarnent la modernité avec un mode de scrutin qui allie suffrage universel direct, respect de la parité, et proximité avec des cantons à taille humaine. Ils sont aussi, grâce à des élus et des agents de terrain, un savoir-faire, une expertise, un professionnalisme reconnu par nos partenaires et nos concitoyens.

Les Départements constituent un maillon essentiel de l'action publique. Néanmoins, renforcer le rôle de cette collectivité me paraît essentiel, sur 3 points :
- la cohérence ;
- la stabilité financière ;
- l'innovation.

La cohérence : comprendre qui fait quoi, qui est responsable de quoi et qui doit rendre des comptes, en particulier dans des domaines de compétences assez proches, mais où pourtant les interlocuteurs sont différents, l'administration française reste floue et complexe pour la majorité des citoyens.
Pour être efficace, il faut faire preuve de bon sens et de simplicité.

La stabilité financière : les Départements sont trop souvent confrontés aux changements concernant leurs recettes, étant parfois considérés comme la variable d'ajustement de la politique fiscale de notre pays. Nous accusons ces dernières années une réduction de notre autonomie fiscale et demeurons soumis à une forte pression financière du fait de dépenses sociales en hausse constante et des dépenses supplémentaires imposées par l'État.

La vocation d'une collectivité n'est pas de disposer de dotations mais de pouvoir bénéficier d'un pouvoir d'initiative qui soit stable dans le temps afin d'avoir une visibilité pour son action.

Il est nécessaire de redéfinir la fiscalité locale pour garantir leur autonomie aux Départements et d'imposer l'obligation de la compensation financière intégrale pour tout ce qui est proposé par l'État.

L'innovation : c'est l'expérimentation, c'est permettre de s'adapter aux réalités de terrain qui sont loin d'être les mêmes partout. Rien qu'en Saône-et-Loire, les disparités, les attentes et les besoins diffèrent. C'est aussi répondre au plus près aux préoccupations de nos concitoyens.

Le message au nouveau gouvernement est simple : qu'il fasse confiance aux départements, aux intercommunalités, aux communes, aux élus locaux qui sont sur le terrain. Qu'il redonne aux strates de proximité les moyens d'agir au plus près des concitoyens, au plus près des réalités.

Projets départementaux du département de la Saône-et-Loire

Lors de ses vœux, André ACCARY, président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, a présenté les grands axes et les projets de la collectivité pour 2024. Des projets ambitieux et volontaristes, comme une réponse au fatalisme et à la morosité ambiants. Avec trois axes clairs pour cette année, et les suivantes : la solidarité, la qualité de vie, l'attractivité. Présentation.

Ils étaient plus de 800 à Mâcon pour assister aux vœux conjoints du Préfet et du Président du Conseil départemental début janvier. Une unité affichée entre l'État et le Département pour affirmer l'impérieuse nécessité de réponses collectives aux problématiques locales.

La solidarité, au cœur des préoccupations départementales

Le Département étant le premier acteur local de la solidarité, c'est bien entendu sous cet angle qu'André Accary a débuté son propos. La question des solidarités pèse en effet de plus en plus lourd dans des budgets départementaux qui voient leurs recettes et aides d'État diminuer, face à des besoins croissants. Comme la plupart des Départements, la Saône-et-Loire fait face à une hausse sensible des précarités, notamment chez les personnes âgées, mais aussi à un accroissement des violences familiales, ainsi qu'un afflux de mineurs non accompagnés. Autant de sujets sur lesquels le Département est en première ligne.

Un tiers de l'augmentation des tarifs EHPAD pris en charge directement par le Département de Saône-et-Loire

Sur ces questions sociales, il convient d'agir vite et de penser à long terme. Ceci est particulièrement vrai pour la question du vieillissement. André Accary l'a rappelé : « *des personnes qui ont travaillé toute leur vie se trouvent dans une précarité brutale, au moment même où leur situation de vie les rend vulnérables et fragiles* ». Car c'est bien l'augmentation du reste à charge pour les résidents en EHPAD et leur famille qui provoque une partie de la précarisation des personnes âgées. La hausse des tarifs journaliers ne s'est en effet pas accompagnée d'une hausse des pensions de retraite, loin s'en faut.Pour atténuer cet effet ciseau, le Conseil départemental de Saône-et-Loire a fortement augmenté ses dépenses consacrées à la politique vieillesse entre 2015 et 2020. Pour 2024, les élus départementaux ont voté une enveloppe de 2,5 millions d'euros afin de permettre la **prise en charge d'un tiers de l'augmentation des tarifs des 6 073 places pour lesquelles le Département est l'autorité de tarification**. Un geste concret et immédiat en direction des personnes âgées et leur famille.

Des lieux d'accueil adaptés à chaque enfant placé

De l'autre côté du spectre, la question de la protection de l'enfance appelle également des réponses sonnantes et trébuchantes face à la hausse de 11 % d'enfants confiés ces trois dernières années. La Saône-et-Loire a ainsi voté une enveloppe de **9 millions d'euros pour 2022-204 afin de mettre en place et de mener un plan de protection de l'enfance à la hauteur des besoins**. Ce plan doit renforcer l'offre d'accueil familial, de placements à domicile et de lieux de vie et d'accueil. Cela inclut notamment la création d'une Maison d'enfants à caractère social et d'un « village enfant » dont le choix de la commune hôte se fera dans l'année. Entre 2022 et 2024, 144 places supplémentaires auront été créées afin de répondre aux besoins spécifiques, tant en matière de placement à domicile que de création de places en lieux de vie spécialisés ou d'accueil de fratries.

Santé : le pragmatisme comme feuille de route

En Saône-et-Loire, comme dans la plupart des départements français, la question de la santé et de l'accès aux soins est centrale. Avec réalisme, le président du Conseil départemental entend poursuivre sa politique de recrutement de médecins initiée lors de son premier mandat. En 2018, la création du centre départemental de santé fut une première en France, qui a permis de faire évoluer le cadre législatif, et de créer vingt-six lieux de consultations dans tout le département. Réparti dans sept centres territoriaux, le centre départemental de santé compte aujourd'hui soixante-quatre médecins généralistes, dix spécialistes et treize infirmiers. En moins de quatre ans, le centre départemental compte 520 000 consultations effectuées et a permis à près de 35 000 Saône-et-Loiriens de retrouver un médecin traitant. Un combat pour l'accès aux soins qu'André Accary entend poursuivre avec la même intensité et toujours en complémentarité de la médecine libérale, avec la volonté aussi de multiplier l'offre d'exercice.

La qualité de vie, un marqueur territorial

Soutien à l'investissement communal et intercommunal

Riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, la Saône-et-Loire joue pleinement la carte du bien-vivre et de l'équilibre pour ses habitants, actuels et à venir. Cette stratégie s'appuie en premier lieu sur un cadre de vie que le département, en soutien aux communes et intercommunalités, veut à la fois préserver et moderniser. Cela, il le fait notamment à travers des **appels à projets annuels simplifiés pour lesquels il mobilise onze millions d'euros** destinés à soutenir chaque année plusieurs centaines de projets locaux, notamment à enjeu environnemental.

Soutien à l'habitat, socle du cadre de vie

Un cadre de vie agréable commence par un logement digne et abordable. Avec **la Maison départementale de l'habitat et du logement, et son service « Habitat 71 »**, le Conseil départemental propose une porte d'entrée unique pour les artisans, les entreprises, les particuliers et les collectivités. Ce service départemental les informe, les conseille et les guide dans leurs démarches ainsi que dans les demandes d'aides. Un guichet unique pour répondre à toutes les questions par téléphone, courriel ou sur rendez-vous.

Un plan départemental et cinquante mesures concrètes pour l'environnement

Afin de matérialiser ses engagements et ses objectifs concrets en matière de protection de l'environnement, le Département a lancé un « plan environnement 2020-2030 » dont l'objectif est de conduire à un rythme accéléré des actions concrètes et utiles qui s'adressent en priorité aux Saône-et-Loiriens. Ce plan environnement poursuit cinq engagements à travers des dispositifs départementaux : **plan nature, éco-collèges 71, plans eau, transition écologique et Tous à vélo**, et se décline en cinquante actions concrètes. La réussite de l'ambition environnementale passe avant tout par l'adhésion de la population, et la traduction des mesures pratiques dans le quotidien de chacune et chacun des habitants.

Douze nouvelles gendarmeries en Saône-et-Loire

Un cadre de vie de qualité se traduit également par des services de proximité, de sécurité, et une dynamique démographique. Dans cette triple optique, André Accary a engagé la construction de huit nouvelles gendarmeries pour un montant total de 40 millions d'euros. Cette mobilisation départementale a engagé une dynamique saluée et suivie par l'État qui a annoncé, fin 2023, la construction de quatre gendarmeries supplémentaires en Saône-et-Loire. Un cercle d'investissement territorial vertueux, et un vrai facteur de dynamisme local.

Objectif maintien des services de proximité

Beaucoup de communes, et tout particulièrement en zone rurale, connaissent une disparition progressive, voire totale, de leurs services de proximité. Ces services, qu'ils soient publics, commerciaux ou de santé, sont pourtant vitaux pour les communes et le maintien de la dynamique territoriale. Pour lutter contre cette tendance, outre ses structures départementales de proximité (maisons des solidarités, de l'autonomie, centres de santé, services des routes…), le Conseil départemental a mis en place plusieurs services pour répondre au plus près aux attentes et besoins des habitants. C'est le cas, notamment **d'Asso 71, porte d'entrée pour toutes les associations loi 1901 de Saône-et-Loire, qui a déjà accompagné plus de 1200 associations et traité plus de 1600 demandes**. Autre service innovant et plébiscité par les habitants : **Van 71, un bus-service en tournée dans les communes pour lutter contre la fracture numérique et accompagner les habitants dans leurs démarches en ligne**.

Accès au numérique et routes : le Département prend les devants

Facteur incontournable de la qualité de vie, l'accès au numérique et la qualité des infrastructures font l'objet d'investissements très importants de la part du département. Fibrée à 95 %, la Saône-et-Loire s'engage pour assurer la commercialisation de ce réseau afin que ces infrastructures bénéficient réellement à la population. Une fois encore, le Département sort de ses missions traditionnelles et prend les devants au nom de l'intérêt général. Ainsi, depuis le 8 janvier, **le nouveau service départemental « Numérique 71 » permet une as-**

sistance technique directe avec les Saône-et-Loiriens pour répondre à leurs questions et les assister en cas de problèmes.
Dans ce même esprit d'initiative et d'ambition, le Président du conseil départemental s'est personnellement mobilisé pour faire avancer, et aboutir, la **mise en deux fois deux voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)**, chantier à l'arrêt depuis plus de cinquante ans. Une enveloppe de 64 millions d'euros pour le seul Département de Saône-et-Loire qui démontre son volontarisme sur ce sujet majeur de désenclavement, d'un coût total de près de 400 millions d'euros financés également par l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté et les intercommunalités concernées.

Une Saône-et-Loire qui attire et inspire
S'il fait bon vivre en Saône-et-Loire, encore faut-il le faire savoir et attirer de nouvelles populations ! L'enjeu d'attractivité du territoire est de taille notamment d'un point de vue démographique. Avec une population vieillissante et des voisins de poids comme le bassin lyonnais, il importe à la Saône-et-Loire de faire connaître ses atouts auprès de nouvelles populations.
Ce défi démographique, le Département entend le prendre à bras-le-corps notamment en investissant massivement pour l'attractivité. Ce sont ainsi **172 millions d'euros sur un budget 2024 de 775 millions d'euros qui sont fléchés pour les investissements**. Un effort financier qui montre le niveau d'ambition du département sur ce sujet.

Le tourisme comme vecteur d'attractivité
On le sait, la première rencontre est souvent décisive…du moins en matière de tourisme ! Un touriste conquis peut devenir un habitant heureux. Cette philosophie, la Saône-et-Loire l'applique dans sa politique touristique avec une structuration de l'offre et des efforts de communication payants, à l'image des campagnes de publicité dans le métro parisien. L'application Route 71 vient de faire peau neuve pour sublimer le territoire et proposer des offres sur-mesure. **Route 71 se veut une vitrine du territoire pour près de 4500 prestataires locaux, avec des circuits clés en main, et la possibilité de composer son propre circuit en fonction de ses envies et de ses centres d'intérêt** : route des vins, gastronomie, cyclisme, randonnée… Ce que défend la Saône et Loire, c'est une autre idée du tourisme, axé sur l'art de vivre et le plaisir de prendre son temps. Et les visiteurs en redemandent !

2024, l'année des grands rendez-vous
Dans cette logique d'attractivité, la Saône-et-Loire a choisi d'accueillir tout au long de l'année 2024 des événements d'envergure nationale qui renforceront sa visibilité. Pas moins de **trente-six villes du département accueilleront le passage du Tour de France à l'occasion de l'étape Mâcon-Dijon le 4 juillet, et Mâcon sera sous le feux des projecteurs estivaux en tant que ville départ**. Les amoureux de la petite reine sont particulièrement gâtés puisque quelques semaines avant, ils pourront assister à une arrivée du Paris-Nice à Chalon-sur-Saône !
Parmi les événements marquants de l'année, le département accueillera le **Congrès national des sapeurs-pompiers du 25 au 28 septembre à Mâcon**. Ce congrès est le deuxième salon professionnel de France, avec 350 exposants et 50 000 visiteurs attendus. André Accary, par ailleurs président de la commission SDIS au sein de l'Assemblée des Départements de France, aura à cœur de mettre à l'honneur le travail et l'engagement des sapeurs-pompiers et de leur offrir le meilleur des accueils.
Année olympique oblige, de nombreux événements sportifs se tiendront dans le département et les cinq grandes villes de Saône-et-Loire, labellisés Terre de jeux 2024. De quoi vivre une année riche partout en Saône-et-Loire !
La culture n'est pas oubliée dans l'agenda d'un département où le patrimoine est une seconde nature. Ainsi se tiendra au Château de Digoine à Palinges la deuxième édition des Etoiles au château, avec la participation des danseurs étoiles de l'Opéra de Paris. Un rendez-vous qui offre aux Saône-et-Loiriens un moment culturel inédit, avec des professionnels ne se produisant habituellement qu'à Paris.

En suivant le fil de la solidarité, de la qualité de vie et de l'attractivité, la Saône-et-Loire veut s'appuyer sur ses fondamentaux tout en rendant plus visibles ses atouts. Une stratégie territoriale de long terme dont les effets commencent à se faire sentir. Pour vivre heureux, ne vivons pas toujours cachés !

Par William Chancerelle

La Saône-et-Loire, le bon goût avant tout

Mercurey : vignoble de la Côte Chalonnaise - Saône-et-Loire © DSL Bourgogne Live Prod Aurelien Ibanez

Impossible d'évoquer la Saône-et-Loire sans parler de son terroir viticole aux climats inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Indissociable du (grand) vin, la Bourgogne du Sud est le paradis des fins palais. Vins rouges comme blancs règnent en majesté sur le plus vaste vignoble de Bourgogne qui compte pas moins d'une trentaine d'Appellations d'Origine Contrôlées (AOC). Chalonnais, Mâconnais, Beaujolais…et même Brionnais autant de vins et de paysages qui invitent au voyage. Pour découvrir ces richesses, les visiteurs ont le choix. Caves familiales ou oenotourisme au Hameau Duboeuf à Romanèche-Thorins ou à la Cité des Climats et vins de Bourgogne à Mâcon, chacun trouvera la formule qui lui convient pour découvrir et déguster.

Qui dit bons vins dit belles tables… et là encore, la Saône-et-Loire ne faillit pas à sa réputation de terre de gastronomie par excellence. Volaille de Bresse, Bœuf de Charolles, beurre de baratte, chèvre Charolais et Mâconnais… font le bonheur des gastronomes qui trouveront aux quatre coins du département des tables exceptionnelles dont un restaurant trois étoiles au guide Michelin, la Maison Lameloise à Chagny, et un deux étoiles, L'Amaryllis à Saint-Rémy. La Saône-et-Loire peut s'enorgueillir d'être l'un des départements les plus gourmets de France, et les visiteurs du monde entier ne s'y trompent pas. La Route 71, permet de découvrir en détails les offres oenotouristiques et gastronomiques et de préparer au mieux son séjour en terre saône-et-loirienne : télécharger l'application Route 71 – plus d'infos sur www.destination-saone-et-loire.fr

Par William Chancerelle

Histoire du département de la Saône-et-Loire

Terre d'élevage et d'industrie, la Saône-et-Loire porte une histoire riche, parfois méconnue. L'essor industriel du XIXe siècle a en effet pu éclipser l'exceptionnelle richesse patrimoniale de ce département demeuré très authentique, dont les paysages naturels autant que gastronomiques, font le bonheur de ceux qui prennent le temps de le découvrir. Le Journal des Départements fait les présentations. Coup de cœur garanti.

Carte du département de la Saône-et-Loire

François d'Houdan (1748-1828) ; Pierre Dumez (1757-1794) ; Pierre-Gilles Chanlaire (1758-1817) — Archives nationales — Domaine Public

Repères historiques

Terre fertile et point de passage entre le nord et le sud de la France, la Saône-et-Loire connaît, depuis la préhistoire, une intense activité humaine. Nombreux sont les témoins de ce passé, à l'image du « Cros du Charnier » site de chasse fréquenté depuis plus de 50 000 ans, au pied de la célèbre Roche de Solutré, aujourd'hui Grand site de France Solutré Pouilly Vergisson, où se situe désormais un important musée de la préhistoire. Autre lieu remarquable, les grottes d'Azé devenues un haut lieu touristique du département, préservé en espace naturel sensible.

Au VIe siècle avant notre ère, les Éduens, puissant peuple de la Gaule celtique, s'installent dans la région et étendent leur influence depuis Bibracte, dont ils font leur capitale. Alliés des Romains au cours du IIe siècle av. JC, ils se rallient finalement à Vercingetorix avant d'entamer leur déclin au début de notre ère.

L'essor du christianisme aura une importance majeure sur la physionomie et le patrimoine du territoire au cours du Moyen-Âge. Ceci, tout particulièrement sous l'influence de l'ordre clunisien qui présidera à la construction de chefs-d'œuvre de l'art roman telles que la cathédrale Saint Lazare d'Autun, l'Abbaye de Cluny, l'abbaye Saint-Philibert à Tournus ou la basilique de Paray-le-Monial. Plus de 300 communes de Saône-et-Loire possèdent un édifice roman, c'est dire la richesse et la diffusion de cet art médiéval !

Le Moyen-Âge est également marqué par les invasions à répétitions. Vandales, Huns, Burgondes, Francs, Sarrazins, Normands, Hongrois se succèdent au long du premier millénaire et sèment ruines et désolation sur leur passage. Pour faire face à ces invasions, les seigneureries locales dressent des châteaux-forts dont il nous reste de spectaculaires vestiges, à l'image du château de la famille Brancion à Martailly-lès-Brancion.

Le département de Saône-et-Loire, partie méridionale de la Bourgogne, voit officiellement le jour le 4 mars 1790. Mâcon en devient la ville préfecture.

Cette structuration administrative va de pair avec le début de l'essor industriel du département. Terre agricole au sous-sol très riche, le Saône-et-Loire entre dès la fin du XVIIIe siècle dans l'ère industrielle avec la création de la fonderie royale au Creusot par De Wendel et Wilkinson. Mâcon, Gueugnon ou Neuvy-Grandchamp deviennent également des villes dont les industries métallurgiques créent de l'emploi et attirent toute une nouvelle population ouvrière. C'est l'avènement de grandes firmes et d'un paternalisme industriel symbolisé par une entreprise comme les aciéries et forges Schneider au Creusot. C'est aussi le temps des grandes luttes ouvrières, à l'image des grèves minières de Montceau-les-Mines.

Comme toute la France, la Saône-et-Loire paie un lourd tribut au XXe siècle, du fait des guerres, mais également d'un exode rural massif.

La dimension spirituelle est constitutive de la Saône et Loire

Territoire au patrimoine historique et architectural remarquable, et à l'héritage industriel très marqué, la Saône-et-Loire est également un département où la spiritualité a une place particulière. En effet, croyants ou curieux viennent du monde entier à Cluny, Taizé, Paray-le-Monial, Rimont où se tiennent d'immenses rassemblements religieux et pèlerinages. La Saône-et-Loire accueille aussi l'un des plus grands temples bouddhistes d'Europe, premier temple himalayen, PaldenShangpa à La Boulaye, plus connu sous le nom de « temple des mille bouddhas », ainsi qu'un grand centre orthodoxe.

Département de caractère qui fait aujourd'hui le bonheur des amoureux de culture, de nature et de gastronomie, la Saône-et-Loire n'hésite plus à affirmer ses atouts et à assumer ses ambitions touristiques et démographiques. Cette stratégie d'attractivité est d'ailleurs au cœur de la politique touristique départementale, notamment avec la toute nouvelle application « Route71 ».

Quelques figures de la Saône-et-Loire

Marguerite Boucicault

Portrait de Marguerite Boucicault — Archives du Bon Marché.
© Domaine public

Marguerite Boucicault ou l'histoire d'une petite gardienne d'oies illettrée devenue fondatrice d'un des plus grands magasins parisiens : « Le Bon marché ». Née d'une mère célibataire dans le village de Verjux, Marguerite Guérin connaît une enfance misérable. Suivant sa mère à Paris, elle devient blanchisseuse puis commerçante. Elle apprend à lire et compter et travaille sans relâche. Avec Aristide Boucicault, lui aussi commerçant, qui deviendra son mari, ils vont développer un projet de grand magasin que Zola décrit avec génie dans le célèbre « Au bonheur des Dames ». Veuve en 1877, Marguerite poursuit seule l'incroyable développement du Bon Marché. Très préoccupée de donner une dimension sociale à ce succès, Marguerite met en place de nombreuses mesures sociales auprès des salariés et devient une importante mécène. Cette philanthropie trouvera son expression la plus saisissante au lendemain de sa mort puisqu'elle lèguera l'intégralité de son immense fortune à des œuvres de bienfaisance, des œuvres sociales, des établissements de santé et du mécénat culturel. Fidèle à son département d'origine, elle financera notamment un pont au-dessus de la Saône pour désenclaver son village natal de Verjux.

Alphonse de Lamartine

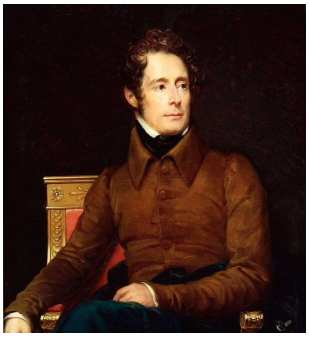

François Gérard
© Domaine public

Étonnante carrière que celle d'Alphonse de Lamartine, à la fois grand poète et homme politique de premier plan au XIXe siècle !
Natif de Mâcon, Lamartine devient maire de Milly en 1812, et embrasse parallèlement une une carrière littéraire. Il connaît rapidement le succès. Ainsi, Les Méditations poétiques, écrites dans le deuil de son premier amour Julie, le rendent très célèbre. Élu député en 1833, il occupera une place de plus en plus importante dans le paysage politique. Mais c'est bien lors de la révolution de 1848 qu'il atteint son apogée en tant que figure de proue du mouvement. Entre 1848 et 1851, il occupe les sièges de Président du Conseil général de Saône-et-Loire, de député, et d'éphémère ministre des Affaires étrangères. L'arrivée au pouvoir de Napoléon III marque un coup d'arrêt à son parcours politique, puisqu'il fut l'un des premiers opposants du futur empereur. Isolé et désargenté, Lamartine termine tristement sa vie, mais laisse derrière lui une grande œuvre poétique et une marque importante dans l'histoire politique française du XIXe siècle. Son village de Milly a été rebaptisée Milly-Lamartine en 1902.

Claudie Haigneré

Première européenne à être allée dans l'espace, Claudie Haigneré est née le 13 mai 1957 au Creusot. Issue d'une famille de mineurs, cette femme de sciences connaît un impressionnant parcours qui l'amène à tutoyer les sommets, et même les étoiles ! Bachelière à quinze ans, elle se tourne d'abord vers la médecine qu'elle exerce plusieurs années, puis vers la médecine spatiale, avant de devenir spationaute. Sa première mission se déroule en 1996 à bord de de la station orbitale Mir. En 2001, elle est cette fois ingénieur de bord n°1 à bord de la station spatiale internationale. Ministre à deux reprises, présidente d'Universcience, conseillère auprès du directeur général de l'Agence spatiale européenne, celle qui fut surnommée « Bac +19 » est un modèle de réussite et d'excellence scientifique qui plaide aujourd'hui pour une plus grande place de l'Europe dans l'exploration spatiale. La Saône-et-Loirienne a été élevée en décembre 2023 à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre national du mérite.

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord

Pierre-Paul Prud'hon
© Domaine public

Peu de vies sont aussi intimement liées aux soubresauts politiques d'un pays que celle de Talleyrand. Cet aristocrate devenu évêque d'Autun a traversé pas moins de neuf régimes politiques, en y occupant à chaque fois une place stratégique. Il fut ainsi présent aux couronnements de Louis XV, de Napoléon, et de Charles X ! Difficile de résumer en quelques lignes le parcours de ce jeune aristocrate au pied bot dont les talents de diplomate et l'habilité politique ont fait de lui l'un des personnages les plus fascinants de notre époque moderne. Ordonné prêtre en 1779, il gravit les échelons en fréquentant les milieux politiques de son époque, notamment orléanistes. Nommé évêque d'Autun en 1788, il participe à ce titre aux États Généraux de 1789. Cet événement fait basculer son parcours puisqu'il occupera lors de la Révolution une place majeure, notamment en appelant à la confiscation des biens du clergé. Après les troubles de la Révolution et une période d'exil, il devient ministre sous le Directoire puis durant le Consulat et l'Empire. De la Restauration à la Monarchie de Juillet, Talleyrand est de tous les régimes, ce qui lui vaut de nombreux ennemis et le surnom de « Diable boiteux ». Avec Talleyrand, la réalité a souvent dépassé la fiction et l'admirable biographie que lui a consacré Emmanuel de Waresquiel est une plongée vertigineuse dans les vies de cette figure insaisissable.

Les Saône-et-Loiriens parlent de la Saône-et-Loire !

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen interroge les habitants de tous les territoires de France sur ce qu'ils y trouvent de positif et de négatif. En Saône-et-Loire, plus de 59 000 expressions citoyennes ont déjà été collectées !

Les Saône-et-Loiriens sont fiers de leur Département : plus de 7 habitants sur 10 recommandent à un ami de s'installer en Saône-et-Loire.

Le **cadre de vie** en Saône-et-Loire est le premier atout du Département, selon ses habitants, qui apprécient la richesse de ses paysages ainsi que la qualité de vie. « *J'aime sa gastronomie et la beauté de ses paysages* » écrit cette habitante de Givry. « *On y trouve des paysages magnifiques, une douceur de vivre et d'y faire grandir les enfants* » évoque cette habitante de Paray-le-Monial.

Le Département dispose d'un **patrimoine** remarquable, des châteaux, des églises, les chemins du Roman, qu'il s'applique à conserver et valoriser. Ses habitants ne s'y trompent pas, comme cet habitant d'Autun : « *un département plein de charme et ayant su conserver son authenticité, son caractère, ses racines, riche d'un patrimoine très divers et étonnant entre vignes, élevage et l'art roman.* » ou cette habitante de Chalon-sur-Saône : « *j'apprécie les monuments historiques et les villes d'arts et d'histoire, l'offre culturelle, les efforts engagés pour le développement durable, les voies vertes et bleues, les climats de Bourgogne classés au patrimoine de l'Unesco.* »

Tournée vers le **sport**, la Saône-et-Loire permet à chacun de pratiquer une activité sportive, par sa grande diversité de clubs.
« *On peut faire du sport partout, avec beaucoup de clubs.* » écrit cet habitant d'Autun.

Zoom sur Chalon-sur-Saône :

Ville la plus peuplée de Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône compte 45 000 habitants. Les Chalonnais sont fiers de leur ville : près de 9 habitants sur 10 recommandant à un ami de s'y installer. Les **3 premiers atouts** de la ville, d'après les 9 000 expressions collectées par Mon Avis Citoyen sont les **espaces verts**, les **loisirs** et le **patrimoine.**

« *Les bords de Saône, beaucoup d'espaces verts, une belle équipe de basket, les diverses manifestations* » Habitante de 50 ans, Centre-Ville.

« *La Saône et ses quais, le beau centre historique, le boulevard bordé d'arbres, L'espace des arts et le conservatoire. La proximité de tout et de la campagne.* » Habitante de 76 ans, Citadelle.

Zoom sur Mâcon :
Préfecture du Département, avec 35 000 habitants, Mâcon est la deuxième ville la plus peuplée de Saône-et-Loire. Les **3 premiers atouts** de la ville, d'après les 6 000 expressions collectées sont le **cadre de vie**, les **loisirs** et le **sport.**

« *J'aime sa beauté, ses façades le long de la Saône, son pont, son port, ses boutiques ses zones commerciales, ses cinémas et théâtre, sa belle région pour des belles balades, des jolis villages alentours, la proximité de Lyon et sa situation en général, son dynamisme économique.*» Habitante de 64 ans, Flacé.

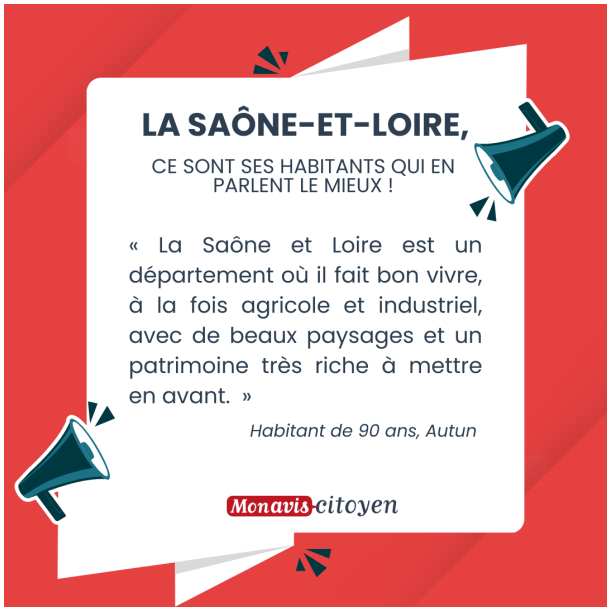

Selon vous, qu'est ce qui est positif dans le département de Sâone-et-Loire ?

Lorsqu'on leur demande ce qu'ils trouvent positif dans leur Département, les habitants de Saône-et-Loire évoquent d'abord les paysages, le positionnement géographique et le patrimoine. La qualité de vie qu'offre le Département est un vecteur important d'attractivité.

« La géographie, la variété des paysages, l'emplacement pour se déplacer en France. » habitant de Saint-Rémy, 76 ans

« Son patrimoine culturel et économique, ses paysages, son écotourisme » habitante de Saint-Laurent-d'Andenay, 56 ans

Selon vous, qu'est-ce qu'il faut améliorer dans le département de Saône-et-Loire ?

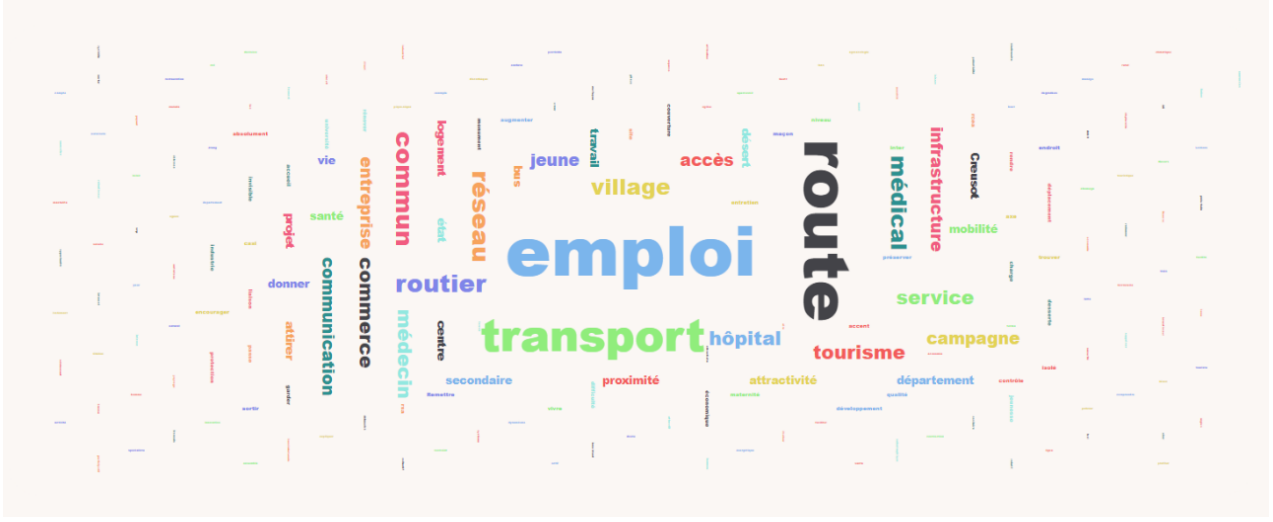

Concernant ce qu'il faudrait au contraire améliorer, les thèmes évoqués sont l'emploi et les mobilités (notamment des transports en commun et le réseau routier), mais également la désertification médicale.

« Les débouchés pour les jeunes, emplois, innovation, dynamisme ! » habitant de Buxy

« Améliorer le réseau routier, avec accès direct aux routes express ou autoroutes certains coins du département sont très enclavés » habitant de Chauffailles

« Combler le désert médical, constituant un frein pour attirer de nouveaux habitants » habitant d'Autun

Interstis

Une suite collaborative enfin française, enfin sécurisée.

Alternative à Microsoft Office 365 et Google Workspace qui répond aux besoins de collaboration et de sécurisation des données dans les départements !

400 000
Utilisateurs

Lauréat France 2030

1 400
Clients

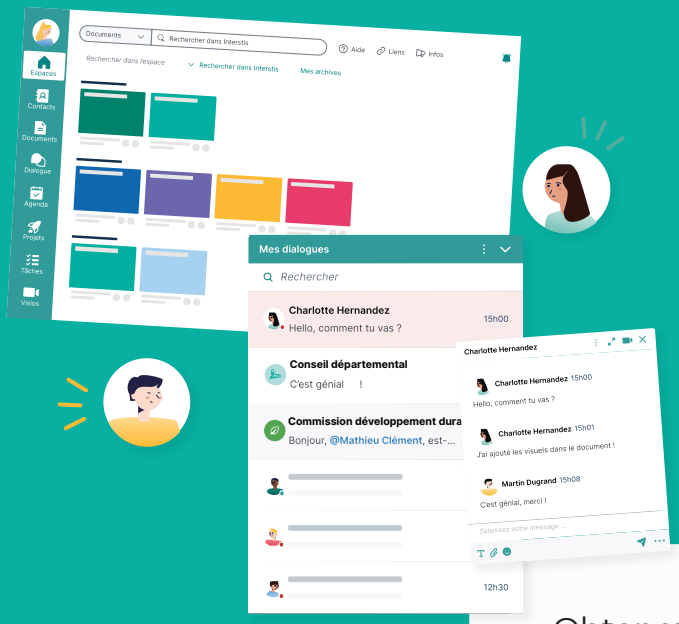

Une suite collaborative pour :

- augmenter la productivité de vos agents,
- obtenir plus de visibilité sur les projets de votre département,
- stocker des documents tout en garantissant leur sécurité grâce à la labélisation SecNumCloud de notre hébergeur.

Obtenez une démonstration gratuite avec nos cheffes de projet !

Scannez le QR Code pour planifier un rendez-vous !

www.interstis.fr | LinkedIn : in/interstis | Instagram : @interstis | 11 rue Jean Jaurés, Le Creusot

Interstis, la suite collaborative française et sécurisée du Département de « Saône-et-Loire »

La 1ère plateforme souveraine pour les collectivités territoriales hébergée sous un environnement SecNumCloud et lauréate de l'Appel à Projet France 2030 sur les suites collaboratives souveraines et sécurisées.

Le Département de Saône et Loire utilise la suite collaborative française, fiable et sécurisée Interstis pour améliorer la collaboration et la gestion de projets. Fort de ses 1 000 utilisateurs dont 600 agents internes et 400 partenaires externes, l'outil de collaboration s'est implanté dès 2019 jusqu'à l'expansion fulgurante catalysée par le confinement de 2020. La plateforme a alors conquis le cœur des utilisateurs et, est devenue incontournable.

De l'utilisation simple à une utilisation globale

L'histoire d'Interstis débute en 2019 lorsque l'intérêt pour les outils collaboratifs émerge au sein du Département de Saône-et-Loire. Suite à une démonstration de la plate-forme, les utilisateurs ont alors commencé à l'utiliser en créant quelques espaces. Le véritable tournant fut en 2020 lorsque les agents ont été confinés : tous les services ont dû trouver de nouvelles méthodes de travail à distance. Par anticipation, les accès déjà créés sur Interstis leur ont permis de gagner en réactivité et de créer des espaces pour divers projets en toute simplicité. Ensuite, les agents, bien que de retour en présentiel, ont maintenu les bonnes habitudes en utilisant quotidiennement la coédition de documents, la messagerie instantanée et le partage documentaire.

Initialement limitée en nombre d'espaces, la plateforme a évolué vers un modèle illimité, levant tout frein à sa pleine utilisation.

Une meilleure productivité grâce à la suite collaborative

Initialement prévue pour améliorer la communication et la collaboration avec des partenaires externes, son utilisation s'est très vite étendue à des sujets internes.

La Direction Générale Sociale et des Solidarités a utilisé la plateforme pour gérer des sujets variés tels que la DRI ou les projets transcolaires. Avec l'outil de gestion de projets, les vues Kanban et Gantt ainsi que l'attribution de tâches ont permis de faciliter la gestion des projets.

Des projets comme « le très haut débit » ont été synchronisés et gérés via un espace dédié sur la plateforme. La fonctionnalité workflow leur a d'ailleurs été d'une grande aide puisqu'elle permet de modéliser, automatiser et numériser les processus de validation tout en assurant la traçabilité des procédures.

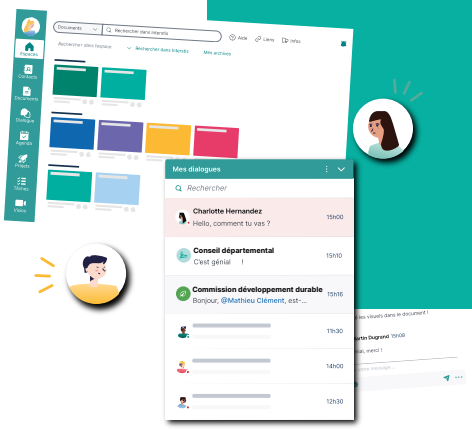

Pour simplifier les votes à distance, les élus ont maintenant accès à un outil de sondage sécurisé et intuitif pour voter sur les sujets du Département. Ainsi, les déplacements au sein du Département pour seulement 20 minutes ne sont plus obligatoires. La fonctionnalité permet de verrouiller les votes et de récupérer les informations concernant chaque votant.

L'adoption d'une suite collaborative comme Interstis permet d'accéder à la totalité des fonctionnalités existantes : l'agenda partagé, l'annuaire collaboratif, la messagerie instantanée, l'outil de gestion de projets ou celui de gestion des tâches, la boîte mail souveraine et sécurisée, la suite bureautique intégrant la coédition en temps réel ... Et tant d'autres !

La sécurité assurée

Parce que la cybersécurité est l'affaire de tous, la plate-forme comporte tous les prérequis pour sécuriser son utilisation grâce à notamment la conformité au Règlement Général relatif à la Protection des Données, le fait que les échanges d'informations sur la plateforme soient cryptés par un algorithme de chiffrement avancé « AES 128 bit » ainsi que l'existence de protocoles de sécurité renforcée (Authentification multifacteurs, SEM, antivirus, ...). Le tout en assurant la sécurité des données grâce à un hébergement sous un environnement SecNumCloud car la sécurité doit être une priorité.

En tant qu'alternative française et sécurisée à Microsoft 365, la suite collaborative Interstis élargie le champ des possibles puisqu'elle permet de simplifier et d'encourager toutes les formes de collaboration, notamment au sein des Départements. La solution se démarque notamment par son coût abordable, sa sécurité accrue et son ancrage local en tant qu'entreprise du Creusot. En résumé, Interstis se positionne comme le choix évident pour faciliter la collaboration entre agents et avec les prestataires pour les Départements, comme celui de Saône-et-Loire.

Découvrez plus en détail les usages de notre suite collaborative pensée pour les conseils départemantaux.

Pouvoir d'achat : les Départements face au délitement du contrat social

Nicolas Lacroix

Président du groupe Droite-Centre-Indépendants à Départements de France
Président du Conseil départemental de la Haute-Marne

Chacun d'entre nous l'entend sur le terrain : notre pays connaît une crise du pouvoir d'achat et c'est aujourd'hui la première préoccupation de nos habitants. Les études d'opinion successives confortent ce constat et les chiffres ne le démentent pas. L'inflation a atteint en moyenne 4,9 % en 2023 et les coûts des produits du quotidien et de « première nécessité » ont explosé : entre 2021 et 2023, le prix d'un panier moyen en grande surface a grimpé de 22,5 % d'après le constat dressé par les associations de consommateurs. Les grands réseaux de solidarités et les associations comme les Restos du cœur ou la Banque alimentaire sont submergés par la demande. Derrière ces chiffres, ce sont des familles qui subissent de plus en plus de difficultés à vivre décemment.

Cette question du pouvoir d'achat est aujourd'hui centrale. Parce que c'est la priorité dans le quotidien de nos habitants, évidemment, mais aussi parce qu'il s'y cache un sujet pernicieux : celui de de la rupture de notre contrat social et de notre incapacité à faire nation. Nous en sommes effectivement arrivés à un stade critique où le pouvoir d'achat est aujourd'hui intimement liée à la question des libertés : celle de se déplacer dans un contexte de montée record des prix du carburant, celle de se soigner alors que plus de 25 % de nos citoyens ont déjà eu à renoncer à des soins faute de moyens suffisants, celle de s'épanouir, aussi, alors qu'un Français sur deux a réduit ou renoncé à poursuivre ses activités de loisirs en 2023.

La politique du chèque et du « quoi qu'il en coûte » est révolue et nous voyons monter un déclinisme toujours plus fort, avec le sentiment d'appartenir à une France « en colère » qui grimpe à mesure que la confiance dans les institutions et le système démocratique baissent. La promesse d'une politique plus efficace et d'un nouveau monde s'est fracassée devant une inertie à répondre aux problèmes élémentaires de nos concitoyens : se loger, s'alimenter, se chauffer. La question du pouvoir d'achat est centrale et, plus que jamais, les Départements ont un rôle essentiel en étant au cœur de ce grand défi du pouvoir d'achat qui se pose à notre pays.

Au cœur de ce grand défi, parce que nous sommes dans l'exercice de nos compétences les plus directement exposés à cette situation de crise. Notre réalité est celle des Français : plus la situation s'aggrave, plus nos habitants se tournent vers les Départements. Notre vocation historique d'être la collectivité des solidarités prend tout son sens dans la période que nous connaissons. Nous qui voyons au quotidien les conséquences de cette inflation galopante estimons qu'aujourd'hui plus qu'hier, notre rôle est de protéger nos concitoyens.

Dans nos Départements, nous assumons évidemment pleinement nos compétences de solidarités et nous sommes fiers de les exercer. Nous sommes fiers d'être aux côtés de ceux qui subissent durement l'inflation et la crise du pouvoir d'achat : plus de 6 millions de personnes bénéficient de nos aides directes. Mais qu'en est-il des autres ? Que faisons-nous, nous disent parfois nos habitants, pour ceux qui sont toujours assez riches pour payer des impôts mais jamais assez pauvres pour bénéficier de la solidarité, pour cette « classe moyenne » si souvent évoquée dans le débat mais si souvent oubliée des politiques publiques ?

Le constat est clair : les Français n'adhérent plus au modèle social et de redistribution qui leur est proposé. Les sentiments d'iniquité dans l'assistance et d'incompréhension face à des lois et des normes technocratiques dominent. Et c'est ici, dans le fond de cette question, dans ce sujet du risque de la rupture de notre contrat social, que les Départements ont un rôle encore plus important : redonner confiance. C'est ici que notre seconde vocation historique tire toute son importance. Nous sommes la collectivité de l'équilibre et de l'humain, celui qui consiste à garantir à nos habitants, peu importe où ils habitent et peu importe leur niveau de revenu, le même niveau de service public. Les Départements, ce ne sont pas seulement les missions de solidarité, ce sont aussi des projets et des investissements qui bénéficient à tous, à l'image des routes et des collèges qui permettent, pour l'un, de garantir la liberté de se déplacer et, pour l'autre, qui participent à faire grandir et à permettre l'épanouissement de nos jeunes.

Hannah Arendt nous incitait à « penser l'évènement » : les Départements sont aujourd'hui non seulement au front pour limiter les effets de la crise du pouvoir d'achat, mais ils constituent aussi et surtout l'échelon qui permettra d'éviter la rupture.

Tribune

« DIX MINISTRES SUR QUINZE SONT FRANCILIENS, M. LE PRÉSIDENT, LA FRANCE N'EST PAS QUE PARISIENNE ! »-

La nomination de Gabriel Attal comme nouveau Premier ministre, à seulement 34 ans, et sa priorité concernant les classes moyennes laissaient présager une meilleure appréhension des enjeux de cette France des territoires, des villes moyennes, des villes Sous-préfectures parfois si proches géographiquement de Paris et des métropoles, mais si éloignées des décideurs politiques nationaux.

Ce jeudi 11 janvier 2024 au soir, il n'y a - encore - presque aucun ministre de plein exercice, ni ministre délégué de cette France issus des villes Sous-préfectures, à part, dans une certaine mesure, Catherine Vautrin (Grand Reims) et Aurore Bergé pour Rambouillet dans les Yvelines.

La France compte au total 18 régions. […] seulement six sont représentées : Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Grand Est. Au-delà et au sud du Loir-et-Cher, il n'y a plus personne.

Où sont les Bretons, les Alsaciens, les Bourguignons, les Francs-Comtois, les Guadeloupéens, les Martiniquais, l'Occitanie (d'Alès à Castres), les Corses et les représentants de la diversité géographique de notre pays ?

La France compte au total 18 régions. Ce jeudi soir, seulement six sont représentées. Au-delà et au sud du Loir-et-Cher, il n'y a plus personne.

[…] Et nous indiquons en outre que les chefs de bureau, sous-directeurs, chefs de service, directeurs d'administration centrale, membres de cabinets ministériels habitent très souvent à Paris ou en région parisienne, ce qui accroît très fortement la non-représentation des villes Sous-préfectures et des territoires…

18 % de Franciliens sur le territoire, 67 % au Gouvernement

L'Île-de-France représente environ 18 % de la population française, mais, ce jeudi soir, près de 67 % des ministres sont franciliens !

La surreprésentation au sein du nouveau gouvernement des ministres franciliens - 10 sur 15 en incluant le Premier ministre ! - montre que nos territoires n'ont pas, à ce jour, été pris en compte à la hauteur de leurs vraies valeurs. En outre, 4 ministres sont élus dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Deux départements sur 101 concentrent ainsi près de 27 % des ministres de ce Gouvernement (2 % d'un côté, 27 % de l'autre !)

La France compte 235 villes Sous-préfectures avec leurs bassins de vie et leurs arrondissements. Encore une fois, elles sont sous représentées, mal considérées. L'avenir de notre pays et de notre République est en jeu.

Qui est capable au Gouvernement aujourd'hui de comprendre nos problèmes, quand on est resté dans ce cercle fermé ?

Ces choix trop parisiens, franciliens, pas assez tournés vers la France dans son entière diversité notamment géographique nous laisse encore une fois un sentiment (et donc une réalité) d'abandon de nos territoires, malgré leurs atouts industriels, économiques, culturels, sportifs, écologiques et stratégiques pour la France d'aujourd'hui, de demain.

Espérons qu'elles seront au centre des politiques publiques (et des priorités) à venir au service de leurs développements.

De bonnes politiques publiques dépendent de la connaissance des sujets et des territoires

[…] Nous ne menons de bonnes politiques publiques que quand nous connaissons bien les sujets et les problèmes associés, ici il s'agit des villes Sous-préfectures et moyennes.

Concernant le ministère dédié à la Cohésion des territoires, il faut changer de vocable et opter pour le développement des territoires. C'est essentiel. Il convient de (dé)passer la notion beaucoup trop faible – voire dangereuse – de « cohésion des territoires » ; et d'assumer (afin de porter) celle de « développement des territoires ». Au service de l'intérêt général.

De la Bretagne à la Région Sud, de Nouméa à la Guyane, la France existe. Elle mérite d'être représentée et incarnée

Nous espérons et souhaitons un rééquilibrage.

Nous continuerons à venir vers vous pour faire remonter nos priorités (industrie, santé, transports, sécurité, etc.), ces actions indispensables et cette volonté de créer pour nos villes, intercommunalités et bassins de vie les conditions de l'avenir.

De la Bretagne à la Région Sud, de l'Occitanie à la Bourgogne-Franche-Comté, de Nouméa à la Guyane, la France existe. Elle respire ; elle vit. Elle mérite d'être représentée et incarnée.

Ce texte est co-signé par :

Bernard GUIRAUD :
Maire de Lesparre-Médoc (Gironde, 33) et Secrétaire de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures » ;

Antoine SCHWOERER :
ancien conseiller ministériel et Secrétaire adjoint de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures » ;

Chantal Marie MALUS :
Maire de Château-Chinon (Nièvre, 58) ; Patrice BERARD, adjoint au maire de Neufchâteau (Vosges, 88) et Trésorier adjoint de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures » ;

François DIETSCH :
Maire de Val-de-Briey, chef-lieu de l'arrondissement de Val-de-Briey (Meurthe-et-Moselle, 54) ;

Fabien VERDIER :
Maire de Châteaudun (Eure-et-Loir, 28) et président de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures » ;

Jérôme Guillem :
Maire de Langon (Gironde, 33)

Actualités Politiques

Vœux de Départements de France
Défendre le rôle vital des Départements dans l'équilibre territorial

Vœux de Départements de France dans le magnifique Hôtel de Choiseul Praslin, siège de la Banque Postale, en présence de Présidents de Départements et de Christophe Béchu, confirmé ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Dans son discours, François Sauvadet, Président de Départements de France insiste, logiquement, sur le rôle essentiel des Départements dans l'équilibre territorial.

« Au-delà de nos missions sociales, l'échelon départemental est devenu plus que jamais l'échelon de l'équilibre territorial ».

Et de donner des exemples comme le rôle prépondérant des Départements dans la résorption des fractures numériques en apportant la fibre partout, libérant les territoires enclavés grâce à l'entretien des routes et soutenant les communes.

« Nous sommes les garants de l'équilibre entre villes et campagnes, et nous n'avons cessé de le démontrer lors des crises successives », affirme-t-il.

Le président de Départements de France critique également la bureaucratisation excessive et les carcans juridiques qui entravent leur action.

Il souligne que les Départements ne sont pas responsables des déficits publics et insiste sur le rôle vital qu'ils jouent en tant que dernier service public accessible, avec leurs 380 000 agents au contact permanent des Français.

En présence d'Eric Woerth chargé de trouver des pistes afin de « simplifier, clarifier, rendre plus efficace et restaurer la confiance de nos concitoyens » et de « réduire le nombre de strates décentralisées », il a souligné l'importance d'une réforme de la Décentralisation axée sur l'efficacité et la clarification, tout en appelant à un véritable "lâcher-prise" de l'État.

Un recentrage, car l'État ne peut pas tout et il appelle à renforcer ses missions régaliennes tout en laissant les élus locaux exercer pleinement leurs prérogatives dévolues.

Enfin comme pour donner des pistes de réflexion à Éric Woerth il regrette: « Le projet fondateur de la Décentralisation a été dévoyé » demandant de revenir aux valeurs de liberté et de responsabilité politiques.

Il met en garde contre le risque de rendre la Décentralisation inopérante en déséquilibrant les collectivités, mettant ainsi en péril la démocratie.

Et François Sauvadet d'insister sur le rôle fondamental des Départements, avec la commune, comme le socle d'airain de notre démocratie.

Il appelle à une réforme véritable de la Décentralisation, recentrée sur les valeurs démocratiques et la proximité, tout en préservant l'acceptabilité sociale des réformes.

Plaidoyer assez logique pour sa paroisse qu'Éric Woerth doit entendre lors de toutes les cérémonies des vœux d'associations d'élus !

Région de France crée un Club parlementaire

Afin de renforcer ses liens avec le Parlement, Régions de France, après l'Association des Maires de France ou encore France Urbaine, a lancé la création d'un « Club parlementaire », composé d'élus des deux assemblées, le 18 décembre dernier au Sénat, lors de ses 25 ans .

Un club visant à :

- permettre des échanges continus entre les Présidents de Région et les parlementaires ;
- sensibiliser les parlementaires sur les enjeux des territoires ;
- informer les parlementaires sur les politiques publiques régionales et l'élaboration des lois impactant les Régions.

Ce club, composé déjà d'une centaine de parlementaires intéressés par les questions régionales, se réunira régulièrement avec les présidents de Région pour :

- Nourrir le débat sur l'avenir des territoires ;
- Échanger autour des sujets institutionnels (décentralisation, réorganisation territoriale…), financiers (PLF, relations financières État-collectivités…) ou encore liés aux compétences régionales (transport ferroviaire, transition écologique, développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle.

Pour la Présidente, Carole Delga, il s'agit de constituer « une force vive de parlementaires qui s'intéressent au fait régional et qui souhaitent avoir un dialogue plus fluide avec les régions, dans la volonté d'être encore plus efficaces, puisque nos régions ont connu des époques, des évolutions, que ce soit en termes de taille ou de nouvelles compétences ».

Citoyenneté

34. Hérault

La grande tournée « Les choix de l'Hérault »

La tournée « Les choix de l'Hérault » continue son itinérance sur le territoire, à la rencontre des citoyens, avec des agents du Département. Cette démarche va au plus près des Héraultais sur le territoire pour présenter tout l'accompagnement qui leur est proposé au quotidien par la collectivité, autour de 2 enjeux que sont la solidarité et l'environnement.

Le Département : une action au quotidien !

Des questions sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la démarche en faveur d'une alimentation saine et locale dans les cantines des collèges… ?

Le Département a lancé la tournée « Les choix de l'Hérault » pour apporter des réponses concrètes aux citoyens, au plus près de chez eux.

Plus de 20 rendez-vous sont donnés sur les marchés aux Héraultais afin de proposer des temps d'échanges avec les agents du Département qui se tiendront à leur disposition, sur le stand dédié, pour répondre aux questions relatives :

• à la famille : Comment agit le Département pour accompagner les parents, les enfants, les seniors, les personnes en situation de handicap ?…

• au quotidien : Comment peut-il aider pour retrouver le chemin de l'emploi ? Créer une activité ? Mieux gérer son habitat ?…

• à l'environnement : Comment agit-il pour proposer des solutions de mobilité plus éco-responsables ? Des repas sains et locaux dans les cantines des collèges qu'il gère ?…

• aux sports, aux loisirs et à la culture : Quelles sont les actions du Département pour les loisirs, l'accès à la culture, le tourisme ? …

Actualités Aménagement du Territoire

58. Nièvre

Zone de revitalisation rurale (ZRR).
Le coup de gueule du Président.

« Le coup de poignard du gouvernement
Une nouvelle fois l'État a failli dans sa capacité à démontrer sa connaissance des besoins des habitants et des territoires.
Alors que, dans un esprit de dialogue et de confiance, nous avions obtenu de l'État un classement total du département de la Nièvre en Zone de revitalisation rurale (ZRR), nous venons d'apprendre que les règles du jeu viennent d'être modifiées par le gouvernement en dernier recours.
Le projet de loi de finances pour 2024, qui vient d'être adopté, à raison du énième 49.3, exclut la commune de Nevers de ce futur zonage et permet l'inscription des communes des Bertranges (Guérigny, Urzy et Saint-Martin-d'Heuille) et des autres communes de l'agglomération de Nevers (Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Gimouille, Marzy, Parigny-les-Vaux, Pougues-les-Eaux, Saincaize-Meauce, Sermoise-sur-Loire, Varennes-Vauzelles), jusqu'ici écartées.

Bien que ce zonage revête un enjeu primordial pour favoriser l'installation des entreprises et des professionnels de santé, des critères de seuil de population viennent bassement exclure la ville de Nevers. Une fois de plus, c'est la logique comptable de court terme qui prévaut.
Limiter le périmètre géographique du soutien aux entreprises, c'est limiter, in fine, une dynamique départementale, faisant fi des difficultés, à Nevers comme dans une commune rurale, d'installation d'entreprises tout comme de l'installation de médecins. C'est la réponse aux besoins des habitants et donc toute l'attractivité du territoire qui sont ainsi piétinés.
A l'heure où la Nièvre, Nevers compris, s'attache, avec acharnement, à trouver des solutions pour attirer, accueillir, installer, développer les entreprises et les services essentiels à la population, l'État sonne le glas d'une confiance que nous avions cru acquise. Notre combat permet cependant de voir entrer 15 communes en Zone de revitalisation rurale. »

74. Haute-Savoie

Site de ski de fond d'Agy.

Le réaménagement prévu par les communes et la communauté de communes pour un coût total de 5,8 millions d'euros bénéficie d'une aide globale du Département de 4,1 millions d'euros.
Deux phases sont prévues. La première concerne l'aménagement et la diversification d'un secteur ludique et sportif. La seconde de la création d'un bâtiment d'accueil, tyrolienne, espaces de stationnement…

91. Essonne

Un « guichet unique de l'ingénierie territoriale », à destination des élus ruraux.

Une volonté commune de simplification de l'État et du Conseil départemental, « permettre aux élus de s'y retrouver dans l'ensemble des procédures qui ne sont pas toujours très lisibles », permettre d'avoir accès aux financements et aider à remplir les dossiers.
Dispositif à destination des communes de moins de 3.500 habitants.

Alimentation durable

Les régions à forte identité mangent plus « local »

Pour contribuer au développement durable et soutenir les économies de leur territoire, de plus en plus de consommateurs privilégient les produits du cru dans leurs achats alimentaires, surtout dans des régions comme la Bretagne et l'Alsace.

D'après une enquête **Ipsos** pour **« Bienvenue à la ferme »** en 2014, 80 % des consommateurs disent acheter des produits locaux.
69 % déclarent en acheter plus qu'avant et 59 % affichent leur intention d'en acheter plus.

Chiffre encore plus marquant, 97 % des Français plébiscitent les achats près de chez eux pour aider les producteurs. Faire marcher l'économie locale est leur principale motivation en adéquation avec leur envie de vrai : 81 % éprouvent un besoin de retour à la nature et aux choses essentielles, 28 % veulent favoriser l'économie et l'emploi là où ils habitent, 25 % se disent être plus rassurés sur l'origine des produits et 23 % les privilégient pour leur goût.

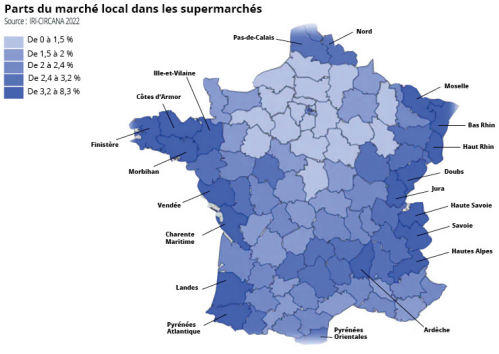

Plus une région cultive son identité culturelle, plus la consommation de produits locaux augmente

Après la Covid-19, près de 50 % des Français avouent qu'ils ont ou qu'ils sont en train de changer leurs habitudes alimentaires.

Selon la **Fondation Jean-Jaurès**, à l'origine d'une étude parue fin janvier 2023, l'attente de produits bio est plus forte chez les seniors et les plus aisés, les produits « **sans** » chez les femmes, le **vrac** chez les ruraux.

Le **local**, lui, transcende toutes les catégories de consommateurs.

« Quels que soient le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle ou l'endroit où l'on vit, l'attente d'une proposition locale plus étoffée est élevée ».

Les fortes identités territoriales poussent à une consommation de proximité. Si vous achetez et mangez local, comme vos voisins de territoire, il est probable que vous viviez en **Bretagne** ou en **Alsace**.

Dans ces régions, à forts marqueurs culturels, le civisme prime, le produit local rassure, sa perception qualité est forte.

On veut agir pour son terroir. Mais ces régions ont su activer le sentiment local avec des marques au nom de leur région ou des réseaux comme « **Produit en Bretagne** ».

Des terroirs, comme la **Provence**, malgré leurs traditions gastronomiques, se montrent moins performants.

Les 31 bassins de consommation français mériteraient pourtant d'être valorisés : **manger local est devenu tendance.**

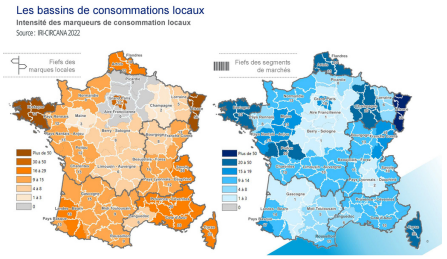

Le hic, pour un Français sur deux, c'est le prix

Les produits locaux sont 10 % à 15 % plus chers que le prix moyen. 62 % des consommateurs renforceraient leur instinct locavore sur la base de prix accessibles. Or, l'augmentation des coûts de l'énergie devrait les rendre plus compétitifs. Car nous « mangeons de l'énergie : celle des engrais, des tracteurs, des camions, des usines, des chambres froides, etc. », relève la **Fondation Jean Jaurès**. La part du transport se renforcera lourdement dans la valeur des marchandises. Des industriels envisagent même un redéploiement de leur production sur les territoires.

L'avenir sera donc à la relocalisation et le circuit court aura une côte bondissante auprès de consommateurs conscients de l'impact du transport sur le climat.

Selon **Opinion Way**, 39 % d'entre eux attendent une plus grande collaboration des sites commerçants avec les producteurs locaux. Les grandes surfaces se sont emparées de ce marqueur. Elles développent leurs rayons locaux en insistant sur l'origine des produits. Avec cette stratégie, les **Pyrénées Atlantique**, par exemple, qui comprend le **Pays basque**, rejoignent le palmarès de la consommation locale.

Béatrice Mingam
Journaliste à Lorient (Morbihan)

TURGOT : Chronique des finances publiques.

STÉPHANE SAUTAREL
SÉNATEUR DU CANTAL VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT

Si **la situation financière des collectivités territoriales** était fin 2022 globalement plutôt favorable, convenons que cette photographie, due à une reprise économique post pandémie, doit être mise en perspective nécessitant une prise de conscience au moins à trois niveaux :

D'abord, cette situation cache **des résultats contrastés selon les collectivités**, qui nécessitent de renforcer nos mécanismes de péréquation.

Ensuite, cette situation **se dégrade très vite** du fait d'une conjoncture économique moins favorable, d'une inflation durable et d'une dynamique fiscale à la baisse : DMTO, TVA … 2024 sera compliquée et la suite impossible sans réforme de fond.

Enfin, **Les Départements sont en train de retrouver un effet ciseau mortifère** qu'ils avaient non pilotables.

La situation fin 2023 et surtout en 2024 devrait hélas être toute autre.

Le vrai sujet des finances publiques locales est celui de l'autofinancement. Il est en grave danger, avec une tendance qui doit tous nous inquiéter. Il risque non seulement de contraindre les collectivités à réduire leur niveau de service public, mais aussi leurs investissements. Alors même que ce sont nos collectivités qui jouent un rôle contracyclique essentiel dans notre pays, on ne peut prendre le risque de casser le moteur territorial de proximité qui est le seul qui fonctionne encore. Ce serait une faute.

Il importe donc de retrouver enfin **l'efficacité de la politique régalienne que l'État** doit conduire et la nécessaire **liberté laissée aux collectivités pour agir**. C'est indispensable pour que notre pays et nos comptes publics s'en portent mieux. A ce titre le moment est enfin venu de **prendre des décisions courageuses pour transformer notre modèle** économique et social.

Dans un contexte national qui demeure préoccupant à de nombreux titres, je veux le redire, car nos concitoyens ne manqueront pas de nous interpeller très bientôt pour savoir comment nous en sommes arrivés là, **la situation de nos comptes publics est plus qu'inquiétante**. Elle ne respecte même pas la trajectoire de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques adoptée pourtant par le Gouvernement lui-même. Déficit toujours plus grand, dette abyssale, dépenses publiques sans cesse en hausse sans pour autant être plus efficaces, pays le plus taxé de l'OCDE ! **Les lendemains vont être douloureux pour tous les Français.**

Pourtant plutôt que de me lamenter sur cet effondrement, je veux me concentrer dans cette première chronique de l'année 2024 **sur ce que le travail et le courage** ont permis et peuvent encore permettre pour tenter de répondre à la finalité d'une politique publique comme le disait si justement **Georges Pompidou** qui consiste à « améliorer le bonheur des français ». Le Sénat a ainsi permis cette année, dans le contexte institutionnel particulier que nous connaissons, d'obtenir **des avancées substantielles pour nos communes, nos collectivités territoriales et nos territoires ruraux**, même si elles sont encore insuffisantes.

Au niveau de la fiscalité locale, l'indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases est maintenue, permettant une évolution de l'ordre de +3,9 % en 2024. **L'assouplissement des règles de lien applicables aux taux des impôts** directs locaux entre les taux de THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de TFPB (Taxe sur le foncier des propriétés bâties) sera opérant en 2024.

Nous avons porté la **hausse totale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 320 M€**. Son affectation sera **ciblée sur la péré-**

quation. La DSR augmentera ainsi à elle seule de 150 M€, la DSU augmentant de 140 M€ et la dotation d'intercommunalité de 30 M€. **Avec l'adoption d'un coefficient multiplicateur de 1,2 de la fraction « péréquation » de la DSR pour les communes situées en zones FRR (France Ruralités Revitalisation)** obtenue par le travail du Sénat, c'est un véritable plus qui va rejaillir sur les communes rurales. **Plus largement, la réforme des ZRR et la création des FRR** ont abouti à un système pérennisé et élargi qui donne de la lisibilité et de l'attractivité aux territoires ruraux. Ce PLF réintègre enfin les dépenses d'investissement réalisées par les collectivités pour les aménagements et agencements de terrains parmi les dépenses éligibles au FCTVA.

La suppression de la condition de potentiel financier afin que la dotation « élu local » soit versée à l'ensemble des communes de moins de 1 000 habitants a été votée. Pour les **communes nouvelles**, la première mesure d'importance est l'instauration d'une **dotation dédiée** aux communes nouvelles, financée par un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État, ce qui ne viendra donc plus impacter la DGF d'en-semble. Nous avons aussi augmenté d'une part le montant de la **dotation d'amorçage** à 15 € par habitant (au lieu de 6 € ou 10 € par habitant) en leur faveur, et d'autre part instauré **une garantie de dotation** sur la base de la dernière année de référence où cette garantie était jusqu'alors assurée.

Le projet de loi de fin de gestion pour 2023 a porté la DTS (Dotation Titres Sécurisés) à 100 M€. Ce montant est reconduit en PLF 2024 avec pour objectif de **faire passer les délais d'obtention de titres de 66 jours à 20 jours**.

Par ailleurs, le PLF 2024 prévoit une réforme globale de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales qui sera désormais dotée de **100 M€ contre 41,6 M€** et qui sera destinée à toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. C'est **la poursuite et l'amplification d'une orientation souhaitée et souhaitable, qui pourra demain encore mieux valoriser l'apport des communes aux enjeux de la transition écologique.**

Le maintien pour 2024 du fonds de soutien au développement des activités périscolaires a été acté, de même que la prolongation en 2024 de la **neutralisation intégrale des modifications apportées en loi de finances pour 2022 à l'effort fiscal des communes** dans l'attente d'une réforme plus large, ainsi qu'un renforcement **des moyens en faveur du bloc communal qui porte les maisons France services** (forfait annuel porté pour 2024 à 40 000€ pour chaque MFS, à parité entre l'État et les opérateurs).

Les réponses en faveur des Départements restent trop limitées et ne peuvent qu'être temporaires. L'augmentation du plafonnement du second prélèvement du **fonds national de péréquation des DMTO** de 12 % à 15 % du produit de ces impôts perçus par chaque département a été pris en compte, ainsi que la création d'une **dotation exceptionnelle, hélas limitée à 53 M€**, en faveur des départements confrontés à une forte dégradation de leur situation financière. La hausse des **crédits dédiés au soutien de l'État à la prise en charge des MNA** pour porter cette enveloppe à 100 M€ est très loin de répondre aux enjeux, de même que l'**abondement** au titre du PLFSS 2024 de 150 M€ **des concours versés aux Départements par la CNSA** visant à réduire le reste à charge du financement de l'APA, dans l'attente d'une réforme plus large de ces concours annoncée pour 2025.

Avec le début des travaux relatifs à la réforme de la DGF, la construction de réponses pérennes pour les Départements seront les priorités des travaux à conduire en 2024 au niveau du CFL. **Ainsi nous devons, dans le collectif et à partir de diagnostics clairs et partagés, « réouvrir » des possibles**, nous en avons tant besoin.

Actualités Finances

Après l'adoption de la loi de finances 2024 Communiqué de Départements de France Les Départements écoutés et relativement entendus

La loi de finances pour 2024 a été définitivement adoptée le jeudi 21 décembre. DF, qui n'a cessé d'alerter sur l'effet ciseau mettant en péril les finances départementales, a fait valoir ses arguments et revendications aux parlementaires et au Gouvernement. *« L'enjeu est crucial : continuer de pouvoir répondre aux préoccupations des Français »*, alerte François SAUVADET, Président de Départements de France.

Retour sur certaines avancées obtenues… et sur les points qui nécessitent encore une attention particulière.

Fonds de sauvegarde
Les finances départementales sont fortement impactées du fait de l'explosion de leurs dépenses et de la chute brutale de leurs recettes corrélées au marché immobilier. Une quinzaine d'entre eux est dans le rouge !

DF a ainsi obtenu un abondement du fonds de sauvegarde à hauteur de près de 53 millions d'Euros (100 millions d'euros avaient été demandés par DF).

Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)
Le retournement du marché de l'immobilier provoque mécaniquement une baisse des recettes des Droits de Mutation (-25 % par rapport à 2022). Pour mémoire, les DMTO représentent 20 % des ressources des Départements.

Les Départements sont la seule strate de collectivités locales à avoir mis en place, entre eux, un système de partage de la ressource (de 1,9 milliard d'euros en 2023); et ils tiennent, malgré la chute de leurs recettes, à conserver ce mécanisme de solidarité horizontale. D'où la demande d'un relèvement du plafonnement du second prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO de 12 % à 15 %, adopté au Sénat, qui a été retenu dans le texte final.

DF tient par ailleurs à remercier les Départements contributeurs pour leur engagement et leur solidarité envers les Départements bénéficiaires de ce fonds.

Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Selon les estimations les Départements auront accueilli 17 000 MNA supplémentaires sur le sol français en 2023 (ce qui porterait leur nombre à 44 000 sur le territoire). Les structures de l'ASE sont saturées ; les personnels à bout.

DF a obtenu 32,2 millions d'euros supplémentaires de l'État pour les Départements (portant le montant global de l'enveloppe à 100 millions d'euros) pour les accompagner dans la mise à l'abri, avant évaluation, des personnes se présentant comme MNA. C'est insuffisant, car cela ne représente que 5 % du montant total des dépenses engagées à hauteur de 2 milliards, par les Départements pour la prise en charge des MNA.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
DF a obtenu la garantie d'un plancher pour la TVA perçue en remplacement de la CVAE – le niveau de compensation ne pourrait pas être inférieur à ce qui a été transféré en 2023.

Économie de la route
Les Départements ont la charge de 380 000 km de routes. Si l'on y ajoute le bloc communal, cela représente 99 % du réseau routier et 12 milliards d'investissements. Paradoxalement, l'État, les régions (qui n'entretiennent aucun réseau) et les sociétés d'autoroutes encaissent les 40 milliards prélevés sur les usagers de la route.

Le PLF 2024 crée une taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (dont les autoroutes) dont le rendement est estimé à 600 millions d'euros. DF a demandé qu'une partie de cette recette soit affectée aux Départements pour l'entretien des routes, ce qui n'a pas été retenu dans le texte final, malgré une affectation de 50 M€ votée au Sénat.

Pour rappel, Départements de France a décidé d'organiser en 2024 des « Assises de la route », de mobiliser les acteurs du secteur pour faire émerger des propositions permettant de définir un modèle économique durable de la route.

Indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)
Le Gouvernement tient compte de l'inflation de manière sélective : il demande aux Départements de la répercuter sur les dépenses sociales (ce qui est justifié et nécessaire pour les bénéficiaires) mais refuse dans le même temps d'indexer les ressources qui servent à les financer, sur l'inflation.

Cette non-indexation a « coûté » aux Départements 438 millions d'euros en 2022 et 865 millions d'euros en 2023.

Revenu de Solidarité Active (RSA)
Le Gouvernement ne compensera pas aux Départements la revalorisation du RSA de 4,6 % annoncée pour le 1er avril 2024.

Cette revalorisation n'a donné lieu à aucune concertation. Si le mécanisme de majoration de cette allocation du montant de l'inflation constatée est connu, ses conséquences sur les finances départementales sont ignorées par l'État qui semble toujours considérer que les Départements sont une source inépuisable de financement de ses politiques sociales.

Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (TSCA)
Les Départements, qui financent à hauteur de 60% les SDIS, sont un acteur à part entière de la Sécurité civile au niveau local et sont au cœur du dispositif de prévention.

Les Départements veulent notamment voir la TSCA, bloquée sur des critères établis en 2005, évoluer afin de mieux correspondre à la réalité de la France de 2024 et d'intégrer à son assiette le montant des dépenses non engagées par les assureurs grâce à l'action des pompiers, ce que l'on appelle communément : la valeur du sauvé. Ils n'ont, pour l'instant, pas été entendus par le Gouvernement à l'occasion du débat budgétaire.

Les professionnels de l'équitation obtiennent une fiscalité simplifiée et sécurisée !

Avec la lecture définitive du projet de loi de finances, le Gouvernement concrétise les engagements pris auprès de la FFE, du GHN et des professionnels du secteur de l'équitation de sécuriser et de simplifier l'application du taux réduit de TVA de 5,5 % déjà applicable à une majeure partie des activités des centres équestres à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi, cette mesure Equitation met un terme aux mesures transitoires de 2014 encore en vigueur.

Désormais, les professionnels évolueront dans un cadre fiscal simplifié et compatible avec la Directive TVA révisée, écartant également tout risque de nouveau contentieux européen.

L'Association des Départements d'Île-de-France

Les sept Départements d'Île-de-France (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise) se sont regroupés au sein de l'Association des Départements d'Ile-de-France (ADIF) afin d'assurer le relais de leurs positions auprès des pouvoirs publics sur tout sujet relatif au développement de la région-capitale (aménagement, transport, logement, éducation, solidarités, emploi, environnement…).

Ils alertent sur la crise de financement des 7 Départements franciliens et des conséquences en terme d'investissement au profit des communes.

Avec un impact sur la vie quotidienne des 10 millions d'habitants des territoires franciliens!

30. Gard

Budget 2024

Un budget de plus de 1,2 milliard d'euros avec **267 millions d'investissements** en augmentation de 43 millions par rapport à 2023. À noter

8 millions d'euros porteront sur les études et l'aménagement de voies vertes et cyclables.
536 millions d'euros sont consacrés aux solidarités dont 222 millions pour les personnes âgées et handicapées. Les dépenses réelles de fonction-nement (916 millions d'euros) sont en augmentation de 42 millions par rapport à 2023. (+ 15 millions d'euros pour les ressources humaines) et les dépenses de solidarités (+ 6,2 millions d'euros pour l'APA, + 3,8 millions pour la PCH).

41. Loir-et-Cher

Vote du budget primitif

470 millions d'euros pour un budget ambitieux ! Le conseil départemental a adopté son budget 2024 Malgré le contexte difficile lié à l'actualité internationale qui impacte ses ressources, le département peut poursuivre ses investissements pour construire l'avenir du territoire : routes et mobilités douces, rénovation des collèges, numérique, développement durable.
Côté dépenses, elles sont en hausse de 7,2 % afin de mener à bien les politiques sociales, notamment en faveur de l'enfance.

71. Saône-et-Loire

Budget primitif 2024 adopté juste avant Noël

L'exercice 2023 a été marqué par des fortes contraintes qui pèsent sur le dynamisme des recettes départementales, à l'instar de tous les Départements de France. Malgré cela, le Département conserve un rythme haut de dépenses pour conduire ses politiques publiques dans le budget primitif 2024.
Dans le même moment il il y a une augmentation des dépenses.
Situations inédites (risque d'épargne nette négative pour la Gironde). Adoption d'un fond de péréquation (15 Départements). Avec des décisions gouvernementales qui se répercutent sur les finances départementales.
Difficulté d'élaborer un budget en phase avec le débat d'orientation budgétaire (le projet de revalorisation du RSA de 4,6 % = 2,7 millions d'euros pour le Département). L'ambition pour développer et rendre attractif le département de Saône-et-Loire passera par un effort toujours accru des grands investissements départementaux : 2e budget le plus important depuis 2015 (69 millions d'euros en 2014).

88. Vosges

Adoption du budget primitif

En légère hausse de 2,8 %, le budget 2024 s'établit désormais à un peu de plus de 536 millions d'euros.
254 millions d'euros sont dédiés à la qualité de vie des vosgiens, 111 millions pour l'autonomie et 60 millions pour l'enfance et la famille. - 67 millions pour l'équilibre des territoires, dont 17 millions pour les Sapeurs-Pompiers des Vosges (SDIS) –
86 millions d'euros d'investissement pour les communes, les communautés des communes et d'agglomération, les routes départementales, les collèges, les EHPAD, l'agriculture, la culture, le sport, le numérique et l'économie.

Pierre Moscovici annonce les priorités de la Cour des Comptes : découvrez les 25 thèmes!

La plateforme citoyenne de la Cour des comptes et des Chambres régionales et territoriales des comptes permet à chacun de proposer des thèmes de contrôle et d'enquête pour les juridictions financières.

20 000 participants ont proposé plus de 600 thèmes.

Parmi ceux-ci 10 ont été retenus par les chambres de la Cour (contre 6 lors de la précédente édition). On y retrouve un certain nombre de sujets bateaux, polémiques, politiques et peut-être même un peu démagogiques (la loi du genre ?), mais néanmoins intéressants et révélateurs :

La lutte contre la corruption ;

Les taxes à faible rendement ;

L'ONF et le défi de la transition écologique ;

La contribution des usagers au financement des transports collectifs urbains ;

L'évaluation de la contribution de la vie étudiante et de campus ;

Le contrôle des polices ;

Le soutien de l'État à l'économie sociale et solidaire ;

Les fraudes aux retraites versées à l'étranger ;

Les personnels non soignants dans les structures de soin ;

Les passages entre le secteur public et le secteur privé.

Pour la 1re année de leur participation au processus citoyen, les CRTC ont, à ce stade, retenu 15 thèmes.

CRC Auvergne Rhône Alpes : les dépenses de communication des collectivités locales ;

CRC Bretagne : la production locale d'énergie ;

CRC Corse : la politique du logement social en Corse ;

CRC Grand Est : l'utilisation des infrastructures de mobilités douces en Alsace ;

CRC Guadeloupe-Martinique–Guyane : le contrôle de la gestion du syndicat unique de l'eau de Guadeloupe ;

CRC Guadeloupe-Martinique-Guyane : l'étude sur la gestion de l'errance animale en Guadeloupe ;

CRC Hauts-de-France : la revitalisation des centres-bourgs ;

CRC La Réunion - Mayotte : la gestion des fonds européens à Mayotte ;

CRC Nouvelle-Aquitaine : le contrôle de la gestion des déchets en Dordogne ;

CRC Occitanie : les soutiens publics à la corrida ;

CRC Provence-Alpes-Côte d'Azur : la mise en œuvre du plan vélo de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

CRC Occitanie et Nouvelle-Aquitaine : le recours des collectivités territoriales aux prestations intellectuelles ;

CTC Nouvelle-Calédonie : les frais de mission des élus des institutions émargeant au budget de la Nouvelle-Calédonie ;

CTC Polynésie française : la défiscalisation en Polynésie française ;

CTC Polynésie française : la taxe de développement local.

Les thèmes de la CRC Île-de-France seront, eux annoncés au moment du lancement de la 3e campagne au mois de septembre à l'issue des Jeux Olympiques

Actualités Mobilité

50. Manche

Plan vélo : requalification de routes départementales en voies vertes

Le Département de la Manche gère le plus long réseau routier départemental de France et souhaite profiter de la densité de celui-ci, ainsi que des modifications des dispositions du code de la route relatives aux voies vertes, pour faciliter les #déplacements en vélo.
Deux premières sections de routes départementales ont été requalifiées en voies vertes cet automne, en concertation avec les communes de Saint-Sauveur-Villages (3.3 km de la RD 535) et Dragey-Ronthon (1.3 km de la RD 484). Elles sont autorisées à la circulation routière pour certains usagers comme les riverains (dont les agriculteurs), les livraisons et les secours. Une signalisation spécifique a été mise en place.

53. Mayenne

La voie douce entre Saint-Jean-sur-Mayenne et Changé est ouverte

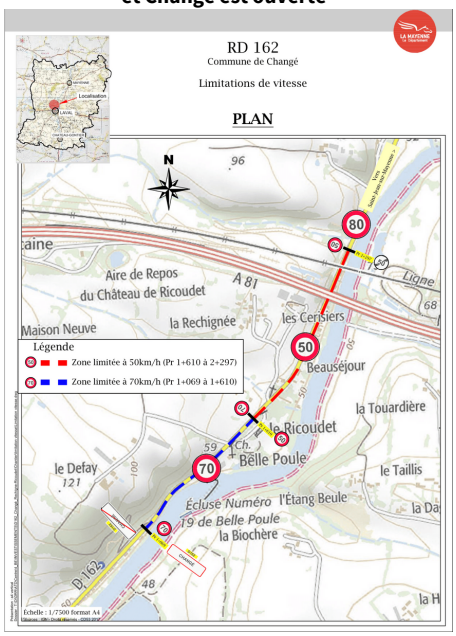

Après la mise en service de la première section en août 2023 entre l'agglomération de Saint-Jean-sur-Mayenne et le viaduc de la LGV, c'est au tour de la deuxième section d'ouvrir jusqu'à Changé. L'ensemble de l'aménagement réalisé par le Département se compose de 3 km de voie douce de 2 m de large.

En complément de la deuxième section de voie verte, 2 écluses ont été réalisées afin de sécuriser les traversées cyclo-piétonne, 17 places de stationnement de véhicules légers ont été aménagées et le revêtement des enrobés de la route départementale a été renouvelé.

Le projet total (section 1 et 2) est estimé à 693 000 € HT dont 60 % financé par le Conseil départemental et 40 % financé par l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) 2023.

53. Mayenne

Sécurité routière

Jusqu'au 15 avril 2024, le Conseil départemental lance un appel à projets pour aider les associations et les collectivités locales à financer leurs projets liés à la sécurité routière. Une enveloppe totale de 50 000 € est allouée.

Cette aide financière doit servir à mettre en place des projets qui répondent aux enjeux nationaux, à savoir les 2 roues-motorisés, les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité douces (vélos, trottinettes, engins de déplacement personnel motorisés...) et le risque routier professionnel. Les projets doivent cibler les jeunes et les seniors.

81. Tarn

A 69: "Il est temps de respecter les décisions publiques" Christophe Ramond Président

"L'évacuation de la ZAD de la Crémade par les forces de l'ordre est une très bonne nouvelle.

Le préfet du Tarn réaffirme ainsi la détermination de l'État à mener le chantier de l'A 69 à son terme, dans les délais, et à respecter la parole publique. Je m'en félicite.

Ce n'est pas dans l'illégalité que l'on peut remettre en cause un chantier validé par toutes les voix démocratiques et juridiques.

Il est temps de respecter les décisions publiques et de terminer sereinement ce chantier légitime et indispensable à l'avenir du Tarn"

94. Val-de-Marne

Restauration écologique de voie verte.

269 km d'itinéraires cyclables existent déjà.

11 millions d'euros par an sont consacrés à ce projet et bientôt 15 millions d'euros par an pour les pistes cyclables. Au total près de « 100 millions d'euros » seront investis d'ici 2030, validés par le conseil départemental en décembre.

Parmi les autres financeurs, la Région Île-de-France intervient avec 20 millions d'euros sur la stratégie départementale sur le vélo. La Métropole du Grand Paris met également 4,77 millions d'euros sur la table pour financer la création de nouvelles pistes sur la RD120 à Vincennes et Saint-Mandé.

Le plan satisfait la vingtaine d'associations cyclistes sur le territoire. Le Président, Olivier Capitanio, note « une hausse de 80 % de la fréquentation sur certains points du territoire ».

Actualités Environnement et Écologie

41. Loir-et-Cher

Arbres et Haies 41

Jusqu'au 29 mars, le conseil départemental reconduit l'appel à projets dans le cadre du programme d'aide à la plantation « Arbres & Haies 41 ». Initié depuis 2021 dans le cadre de sa politique environnementale en matière de transition énergétique et de préservation de la biodiversité, ce programme offre la possibilité aux particuliers, entreprises, associations et exploitants agricoles de soumettre des projets de plantation d'arbres et de haies champêtres dans le département auxquels le conseil départemental apportera, dans des conditions précises, son aide financière.

Trois types de plantations peuvent faire l'objet de subventions :

● Des arbres isolés et vergers dans un objectif de mise en valeur paysagère, de conservation de la faune, de création d'un ou plusieurs îlot(s) de fraîcheur, ...

● Haies champêtres constituées d'un mélange d'espèces végétales d'arbustes et/ou d'arbres à des fins paysagères, écologiques, de conservation des sols, brise-vents, ...

● Bosquets constitués d'arbres et arbustes destinés à créer un milieu boisé capable d'accueillir une faune et une flore spécifiques, de marquer le paysage, de former un puits de carbone.

● Le conseil pour le maintien de vieilles haies ou de trognes peuvent également faire l'objet d'aides. Ces dernières sont destinées à prendre en charge les frais d'accompagnement des propriétaires par un expert capable de leur apporter les conseils et techniques d'entretien afin d'aider au maintien de leur patrimoine arboré ou arbustif.

59. Nord

Mise à disposition gratuite de 12 hectares pour des agriculteurs

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, le Département du Nord travaille avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, la Maison de l'élevage du Nord et le Centre régional de ressources génétiques pour mettre ses espaces naturels à la disposition d'agriculteurs et éleveurs du Nord.

Il s'agit d'un partenariat gagnant-gagnant : les éleveurs bénéficient gracieusement d'un foncier pour faire pâturer les races locales qu'ils élèvent et pour faucher du foin tandis que le Département du Nord bénéficie d'une gestion écologique de ses espaces naturels. Cette opération permet également de soutenir la sauvegarde et le développement des races locales d'élevage : sur plus de 3 400 hectares d'espaces naturels dans le Nord, 420 hectares font déjà l'objet de partenariats agricoles.

74. Haute-Savoie

Rapport développement durable. Édition 2023.

Dès le 1er juillet 2021, le Conseil départemental a souhaité mettre le développement durable, la protection de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité, la préservation de nos lieux emblématiques et de nos joyaux naturels ou encore la sobriété énergétique au cœur des politiques que nous initions.

Le Département veille à poursuivre l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments. Il continue aussi de limiter l'impact environnemental du déneigement des voiries départementales. De plus, il renforce notre maillage en aménagements cyclables, ou encore il augmente l'approvisionnement des cantines en produits locaux et circuits courts.

En parallèle, chaque jour, dans l'ensemble de ses compétences (social, éducation, voirie, bâtiments, espaces naturels, aménagement du territoire, tourisme…), les agents du Département veillent à améliorer la prise en compte de l'environnement, de la transition écologique, et plus largement de notre cadre de vie.

Ce 13e rapport annuel permet de souligner cette dynamique forte poursuivie par la collectivité.

92. Hauts-de-Seine

Création d'une SEM énergies renouvelables

L'assemblée départementale a approuvé à l'unanimité la création, dès début 2024, d'une société d'économie mixte locale (SEML) consacrée au développement des énergies renouvelables et de récupération dans les Hauts-de-Seine.

Objectif : soutenir les communes et créer des synergies avec les acteurs du secteur de l'énergie pour fournir une énergie propre, décarbonée, à un coût optimal. Cette SEML sera à la fois :

- Un outil stratégique de définition et de pilotage de l'ambition des Hauts-de-Seine pour accélérer la transition énergétique ;
- Un outil opérationnel de financement et de déploiement de cette stratégie au profit des communes et des Alto-séquanais ;
- Un outil d'accompagnement et de conseil pour les communes et les acteurs du territoire dans le domaine des énergies renouvelables.

Pour répondre aux besoins énergétiques du territoire et atteindre les résultats fixés, son action se focalisera en priorité sur les réseaux de chaleur et de froid urbains, l'énergie solaire avec l'équipement de panneaux photovoltaïques ou thermiques, et toutes les sources d'énergies renouvelables et de récupération pertinentes.

Le Département est d'ores et déjà accompagné par plusieurs partenaires, parmi lesquels la Banque des Territoires et le Sigeif. D'autres acteurs publics et privés pourront également rejoindre la société.

Démographie médicale

Accès aux soins et démographie médicale

La SNCF veut être un acteur de la santé dans les territoires

"Nous comptons actuellement 23 services liés au domaine de la santé dans les gares sur l'ensemble du territoire : pharmacies, centres et maison de santé, cabinets paramédicaux, etc. Nous avons par exemple ouvert en 2023 un centre de santé infirmier à Soisson, un kinésithérapeute s'est installé en gare de Liverdun, des ostéopathes en gares de Entraigues-sur-la-Sorgue et de Maizières-lès-Metz, un cabinet de réflexologie en gare de La-Roche-sur-Yon...

Ces services liés à la santé sont plébiscités dans les enquêtes clients que nous avons pu mener, et les voyageurs et riverains en souhaitent davantage. À ce titre, et en lien avec les pouvoirs publics, nous souhaitons augmenter le nombre de services de santé en gare en implantant 300 cabines de téléconsultation..

Ces 300 cabines de téléconsultations ne concerneront que la téléconsultation en médecine générale.

« Cependant, selon les besoins des territoires et les demandes émanant des Régions et des ARS, il est envisageable de s'adapter et d'inclure des spécialités médicales ». "Chaque patient sera accompagné par un infirmier diplômé d'État et examiné à distance par un médecin exerçant sur le territoire français, de préférence localement au niveau du territoire. En complément de cette offre commune, d'autres services de santé seront proposés selon les lieux d'implantation, en fonction des besoins locaux (bilans oculaires, diagnostics sport santé...) ".

Dans le projet SNCF, il s'agit d'un espace de santé sécurisé et confidentiel (une salle d'attente et une salle de téléconsultation) comme peut l'être un cabinet infirmier, respectant l'environnement requis pour une téléconsultation

Opération séduction auprès des Internes en médecine

Prenant conscience de l'importance du sujet pour les habitants aussi bien en zone rurale que dans les villes, Emmanuel Macron a consacré un moment assez long à ce sujet.

Tout d'abord, il souligne, qu'à de rares exceptions près, le problème touche toute les régions et que le problème va durer avec un nombre de médecins qui ne va pas croître en tout cas pendant un certain nombre d'années, le vieillissement de la population, l'âge et les nouvelles pratiques des médecins. Il insiste ensuite sur deux points :

Pas de coercition. Il est très clair sur le sujet et considère que cela ne fonctionne pas sur la durée. Il veut donc libérer du temps de médecins en les soulageant des tâches administratives et déléguer certains actes à des personnels paramédicaux.

Désengorger les urgences. Cela passe par un développement des systèmes de Soins Non Programmés qui couvrent déjà 70 % du territoire qu'il veut poursuivre pour atteindre les 100 % . Il veut aussi responsabiliser les patients, notamment avec un reste à charge. Plus largement, il veut un doublement des franchises médicales.

53. Mayenne

Aide à la mobilité des internes

Le Conseil départemental s'implique activement auprès des internes en médecine. Il met en place plusieurs initiatives visant à faciliter leur mobilité sur le territoire et ainsi, simplifier leur parcours. Ces actions sont spécifiquement conçues pour répondre aux enjeux cruciaux liés à l'accessibilité des soins en Mayenne.

Deux nouveaux véhicules sont attribués à Château-Gontier, portant le total à quatre, en addition aux véhicules déjà disponibles à Laval.

Ces véhicules connaissent un franc succès à Laval avec une moyenne de plus de 2 000 kilomètres par mois et par véhicule, et sont largement appréciés par les internes.

Le nombre d'internes en Mayenne affiche une croissance constante, avec une augmentation de 14 % entre 2020 et 2023.

59. Nord

Lutte contre les déserts médicaux

Le Département a décidé de salarier des médecins et ouvre son premier centre de santé départemental.

Le Département s'investit depuis plusieurs années en faveur du développement de maisons de santé pluri-professionnelles, de la télémédecine, de la formation d'infirmiers en pratique avancée.

Aujourd'hui, il franchit une nouvelle étape dans la lutte contre la désertification médicale avec l'ouverture de son premier centre de santé départemental : la « Maison Nord Santé » dans le Douaisis.

Ce modèle est attractif pour les professionnels de santé grâce à un exercice regroupé, un allègement de la charge administrative, une diversification des activités et les avantages du salariat. Ils contribueront par ailleurs aux missions départementales telles que la protection maternelle et infantile, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap ou encore l'aide sociale à l'enfance.

Cette nouvelle offre est construite en concertation avec l'Agence régionale de Santé, l'Assurance maladie et le Conseil de l'Ordre des médecins du Nord. Le Département du Nord prend en charge la rémunération des professionnels de santé, des équipes dédiées, du matériel médical et de l'informatique.

Le centre de santé départemental situé à Cuincy propose aux habitants depuis le début du mois de janvier 2024 des consultations médicales auprès de huit médecins généralistes et de deux infirmières en pratique avancée, tous salariés du Département du Nord.

Le Département du Nord recrute actuellement des médecins et ouvrira prochainement d'autres centres départementaux à l'image de celui de Cuincy : 4 autres projets sont actuellement à l'étude dans l'Avesnois, en Flandre maritime et intérieure et dans le sud du département.

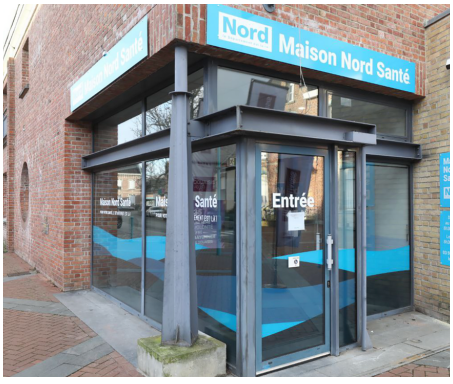

La loi Valletoux

Loi du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels

Frédéric Valletoux
Député de la 2ème circonscription
de Seine-et-Marne

Selon le ministère de la Santé, cette loi établit le territoire de santé, défini dans le code de la santé publique, comme l'échelon de référence pour l'organisation locale de la politique de santé.

Le conseil territorial de santé, en tant qu'organe de démocratie sanitaire à l'échelle du territoire, voit son rôle renforcé. Ses membres auront la possibilité de redéfinir les contours des territoires de santé en collaboration avec l'agence régionale de santé (ARS), assurant ainsi un équilibre et une solidarité en matière d'accès aux soins.
L'un des aspects marquants de cette loi est la responsabilité collective des établissements de santé en matière de permanence des soins en établissement (PDSES). Elle vise à rétablir l'équilibre entre les secteurs public et privé. Cependant, l'ARS ne pourra désigner des établissements pour contribuer à la PDSES qu'en cas de "carences persistantes". Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) se voient également accorder la possibilité d'acquérir la personnalité morale et de détenir des autorisations d'activités de soins.

La stabilité des effectifs sur les territoires est un autre objectif de cette loi. Elle introduit des mesures telles que l'interdiction de l'intérim en début de carrière soignante, la limitation à une attribution tous les 10 ans des aides financières et des exonérations fiscales à l'installation, ainsi que l'obligation de respecter un préavis de six mois pour les médecins, sages-femmes et dentistes souhaitant cesser définitivement leur activité.

Dans une démarche visant à attirer les jeunes professionnels vers les zones où les besoins sont les plus pressants, le contrat d'engagement de service public est étendu aux étudiants en médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie dès la fin de la deuxième année d'études. Ce contrat offre une allocation mensuelle de 1 200 euros brut en échange d'un engagement à exercer pendant au moins deux ans sur un territoire déterminé.

La loi prévoit également un contrôle financier renforcé sur les cliniques privées et leurs satellites. Elle introduit la fonction d'infirmier référent pour les patients en affection de longue durée, et des mesures spécifiques concernant le médecin coordonnateur en Ehpad. Une innovation majeure concerne la possibilité donnée à une pharmacie d'ouvrir une antenne dans une commune voisine, palliant ainsi le vide laissé par la fermeture de la dernière officine. Cette disposition vise à remédier aux zones dépourvues de pharmacie après la fermeture d'une officine, une problématique particulièrement préoccupante dans les communes de moins de 2 500 habitants.

En conclusion, la loi Valletoux représente une avancée significative dans la refonte de l'organisation territoriale des soins de santé en France. En mettant l'accent sur la collaboration entre le public et le privé, la stabilité des effectifs et l'incitation des jeunes professionnels à servir dans des zones prioritaires, cette législation trace la voie vers une santé plus équitable et accessible sur l'ensemble du territoire français.

Télémédecine : le succès passera par les territoires !
E Meuse santé & Université de Lorraine

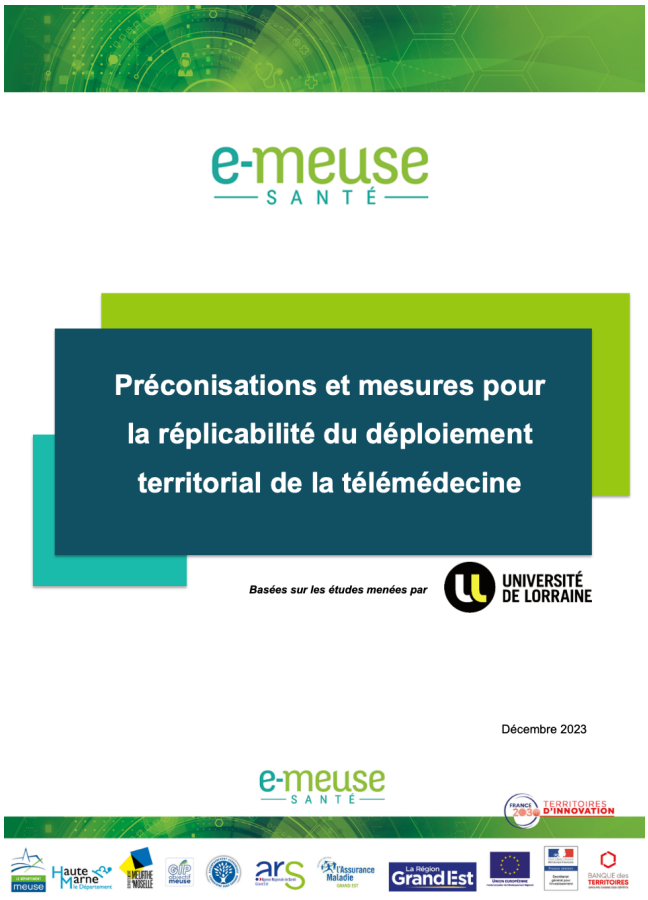

12 recommandations pour favoriser le déploiement et la pérennité de la téléconsultation dans les territoires.

C'est l'aboutissement d'un investissement au quotidien sur la télémédecine mené depuis trois ans par le programme e-Meuse santé au sein des départements de la Meuse, de la Haute-Marne et de la Meurthe-et-Moselle en réponse aux difficultés d'accès aux soins. E-Meuse santé publie aujourd'hui son rapport sur la télémédecine qui s'appuie sur les évaluations réalisées par l'Université de Lorraine : « Préconisations et mesures pour la réplicabilité du déploiement territorial de la télémédecine ».

Ce rapport contient 12 recommandations faites aux acteurs des territoires pour y favoriser le déploiement et la pérennité de la télémédecine. Il est fondé sur l'évaluation d'expérimentations d'une quinzaine de sites installés sur trois départements du Grand-Est (Meuse, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle), couvrant une configuration variée d'accès aux soins et à la santé, de la zone rurale à la ville. Des territoires tous confrontés chacun à leur manière à la désertification médicale.

Son élaboration a été réalisée à l'issue d'un processus de concertation et d'enrichissement itératif lors d'une série d'ateliers et d'entretiens, qui ont impliqué les acteurs économiques partenaires d'e-Meuse santé, les professionnels de santé, les élus locaux et les représentants de patients. Le document décline une offre de propositions opérationnelles nécessaires à la gestion et au développement de réseaux territoriaux de télémédecine. Il démontre que bien conçue, bien déployée, la télémédecine est un outil efficace qui offre des solutions d'accès aux soins à des milliers de Français démunis devant la pénurie de soignants et permet aux personnes sans médecin traitant de pouvoir retrouver un parcours de soin satisfaisant.

Le rapport révèle deux prérequis essentiels au succès de la téléconsultation dans les territoires :
1. Une offre conçue en appui et au service des professionnels de santé du territoire concerné.

2. Une offre qui fasse l'objet d'une mobilisation des acteurs du soin et de l'accès aux soins des patients, dans le respect du rôle, du statut et des expertises de chacun.

Les recommandations du rapport incluent par exemple :
• Une collaboration renforcée avec les médecins traitants et les professionnels de santé pour pérenniser les projets existants et soutenir la création de nouveaux sites de téléconsultation ;

• Un modèle de financement dissociant ce qui relève du soin et de l'accès aux soins, ouvrant ainsi la possibilité de nouvelles formes d'implication aux collectivités territoriales ;

• Une gouvernance et une animation de la politique de l'accès aux soins animée par les CPTS ;

• Une revalorisation de la fonction des « téléassistants » en s'appuyant sur leur contribution à l'accès aux soins ;

• L'élargissement du réseau de sites de télémédecine à la médecine spécialisée (téléconsultation de spécialité, téléexpertise et télésurveillance) et à la prévention (médecine du travail, médecine scolaire, opérations nationales de dépistage...) ;

• La mise en place d'une plateforme commune facilitant les usages et la prise de rendez-vous ;

• Le développement d'une offre de formation où interagissent tous les acteurs du projet.de télémédecine ;

• Une expérimentation sur trois ou quatre départements d'une durée de trois ans, associant les collectivités et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Le rapport préconise également une clarification de l'offre de télémédecine avec des cahiers des charges et des méthodologies matures et validées aujourd'hui disponibles grâce aux expérimentations.

Il propose de nouveaux modèles (organisationnels, financement...) ouvrant un champ d'action important aux territoires pour les politiques de l'autonomie et du maintien à domicile. La télémédecine peut être un outil majeur de la coordination du modèle économique de la santé et de celui du médico-social, en s'inscrivant notamment dans les politiques de prévention et des départements.

D'ores et déjà les travaux d'e-Meuse santé réunis dans ce rapport ouvrent des perspectives intéressantes d'enrichissement et de partage de ces orientations, de déploiement et de réplicabilité au niveau national. La démarche que pourrait suivre le Grand Est doit trouver une portée nationale et nourrir la réflexion de tous les acteurs concernés, État, associations de patients, professionnels de santé, collectivités locales.

La télémédecine mérite une mobilisation de tous autour des bonnes pratiques. Elle a toutes les qualités pour s'intégrer aux solutions qui permettront de répondre collectivement aux défis de l'offre de soins dans les prochaines années.

A propos d'e-Meuse santé

Lancé opérationnellement en 2020, e-Meuse santé participe pleinement à la création d'une filière santé numérique Grand Est et française ainsi qu'à son développement industriel.

Porté par le Département de la Meuse, en partenariat avec les Départements de la Haute-Marne et de la Meurthe-et-Moselle, e-Meuse santé est lauréat du concours national « Territoires d'Innovation » soutenu par l'État avec la Banque des Territoires ». Le projet coconstruit avec les professionnels de santé, les représentants des usagers, les collectivités territoriales, le monde de la recherche et les acteurs économiques, réunit 42 partenaires. Son action consiste à tester, valider et évaluer l'opportunité de généralisation de solutions innovantes combinant innovations numériques et techniques, organisationnelles et médico-économiques dans le domaine de la santé, du sanitaire et du médico-social.e-Meuse santé dispose d'un budget de 26 millions d'euros pour mener à bien cette mission.

Parmi les 42 partenaires : Biosynex, Biosency, CEA Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, Dekra, France Assos Santé, Hopi Médical, Medtrucks, Pixacare, Pulsy, Sefam...

Actualités Sécurité Civile

Intercommunalités et Départements se saisissent du problème de l'insécurité

Les enjeux de tranquillité publique et de sécurité et la prévention de la délinquance mobilisent de plus en plus les intercommunalités qui les intègrent dans leur projet de territoire.

Ainsi l'ANCT indique que 138 intercommunalités ont intégré des projets de la sécurité et de la prévention de la délinquance au sein de leur contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Mais ce sujet concerne aussi les départements comme nous nous en sommes fait l'écho à plusieurs reprises, notamment dans l'Essonne, le Val-d'Oise, la Drôme, la Seine-et-Marne, la Haute-Savoie, l'Eure, l'Ardèche ou le Loir-et-Cher, même si le sujet est politiquement sensible. Dans ces Départements, un vice-Président est en charge de ce secteur.

Pour ces départements le problème principal est celui de la sécurisation des collèges. Cependant, ils se heurtent souvent aux chefs d'établissement qui refusent le déploiement de caméras de vidéoprotection.

53. Mayenne

Lancement du programme réserve à incendie et de biodiversité

La réserve à incendie et de biodiversité est un programme porté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Mayenne - Bas-Maine, en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
Le Département de la Mayenne finance la moitié de ce projet qui a pour objectif d'améliorer la gestion des plans d'eau en Mayenne pour préserver la ressource en eau et la biodiversité et être utilisés en réserve à incendie.
Pour le SDIS, l'enjeu est d'utiliser plus facilement et plus régulièrement les plans d'eau naturels lors de ses interventions de lutte contre les incendies afin de limiter l'usage de l'eau potable.
En parallèle, pour que les pompiers puissent rapidement savoir où se trouve le plan d'eau le plus proche de leur intervention, le SDIS finalise une base de données qui répertoriera l'ensemble des plans d'eau mayennais. Ils doivent parcourir les 15 000 plans d'eau enregistrés dans les plans cadastraux en Mayenne et ainsi connaître leurs caractéristiques (profondeur, envasement, accessibilité). Ensuite des conventions bipartites seront signées entre le propriétaire et la mairie.

Solidarités

LA VIOLENCE DES JEUNES AUJOURD'HUI : MYTHE ou RÉALITÉ ?

Article de

Claude Roméo
Directeur départemental honoraire
Enfance-Famille Seine Saint Denis
Ancien Président de l'ANDASS

La violence des jeunes occupe l'actualité quotidienne en alimentant un discours globalement catastrophiste sur le rajeunissement et la violence des mineurs délinquants notamment issus des quartiers populaires. Ces discours sont fortement relayés par certains médias qui n'hésitent pas à verser dans le sensationnalisme en développant le moindre fait divers.

L'affirmation que les délinquants sont de plus en plus jeunes et violents remonte au 19e siècle, à l'invention de la violence.
Suivant ce postulat, si les délinquants rajeunissaient continuellement, on s'attendrait bientôt à ce que les nourrissons braquent les banques !

Regardons la situation des émeutes du mois de juin 2023 suite au décès du jeune Nahel abattu par un policier. Alors, qu'on nous a répété que les émeutiers étaient principalement des mineurs, la réalité était que sur 4000 émeutiers seulement 1/3 étaient des mineurs. Ce qui est certes déjà trop !

Il est important de noter qu'autour des bandes gravitent des jeunes qui n'en font pas partie, mais les côtoient.

Partout dans les médias, dans les discours et les réseaux sociaux, on parle « d'ensauvagement de la Société » terme employé par le Ministre de l'intérieur devant l'Assemblée le 23 juillet 2023.

L'exemple de Thomas tué lors d'une fête de village dans la Drôme en est une illustration !

Les médias proclament des crimes racistes démentis immédiatement par le Procureur de la République. Cela démontre comment parfois on livre des informations sans se préoccuper de la véracité des faits.

Selon Laurent MUCCHIELLI, Directeur de recherche au CNRS, sur les 20 dernières années l'activité des institutions en charge de jeunes montre des hausses des violences juvéniles. Une autre étude sur la population générale (qui interroge anonymement des échantillons de jeunes) indique une stagnation, voire une baisse.

VIOLENCES DES BANDES

Si la violence des jeunes a peu évolué, celle des bandes de jeunes n'est plus la même. Selon Thomas SAUVADET, enseignant chercheur « les bandes de jeunes dans les 1200 quartiers de la politique de la ville (QPV) comptent 10 % de garçons ».

Une centaine par quartier se différencient par leur appropriation illégale de l'espace. Ils sont « chez eux » dans la rue avec un fort sentiment de propriété et de légitimité.

Aujourd'hui, dans l'Ouest Parisien où dans les petits villages, des adolescents imitent le style des bandes de jeunes des quartiers (style vestimentaire, codes argotiques, trafics, pratiques artistiques...).

Toute cette jeunesse est sous influence de cette minorité active qui participe à des phénomènes médiatiques.

Quelles plaintes des habitants de ces territoires défavorisés ?

En plus de leurs difficultés sociales et économiques, ils déplorent la dégradation de leurs logements, la saleté de l'espace résidentiel, les rassemblements dans les halls d'immeuble, les bruits des 2 roues où des voitures, l'impolitesse où les conflits de voisinage, etc....

Dans ces quartiers, la précarisation du marché du travail a réduit les opportunités, alors même que le développement de la Société a accru les attentes communautaristes et qu'une brusque démocratisation du « luxe » participe à l'aliénation des jeunes et des bandes en particulier.

La frustration crée l'agressivité, alimentée par la professionnalisation des trafics et du grand banditisme tout droit sorti des quartiers qui n'avait jamais atteint un tel niveau d'organisation criminelle, autour desquelles des bandes d'adolescents gravitent, s'y intègrent.

Les premières victimes restent les habitants des quartiers populaires.

L'école est elle aussi touchée avec les agressions de professeurs.

Les évènements récents concernent souvent des élèves en mal de repères qui vivent cette situation comme une violence.

Cette dégradation de l'école s'incrémente d'un manque criant de personnel d'encadrement : manque d'infirmières scolaires (7700 pour 60 000 établissements), de psychologues et parfois un CPE pour 800 élèves.

Enfin, rappelons que les premières victimes des actes de violences commis par des mineurs sont d'autres mineurs pour 4 faits sur 5. La Société est en train de fabriquer des générations de plus en plus perdues. L'urgence est de mettre en place un plan d'égalité à l'école.

LA PROXIMITÉ : UN DES MOYENS NÉCESSAIRE !

Depuis que la sécurité est devenue un enjeu politique, il existe une « philosophie des chiffres très dommageable » dixit un syndicaliste policier. Faire des interpellations, résoudre des affaires, verser dans la répression plutôt que dans la prévention … on est passé du gardien de la paix… aux forces de l'ordre !

Sur le terrain cela se traduit par des « délits de faciès », de la colère et à son pire, niveau des bavures.
Le répressif n'est pas inefficace, car l'humain apprend aussi par les sanctions. Mais il faut, comme le soulignait Jean Pierre CHEVENEMENT, à la fois une police préventive, dissuasive, répressive.

Nous avons vécu une période d'accalmie avec la police de proximité installée par Lionel JOSPIN en 1998.

Les agents se promenaient à pieds et distribuaient leurs cartes de visites pour que les habitants puissent les contacter. Ces ilotiers répondaient à leurs attentes et aux sentiment de sécurité.

Si l'institution policière était moins associée à des événements négatifs, nous commencerions surement à observer de meilleures relations entre les jeunes et la police.

Pour établir la confiance il faut instaurer une force de police proche de la communauté et des acteurs associatifs et économiques.

Il est essentiel de tenir compte des relations des jeunes avec les espaces et développer de nouvelles méthodes pour faire accepter la présence de représentants des forces de police.

Elle organisait par exemple des matchs de football avec les jeunes. Cette expérience s'est terminée en 2003, quand le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a déclaré « la police n'est pas là pour organiser des matchs de football dans les quartiers, mais pour arrêter les délinquants ».

Dans les interlocuteurs de proximité importants se trouvent les éducateurs de rues.

En première ligne pour gérer la crise depuis 2023, ils jouent un rôle crucial dans la gestion des tensions et la prévention de la marginalisation des jeunes.

Sur le terrain, ils travaillent tard le soir dans les quartiers sensibles où la violence n'est jamais loin.

Ils agissent avec et sur les jeunes, aident à contrôler leurs envies, à temporiser leurs émotions vives, à calmer les tensions. Ils réintroduisent l'apprentissage des règles sociales, favorisent la rupture avec les habitudes comportementales inadaptées, lèvent les obstacles à l'insertion.

Paradoxe, la police les assimile à « des complices » et les institutions attendent qu'ils « fassent la police » trahissant la relation de confiance qu'ils ont instaurée avec les jeunes, au risque de perdre toute crédibilité dans le travail qu'ils mènent dans les quartiers. Notons que l'on cesse d'ouvrir des commissariats et parallèlement on supprime les clubs de prévention spécialisée dans 18 Départements.

Enfin, je suis convaincu que la disparition des métiers de proximité qu'étaient les gardiens, les pions … favorise l'incivilité que le relationnel qu'ils créaient suffisait à prévenir.

En conclusion pour lutter contre les violences il faut une volonté politique forte pour protéger toutes les victimes, faire respecter le droit de vivre en sécurité.

Il faut des lois, des politiques publiques qui protègent les enfants, changent les normes sociales et luttent contre la violence et les discriminations, en aidant les jeunes à gérer les risques et à obtenir du soutien en cas de violence.

Actualités Solidarités

Décret sur les Mineurs Non Accompagnés

Décret du 22 décembre 2023 modifiant les modalités de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille et les modalités de versement de la contribution forfaitaire de l'État aux dépenses engagées par les départements pour l'évaluation de ces personnes :

Il fixe la durée de l'accueil provisoire d'urgence mis en place au profit de la personne se présentant comme mineure et isolée et prévoit durant cette période l'identification des besoins en santé de la personne ainsi qu'un temps de répit adapté à sa situation avant la réalisation des entretiens.

Il définit les modalités de réalisation de l'évaluation de la minorité et de la situation d'isolement et prévoit la conclusion d'une convention entre le préfet et le président du conseil départemental en vue de la présentation de la personne en préfecture pour son identification ou son renseignement au traitement automatisé.

Il prévoit enfin les modalités de la modulation de la contribution forfaitaire de l'État aux dépenses engagées par les départements pour la mise à l'abri et l'évaluation des personnes se présentant comme mineures et privées durablement de la protection de leur famille.

Tarif prestataire à domicile

Le montant pour 2024 du tarif plancher par un service prestataire d'aide à domicile est fixé à 23,50 €. Il s'agit d'une revalorisation de 2,17 % par rapport au montant de 2023.
Ce tarif est applicable au 1er janvier 2024. Depuis 2022, le tarif d'une heure d'aide à domicile réalisée par un service prestataire d'aide à domicile ne peut être inférieur à un tarif minimal, dit « tarif plancher », fixé réglementairement à 22 € pour 2022 et 23 € pour 2023.

Expérimentation de pré remplissage des demandes de RSA et de la prime d'activité

L'expérimentation se déroulera dans 5 CAF. Cette simplification devrait diminuer le nombre d'erreurs et d'indus, diminuer le non-recours et sécuriser les versements des aides. La CNAF prévoit d'arriver début 2025 à des déclarations de ressources pré-remplies par trimestre.
Le mode de calcul du RSA évolue puisque les dates retenues pour le calcul, prendra en compte les trois derniers mois, pour coller au mieux à la réalité des situations.

Loi Taquet

La loi Taquet de 2022 prévoyait l'interdiction de l'hébergement en hôtel des jeunes relevant de la protection de l'enfance à partir du 1er février 2024. Cependant, le décret prévu n'a pas été publié, et la plupart des départements ne peuvent se passer.de ce type d'hébergement.

Protection de l'enfance. Un appel de Jean-Pierre Rosenczveig.

Des appels ont été lancés en direction des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance, les encourageant à déposer une plainte "contre l'État et les deux tiers des conseils départementaux" devant le procureur de la République, accusant ces instances de "mise en péril et abandon d'enfants".

Au-delà de l'apparent caractère symbolique de cette initiative, la question de son objectif se pose naturellement.

Jean-Pierre Rosenczveig, ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny, membre du bureau du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), initiateur de cette démarche, souligne que son dessein n'est pas tant de se retrouver devant un tribunal que de susciter une prise de conscience collective et de stimuler le changement. Il insiste sur le fait que ne pas mettre en œuvre une mesure de protection lorsqu'un enfant est en danger constitue une forme de violence, et abandonner des enfants à leur sort relève de l'abandon pur et simple.

Dès 2018, les juges des enfants du tribunal de Bobigny, premier tribunal pour enfants en France, soutenus par 250 magistrats, ont dénoncé le non-exécution des mesures de protection. À titre d'exemple, à Bobigny, il faut actuellement entre un an et un an et demi pour que soit mise en œuvre une mesure d'AEMO (action éducative en milieu ouvert).

La crise dans le domaine de la protection de l'enfance risque de revenir comme un "effet boomerang" aux pouvoirs publics. La difficulté d'assumer la responsabilité face à deux ou trois drames médiatisés pourrait devenir insoutenable pour la ministre ou les conseils départementaux concernés.

Jean-Pierre Rosenczveig estime que l'État et les Conseils départementaux doivent cesser de se rejeter mutuellement la responsabilité et travailler conjointement en assumant une co-responsabilité. Il souligne que les lois de décentralisation n'attribuent pas exclusivement à chaque Département la responsabilité de la protection de l'enfance, mais plutôt le mettent en première ligne. L'État conserve des responsabilités directes sur des services spécifiques tels que le service social scolaire, le service de santé scolaire, la psychiatrie infantile, et le handicap.

Au nom de la collectivité nationale, l'État doit assurer une équité territoriale et rétablir l'équilibre des politiques territoriales pouvant engendrer des inégalités. Selon Jean-Pierre Rosenczveig, l'État a négligé cette dimension du contrat social, ce qui a laissé les départements relativement indifférents, bénéficiant ainsi d'une certaine quiétude.

01. Ain

Prise en charge des MNA

Le département de l'Ain avait décidé d'interrompre « temporairement », à compter du 1er décembre, la prise en charge des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (MNA), en raison d'une « augmentation massive » de leurs arrivées ces derniers mois.
Sa décision a finalement été suspendue le 20 décembre, par le tribunal administratif (TA) de Lyon, en attendant que la justice statue sur le fond du dossier. Selon le juge des référés, en effet, l'urgence de la situation, ainsi qu'un « doute sérieux quant à la légalité de la décision », justifiaient d'en geler ainsi l'application.

18. Cher

Cher Solidarités

Il s'agit d'un plan d'action concret qui vise à plus d'efficience et d'équité grâce à une démarche innovante.
Cher Solidarités répond à plusieurs enjeux :

- Politiques :

Déployer des politiques publiques sociales et médico-sociales à tous les âges de la vie, transverses, de proximité, et efficaces.

- D'innovation :

Moderniser les politiques publiques et les réponses aux habitants en les associant à leur élaboration, voire à leur gouvernance.
Cher Solidarités s'inscrit dans une démarche participative pour les habitants, les élus locaux, les partenaires, et les professionnels du Conseil départemental.
Les élus du Département souhaitent mieux connaître les besoins de la population en recueillant son avis au travers d'une grande enquête :
Consultation des élus, partenaires institutionnels et associatifs auprès des élus, des professionnels et des habitants.
Dans une seconde phase, des propositions d'amélioration et d'actions concrètes seront élaborées avec les habitants et toutes les forces vives du département.
Cette consultation complètera un diagnostic socio démographique lancé depuis novembre 2023. Un état des lieux des schémas sectoriels actuels est également en cours.

26. Drôme

Accès aux droits
Plateforme Drôme Infos

Lancement de cette plate-forme en ligne pour trouver des réponses aux problématiques du quotidien.

Santé, autonomie, logement, insertion, transport, numérique, alimentation, loisirs, démarches administratives… Depuis le 4 janvier toutes les questions relatives aux préoccupations du quotidien des Drômois trouvent une réponse sur la plateforme en ligne :

Cette plateforme regroupe plus de 2000 actions réalisées par près de 250 acteurs institutionnels et associatifs répartis sur le territoire départemental. Elle est évolutive et permet à chaque structure volontaire de se référencer facilement.

Basée sur des pictogrammes et des questions simples, cette plate-forme collaborative a été construite avec les utilisateurs, pour être la plus accessible possible. Co-financée par le Département (dans le cadre du Plan pauvreté) et l'État, elle sera mise à jour régulièrement.

33. Gironde

La feuille de route de Gironde 100 % inclusive (2022-2025)

Pilote de la démarche partenariale Gironde 100 % inclusive, la feuille de route a été construite avec les Girondines et les Girondins et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Elle donne le cap au moyen d'actions opérationnelles pour construire une société inclusive en partant des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches et des endroits encore trop exclusifs. Les actions inscrites dans la feuille de route visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans toutes les étapes de leur vie afin de lutter contre les ruptures de parcours et leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté.

La feuille de route se décline en six orientations qui comprennent pour chacune d'entre elles des actions opérationnelles :

- Garantir l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté ;
- Faire progresser l'accès à la culture, au tourisme et aux vacances ;
- Faciliter la pratique sportive ;
- Encourager la participation de tous dès les premières étapes de la vie ;
- Soutenir l'accès au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Promouvoir un mode de vie choisi.

34. Hérault

Le Département, la Carsat Languedoc-Roussillon et la MSA simplifient la démarche de demande d'aides à l'autonomie pour les seniors avec le dossier unique

Jusqu'à présent, les personnes âgées souhaitant rester à domicile pouvaient s'adresser à 3 structures et institutions différentes selon leur situation : le Département de l'Hérault, la Carsat Languedoc-Roussillon ou la MSA du Languedoc pour les exploitants et salariés agricoles.

3 formulaires différents étaient mis à disposition :

- Une demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile auprès des Départements,
- Une demande d'aide Bien Vieillir Chez Soi (BVCS) auprès de la Carsat,
- Une demande d'Accompagnement À Domicile des Personnes Âgées (d'AADPA) auprès de la MSA du Languedoc.

Depuis le 1er janvier, un dossier unique de demande d'aides à l'autonomie, déployé au niveau national, remplace ces 3 anciens formulaires afin de simplifier les démarches pour l'usager.

Une démarche administrative simplifiée car la personne concernée ne remplira désormais qu'un dossier unique de demande d'aides à l'autonomie.

Grâce aux informations renseignées dans son dossier, la demande sera orientée directement vers le bon organisme. En cas d'erreur, le dossier sera automatiquement réorienté.

34. Hérault

Inauguration de la maison des 1000 jours

Ouverte à tous, la Maison des 1000 jours assure une mission de prévention. Son objectif est de faciliter l'accès à la santé pour tous et de détecter la charge dès la grossesse de la maman, jusqu'au millième jour de l'enfant, correspondant à plus de 2 ans révolus.
Les familles peuvent bénéficier d'orientations en matière de santé et de parentalité grâce à des consultations entièrement gratuites avec des professionnels de santé : médecin, puéricultrices, sage-femme, éducatrice de jeunes enfants, orthophoniste, psychomotricienne.
En plus des consultations médicales, *la maison des 1000 jours* est aussi un lieu de partage qui développe des actions de promotion à la santé au travers des ateliers collectifs. Les familles et professionnels peuvent échanger autour de thématiques diverses : allaitement, vaccination, santé bucco-dentaire, sommeil de l'enfant…

53. Mayenne

MNA Le Département déclare qu'il appliquera la loi

La loi « immigration », adoptée par l'Assemblée Nationale le 20 décembre, prévoit une restriction de l'accès à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par les départements.

Cette réforme provoque la colère de mes collègues présidents de conseils départementaux de Gauche qui annoncent ne pas avoir l'intention de l'appliquer. Cela est évidemment inacceptable car sous sommes dans un État de droit et les départements doivent appliquer la loi !

C'est ce qu'a justement rappelé le président de l'association des Départements de France, François Sauvadet, en déclarant que la loi immigration devra « être appliquée dans un strict respect des institutions républicaines ». Je veillerai donc à l'application de cette loi dans le département de la Mayenne, lorsqu'elle aura été validée par le Conseil constitutionnel et promulguée par le Chef de l'État.

[…] Pour mémoire, en Mayenne, sur près de 3 000 bénéficiaires de l'APA, moins de dix personnes âgées de nationalité étrangère, arrivées en France depuis moins de 5 ans, sont concernées. Olivier Richefou.

78. Yvelines

Villavenir

Situé à Versailles Villavenir est un projet inédit en France, lancé par le Département des Yvelines qui vise à l'épanouissement de jeunes gens talentueux (16 à 25 ans) pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)…
Lieu unique de vie et d'hébergement qui offre à des jeunes gens accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance, un environnement propice pour développer leurs talents dans les domaines du sport, des arts et des études. Parce qu'il permet aux jeunes résidents d'épanouir leur plein potentiel et favorise une orientation choisie, Villavenir est manifeste d'un bel engagement pour l'égalité des chances.

84. Vaucluse

Manifestations en faveur des MNA

Plusieurs associations se sont mobilisés pour dénoncer la fermeture depuis fin novembre par le Conseil départemental du service d'accueil des mineurs isolés.
Dominique Santoni a précisé que le Département devait faire face à « un afflux de personnes. En novembre 2022, nous avons accueilli 780 mineurs, au mois de novembre de cette année c'était 1 358 donc nous ne pouvons pas faire face. S'il y a un mineur et une situation exceptionnelle nous l'accueillerons. Mais la loi précise que nous nous occupons des mineurs pas des majeurs. Nous ne pouvons plus supporter ce rythme. »

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

ÉVÉNEMENT

Face au défi pressant de la pénurie médicale, le Journal des Départements, organise avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et la Ville de Vendôme :

LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS

TERRITOIRES DE SOLUTIONS

Date : Jeudi 13 juin

Lieu : Le Minotaure à Vendôme (à seulement 42 minutes de Paris par TGV)

GROUPE DELBO PRESSE · LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS · LOIR&CHER Notre département · VENDÔME · MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La corruption des élus, vieux fantasme dans l'œil du cyclone

BERNARD DE FROMENT
ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE, AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC ASSOCIÉ DU CABINET PUBLICA-AVOCATS

Les atteintes à l'autorité de l'État font l'objet d'un titre entier du code pénal (Titre III, articles 431-1 à 436-5).
C'est dire l'importance, dans notre pays, de toutes les règles et mesures répressives votées par le législateu , pour éviter que la France devienne un État où la paix civile n'est pas assurée ou, ce sera le thème de la présente chronique, une république bananière des copains et des coquins.
Le chapitre II de ce Titre III, qui traite *« Des atteintes à l'administration publique commises par des personnes exerçant une fonction publique »* contient une Section 3, qui est de nature à inciter à une vigilance extrême des élus et agents publics exerçant des fonctions d'autorité, intitulée : *« Des manquements au devoir de probité »,* ainsi déclinés :

- **concussion : (article 432-10) ;**
- **corruption passive et au trafic d'influence commis par des personnes exerçant une fonction publique (articles 432-11 et 11-1) ;**
- **prise illégale d'intérêts (articles 432-12 à 432-13),**
- **atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les contrats de concession, (articles 432-14),**
- **soustraction et détournement de biens (articles 432-15 à 432-16).**

Les affaires Fillon et Sarkozy, d'une part, puis Dupont-Moretti et Dussopt, d'autre part, avec davantage de succès pour les seconds récemment relaxés, montrent que loin d'être favorisés par la Justice, les « grands élus », sont au nom d'un principe implicite d'exemplarité, davantage dans « l'œil du cyclone » que les simples citoyens, ce qui pose un problème d'impartialité. Notre actuel garde des Sceaux n'a, sans doute, pas tort de considérer que *« si un ministre n'est pas au-dessus de la loi, il n'est pas non plus en-dessous ! »*

N'oubliant pas que cette chronique est destinée à être publiée dans le « Journal des départements », il paraît utile de relever qu'au moins un président de département, en l'occurrence « une » présidente, fait actuellement, et ce depuis mai 2023, l'objet d'une mise en examen pour « corruption passive » et d'un placement sous contrôle judiciaire. Dans la mesure où elle bénéficie naturellement de la présomption d'innocence, il serait malséant de la désigner. Disons simplement que les faits qui lui sont reprochés le seraient pour « corruption passive », décelés dans le cadre d'une vaste enquête sur des marchés publics suspects.

Rappelons les sanctions encourues, par une personne investie d'un montant électif public en cas de « corruption passive et de trafic d'influence » ou qui serait convaincue d'avoir procuré ou tenté de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public :

- **dans le premier cas : dix ans d'emprisonnement et amende de 1 000 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction (article 432-11)**
- **dans le second : deux ans d'emprisonnement et amende de 200 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction (article 432-14)**

Même s'il s'agit de maximums et si les sanctions sont, le plus souvent, assorties de sursis, il s'agit de peines lourdes, et ce d'autant plus, qu'elles s'accompagnent la plupart du temps de peines d'inéligibilité.
Mais ce n'est pas tout, notre pays, qui se veut champion de la lutte contre la corruption, a infligé à ses grands élus, un système de contrôles *a priori* destiné à prévenir, de leur part, tout comportement malhonnête.
C'est ainsi que plusieurs lois ont été votées pour mettre en place un système de lutte contre la corruption en France. Parmi celles-ci :

- **la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique créant la Haute Autorité de transparence de la vie publique (ci-après « HATVP ») chargée entre autres du contrôle des déclarations de patrimoine et d'intérêts des élus (1)**

- **la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » instituant l'agence française anticorruption (ci-après « AFA ») permettant une meilleure détection des faits de corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêts et de détournement de fonds publics et favoritisme (2).**

1. **Le contrôle de la situation patrimoniale et des intérêts des élus par la HATVP**

L'article 11 de la loi du 11 octobre 2013 prévoit la liste des élus devant se soumettre à ce régime de déclaration, dont notamment :

- **les représentants français du Parlement européen**,
- les titulaires d'une fonction de :
  - **président de conseil régional**,
  - **président de conseil départemental**,
  - **président d'une assemblée territoriale d'outre-mer,**

[1] *Car le code pénal est, dans son entier, de nature législative, conformément à l'article 34 de la Constitution*

- **maire d'une commune de plus de 20 000 habitants,**
- **président élu d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre** dont la population excède 20 000 habitants ou dont le montant total de fonctionnement est supérieur à 5 millions d'euros ainsi que **les présidents des autres établissements publics de coopération intercommunale** dont le montant des recettes totales de fonctionnement figurant au dernier compte administratif est supérieur à 5 millions d'euros,
- **les conseillers régionaux et départementaux**,
- **les adjoints au maire de plus de 100 000 habitants,**
- **les vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** de plus de 100 000 habitants lorsqu'ils sont titulaires d'une délégation de fonction ou de signature.

Les élus concernés sont tenus d'adresser **une déclaration de leur situation patrimoniale** ainsi qu'**une déclaration d'intérêts** auprès de la HATVP dans un délai de deux mois à compter de la prise de fonction et ce dans un délai de deux mois à compter de la fin du mandat.
La liste des biens et intérêts à déclarer fait penser à un « inventaire à la Prévert ».
Et malheur à ceux qui s'y soustraient ou sont auteurs de déclarations fausses ou incomplètes !

Le fait de ne pas déposer une déclaration de patrimoine ou une déclaration d'intérêts, d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de ses intérêts ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine est, en effet, puni d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

La HATVP est en mesure de prononcer des injonctions afin de faire cesser un conflit d'intérêts, le fait de ne pas s'y déférer constitue une infraction punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Pour illustrer les risques encourus par les contrevenants, on rappellera que Madame Caroline Cayeux, éphémère ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, a eu maille à partir avec la HTVAP, pour avoir très largement sous-estimé la valeur de son patrimoine immobilier. Cette sous-évaluation, qui a donné lieu à l'engagement d'une procédure pénale contre elle pour sous-estimation de son patrimoine et fraude fiscale, conjuguée avec des propos inappropriés sur le mariage pour tous et l'homosexualité, sont à l'origine de son départ (volontaire ?) du gouvernement Borne le 28 novembre 2022, quelques mois seulement après sa nomination comme ministre.

2. **La mise en place d'une agence française anticorruption par la loi Sapin II**

Comme si tout cela ne suffisait pas, la loi du 9 décembre 2016, dite « Sapin II » relative à la transparence de la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a créé l'agence française anticorruption (AFA) .

Cette agence remplit une mission de conseil et d'assistance en :

- aidant les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les faits de corruption,
- centralisant et diffusant des informations permettant d'aider à prévenir et à détecter les atteintes à la probité,
- élaborant les recommandations afin d'aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité,
- préparant un plan national pluriannuel de lutte contre les atteintes à la probité,
- apportant son appui aux administrations de l'État, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale.

L'AFA peut également être amenée à remplir une mission de contrôle de la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein :

- des administrations de l'État,
- des collectivités territoriales,
- de leurs établissements publics et sociétés d'économies mixtes,
- des fondations et associations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Si des manquements sont constatés, le directeur de l'AFA peut mettre en demeure la personne de présenter ses observations écrites dans un délai de deux mois.
À l'expiration de ce délai, il peut être décidé d'adresser un avertissement ou saisir la commission des sanctions.

La commission des sanctions est alors susceptible :

- d'enjoindre à la société d'adapter les procédures de conformité interne dans un délai inférieur à trois ans,
- prononcer des sanctions pécuniaires dont le montant ne peut excéder 200 000 euros pour les personnes physiques et un million d'euros pour les personnes morales,
- d'ordonner la publication, la diffusion et l'affichage de la décision d'injonction ou de sanction pécuniaire aux frais de la personne physique ou morale.

Avec l'empilement des dispositions du code pénal et de ces nouvelles législations votées sous le quinquennat Hollande (2012-2017), la France est dotée désormais d'un arsenal législatif destiné à « laver plus blanc que blanc ».

Les juges et les agences nouvellement créées de redressement de la morale publique sont aidés dans leur grand œuvre de salut public, grâce aux dénonciations des « horreurs » commises par les élus et leurs acolytes, par des groupes de pression « citoyens », tel le site d'actualité Médiapart créé en 2008 par Edwy Plenel, ou l'association « Anticor », dont le but est de se battre « contre la corruption et pour l'éthique en politique », mais dont la déontologie et la transparence n'étaient pas parfaites, si l'on en croit le gouvernement qui a refusé le renouvellement de son agrément[2].

Il n'est pas certain que la démocratie ait grand-chose à gagner à la frénésie répressive qui agite les redresseurs de torts de la République.

[2] *Le dispositif d'agrément créé par la Loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013 permet aux associations agréées de se constituer partie civile à l'occasion de plaintes relevant du champ de l'article 2-23 du Code de procédure pénale : manquement au devoir de probité, infraction de corruption et trafic d'influence, de recel ou de blanchiment, ou encore de certaines infractions électorales. Cet agrément permet aux associations de déclencher l'instruction même si le procureur de la République y renonce.*

Actualités Juridiques

Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

#VIEPRO

Modification du compte épargne-temps

En vue des jeux olympiques, le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un compte-épargne temps au terme de 2024 est fixé à 70 jours *« ou, pour l'agent dont le nombre de jours épargnés au terme de l'année 2023 excède soixante jours, au nombre de jours épargnés augmenté de dix jours »*.

Décret n° 2024-15 du 9 janvier 2024 portant modification du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale
Arrêté du 9 janvier 2024 pris pour l'application de l'article 7-1 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale

#MNA

Mise à l'abri et évaluation des MNA : un nouveau décret est paru

Paru au JORF de Noël, ce décret pris en application de l'article L. 221-2-4 du code de l'action sociale et des familles « *fixe la durée de l'accueil provisoire d'urgence mis en place au profit de la personne se présentant comme mineure et isolée* » et prévoit que l'évaluation de la minorité et de l'isolement se fasse après que la personne accueillie a bénéficié d'un temps de répit dont la durée est déterminée par le président du conseil départemental et pendant lequel ce dernier identifie les besoins en santé de la personne accueillie.

Le décret définit également « *les modalités de réalisation de l'évaluation de la minorité et de la situation d'isolement et prévoit la conclusion d'une convention entre le préfet et le président du conseil départemental en vue de la présentation de la personne en préfecture pour son identification ou son renseignement au traitement automatisé prévu à l'article R. 221-15-1 du code de l'action sociale et des familles. Il prévoit enfin les modalités de la modulation de la contribution forfaitaire de l'État aux dépenses engagées par les départements pour la mise à l'abri et l'évaluation des personnes se présentant comme mineures et privées durablement de la protection de leur famille* ».

Décret n° 2023-1240 du 22 décembre 2023 modifiant les modalités de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille et les modalités de versement de la contribution forfaitaire de l'État aux dépenses engagées par les départements pour l'évaluation de ces personnes

#JURISPRUDENCE #FONCTIONPUBLIQUE

L'autorité compétente peut, sans méconnaître le principe non bis in idem, prendre une nouvelle sanction plus faible lorsque la précédente a été suspendue par le juge des référés

Dans cette décision, largement relayée, le Conseil d'État juge que « *lorsque le juge des référés a suspendu l'exécution d'une sanction en raison de son caractère disproportionné, l'autorité compétente, peut, sans, le cas échéant, attendre qu'il soit statué sur le recours en annulation, prendre une nouvelle sanction, plus faible que la précédente, sans méconnaître ni le caractère exécutoire et obligatoire de l'ordonnance de référé, ni le principe général du droit selon lequel une autorité administrative ne peut sanctionner deux fois la même personne à raison des mêmes faits, ce sans préjudice de l'obligation de retirer l'une ou l'autre des sanctions en cas de rejet du recours tendant à l'annulation de la sanction initialement prononcée* ».

Conseil d'État, 22 décembre 2023, n°462455

#JURISPRUDENCE #CADA

Les litiges relatifs à la communication de bulletins de paie et décisions concernant l'agent relève du contentieux CADA

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État dans une décision rendue en fin d'année. La Haute juridiction indique que « *Les bulletins de paie et les décisions plaçant un agent public en congé ayant le caractère de documents administratifs, les litiges relatifs à leur communication sollicitée, en dehors de toute procédure statutaire, par cet agent relèvent des litiges en matière de communication de documents administratifs, au sens du 2° de l'article R. 811-1 du code de justice administrative, dont les tribunaux administratifs connaissent en premier et dernier ressort* ».

Conseil d'État, 29 décembre 2023, n°471797

#JURISPRUDENCE #URBANISME

Des erreurs dans l'arrêté du permis de construire ne permettent pas une construction différente de celle décrite dans la demande

Le Conseil d'État, saisi d'un pourvoi en cassation contre l'arrêt du 16 décembre 2021 par lequel la Cour administrative d'appel de Nancy a rejeté l'appel formé par le voisin du terrain d'assiette du projet, a jugé qu'un permis de construire même entaché d'erreur ne saurait donner aucun droit à construire dans des conditions différentes de celles résultant de la demande.

Le considérant de principe précise qu'« *un permis de construire, sous réserve des prescriptions dont il peut être assorti, n'a pour effet que d'autoriser une construction conforme aux plans déposés et aux caractéristiques indiquées dans le dossier de demande de permis. D'éventuelles erreurs susceptibles d'affecter les mentions, prévues par l'article A. 424-9 du code de l'urbanisme, devant figurer sur l'arrêté délivrant le permis ne sauraient donner aucun droit à construire dans des conditions différentes de celles résultant de la demande. Par suite, la seule circonstance que l'arrêté délivrant un permis de construire comporte des inexactitudes ou des omissions en ce qui concerne la ou les destinations de la construction qu'il autorise, ou la surface de plancher créée, est sans incidence sur la portée et sur la légalité du permis* ».

Conseil d'État, 20 décembre 2023, n°461552

#JURISPRUDENCE #DEVOIRDECONSEIL

Précisions sur l'étendue du devoir de conseil des maîtres d'œuvre

Cette décision mentionnée aux tables du recueil Lebon a été l'occasion pour le Conseil d'État de préciser l'étendue du devoir de conseil des maîtres d'œuvre. Selon la Haute juridiction : « *La responsabilité des maîtres d'œuvre pour manquement à leur devoir de conseil peut être engagée dès lors qu'ils se sont abstenus d'appeler l'attention du maître d'ouvrage sur des désordres affectant l'ouvrage et dont ils pouvaient avoir connaissance, en sorte que la personne publique soit mise à même de ne pas réceptionner l'ouvrage ou d'assortir la réception de réserves* ». « *Ce devoir de conseil implique que le maître d'œuvre signale au maître d'ouvrage toute non-conformité de l'ouvrage aux stipulations contractuelles, aux règles de l'art et aux normes qui lui sont applicables, afin que celui-ci puisse éventuellement ne pas prononcer la réception et décider des travaux nécessaires à la mise en conformité de l'ouvrage* ».

Conseil d'État, 22 décembre 2023, n°472699

#JURISPRUDENCE #GESTIONNAIRESPUBLICS

La Cour d'appel financière a rendu son premier arrêt

Pour mémoire, cette nouvelle juridiction, présidée par Pierre Moscovici, a été créée par l'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, et installée le 18 juillet 2023.

Le procureur général avait interjeté appel du jugement de la chambre du contentieux de la Cour des comptes « *Société Alpexpo* » du 11 mai 2023 en contestant deux points, confirmés par le juge d'appel.

Selon le communiqué de presse : « *La Cour a estimé, en premier lieu, qu'est nouvelle l'infraction d'octroi d'avantages injustifiés à soi-même créée par l'ordonnance du 23 mars 2022 et qu'elle ne peut dès lors, en application du principe de la non-rétroactivité de la loi répressive, s'appliquer à des faits antérieurs au 1er janvier 2023, date d'entrée en vigueur de cette ordonnance. La directrice de fait d'Alpexpo ne peut, par suite, être sanctionnée sur cette inculpation.*

La Cour a, en second lieu, précisé la notion de « préjudice financier significatif », condition nouvelle mise par l'ordonnance du 23 mars 2022 et désormais nécessaire pour sanctionner les gestionnaires publics qui enfreignent les règles d'exécution des recettes et des dépenses ou de gestion des biens. Elle a indiqué que l'ordre de grandeur de ce préjudice doit pouvoir, d'une part, être évalué avec une précision suffisante et, d'autre part, être apprécié au regard d'éléments financiers pertinents, qui peuvent différer selon le régime juridique et comptable de chaque entité ou service concerné. Elle a estimé qu'en l'espèce, le préjudice allégué n'était pas significatif au regard des éléments financiers ressortant des comptes annuels de la société, tels qu'attestés par les rapports du commissaire aux comptes. Sans se prononcer sur la réalité et la gravité des fautes alléguées des présidents-directeurs généraux successifs de la société Alpexpo, elle a donc confirmé leur relaxe ».

Cour d'appel financière, arrêt n° 2024-01 du 12 janvier 2024, Alpexpo

#JURISPRUDENCE #CONTRACTUELS

Le contractuel qui refuse le renouvellement de son CDD a droit au versement de la prime de précarité

C'est ce qu'a jugé le juge des référés du TA de Versailles saisi par un ancien agent du département d'un référé provision tendant au versement de son indemnité de fin de contrat. Le département soutenait que le requérant ne pouvait bénéficier de cette indemnité en raison du refus de renouvellement d'un autre CDD. Le TA censure ce raisonnement en l'estimant prévu par aucun texte et donc contraire aux dispositions de l'article L554-3 du code de la fonction publique.

Cette ordonnance de référé a été frappée d'appel. En effet, verser une indemnité de fin de contrat vise à compenser la situation de précarité dans laquelle va se retrouver l'agent. Verser cette indemnité, à un agent qui décide, délibérément de refuser le bénéfice d'un nouveau contrat et donc de se placer lui-même dans une situation de précarité, prive cette indemnité de sa raison d'être. D'autant que par analogie, pour bénéficier de l'allocation chômage, destinée à atténuer la précarité, les agents doivent avoir été involontairement privés d'emploi. Ce qui n'est pas le cas d'un agent qui refuse le renouvellement de son contrat de travail (CE, 5-6 chr, 2 avr. 2021, n° 428312, Lebon T.).

Tribunal administratif de Versailles, 22 décembre 2023, n° 2308824

#JURISPRUDENCE #ELUS

Un élu en arrêt de maladie peut continuer à exercer son mandat sous réserve d'autorisation expresse de son médecin

En réponse à la question écrite de Monsieur le Sénateur Edouard Courtial, le ministre de la Santé rappelle les conditions de poursuite de l'exercice d'un mandat local d'un élu en arrêt de maladie. « *Depuis l'adoption de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les élus locaux qui se trouvent dans l'incapacité physique constatée par leur médecin de continuer ou de reprendre le travail, peuvent néanmoins poursuivre l'exercice de leur mandat, sous réserve de l'accord formel de leur praticien. Ainsi, un salarié, par ailleurs élu local, placé en congé de maladie ne peut régulièrement exercer son mandat électif que si son médecin l'y autorise expressément sur l'arrêt de travail. Dans le cas contraire, il peut se voir réclamer le remboursement des indemnités journalières, voire une sanction financière, la Cour de cassation assimilant effectivement les indemnités de fonction à une activité donnant lieu à rémunération (Cass. Civ., 15 juin 2017, n° 16-17567)* ».

Question n°08188 de M. COURTIAL Édouard (Oise - Les Républicains) publiée dans le JO du Sénat le 24 août 2023, page 4986
Réponse du ministère de la Santé et de la prévention, publiée dans le JO Sénat du 21 décembre 2023, page 7056

#RAPPORT

Le Sénat publie deux rapports d'information relatif au mandat d'élu local, l'un sur la facilitation de l'exercice du mandat, l'autre sur les enjeux de sa fin

Ce premier rapport d'information, qui vise à faciliter l'exercice du mandat local, part du constat que la démocratie locale a besoin de compter sur des élus engagés ayant les moyens de répondre aux attentes de leurs concitoyens pour formuler 7 propositions concrètes.

Parmi ces propositions, certaines visent à donner aux élus le temps d'exercer leur mandat en autorisant « les maires à déroger au régime déclaratif préalable des autorisations d'absence en cas de situation de crise », en élargissant « le champ des autorisations d'absence aux cérémonies publiques et aux réunions décisionnelles organisées au niveau intercommunal, et autoriser, sous certaines conditions, la visioconférence pour les réunions et les commissions dans les communes et les intercommunalités » ou encore en créant un label destiné à octroyer des avantages aux employeurs comptant des élus locaux parmi leurs salariés. D'autres propositions visent à concilier mandat et vie personnelle en prévoyant l'extension de la compensation par l'État des frais de garde engagés par les élus aux communes de 10 000 habitants ou encore à faciliter la compréhension du mandat en élaborant un guide du statut de l'élu local.

Ce deuxième rapport formule 8 recommandations pour accompagner les élus dans la période cruciale que les auteurs du rapport qualifient « d'impensé de la vie politique locale » : la fin de mandat. Les enjeux concernent les droits des élus en fin de mandat et la sécurisation du retour à la vie professionnelle. En premier lieu, le rapport dénonce le manque de données statistiques pour suivre les sorties de mandat des élus locaux et plaide en faveur d'une production de données chiffrées pour y remédier. En deuxième lieu, afin d'éviter une sortie sèche, les auteurs du rapport recommandent d'aménager la transition en diffusant un guide d'information recensant les droits des élus en fin de mandat, de maintenir pendant six mois les coordonnées institutionnelles de l'ancien élu, et d'assouplir les conditions permettant de bénéficier de l'allocation différentielle, encore méconnue. En troisième lieu, le rapport souhaite renforcer la valorisation des compétences acquises, en accompagnant la VAE et en créant un certificat de compétences pour les élus locaux. Enfin, le rapport préconise un accompagnement déontologique en sortie de mandat avec la possibilité de saisir le référent déontologue de son ancienne collectivité.

Faciliter l'exercice du mandat local, Rapport d'information n° 215 (2023-2024) du 14 décembre 2023 - par Mme Nadine BELLUROT, M. Pascal MARTIN et Mme Guylène PANTEL
« Comment être après avoir été ? » : les enjeux de la fin de mandat d'un élu local, Rapport d'information n° 216 (2023-2024) du 14 décembre 2023 - par Mme Agnès CANAYER, MM. Thierry COZIC et Gérard LAHELLEC

Conduire les grandes transitions sur les territoires

Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

Bonjour à toutes et à tous,

Les trois premières interviews de notre nouvelle rubrique ont permis de tracer quelques lignes de force dans la conduite des grandes transitions.

Nous vous proposons ce mois-ci une synthèse écrite par un groupe de cinq étudiants du Master 2 « Droit et Gestion Publique » (Université de Paris Dauphine – INSP) dans le cadre du module conduite du changement et gestion des ressources humaines dans les organisations publiques.

L'ambition de ce module est de doter les étudiants, à partir d'études de cas issues de situations réelles vécues par les intervenants, de repères méthodologiques leur permettant d'analyser les situations spécifiques qu'ils peuvent être amenés à rencontrer dans leur vie professionnelle et de choisir les méthodes et actions les mieux à même de gérer ces situations.

Il ne s'agit donc pas d'apprendre ni d'appliquer des recettes, mais bien de maîtriser une méthode d'analyse critique de chaque situation particulière pour en déduire les actions les plus appropriées.

Lors de la séance du 13 janvier, nous leur avons donné le cas d'étude suivant : « Vous réaliserez une lecture critique des trois interviews de Nicolas Pernot, Barbara Falk et Jules Nyssen (publiées entre novembre et janvier) en mettant en avant les points communs, les différences mais aussi en confrontant leur démarche avec vos connaissances théoriques en matière de conduite du changement. »

Le texte ci-dessous est la synthèse de leur travail d'exposé. Sa qualité nous a conduit à vouloir le publier et le partager avec vous pour approfondir notre réflexion sur la conduite des grandes transitions.

Belle lecture à vous,
Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

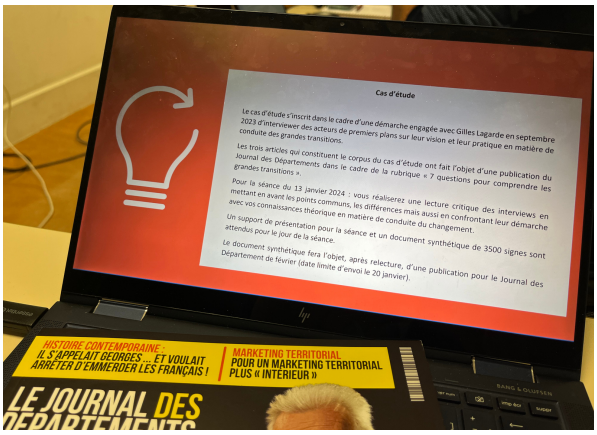

Ainsi, il sera intéressant de comprendre comment les acteurs publics envisagent et conduisent les transitions à l'échelon local pour passer d'une transition des idées à une transition effective, traduire en action, vers un nouveau paradigme.

I. La transition des idées : vers un constat commun en faveur des grandes transitions

- **Les grandes transitions sont inévitables au regard des grands enjeux environnementaux et sociétaux auxquels nous faisons face.**

En matière de transitions, le constat est clair et commun : elles se caractérisent par leur caractère inévitable et s'imposent donc aux organisations. Les défis de notre époque sont multiples, impliquant autant de grandes transitions, qu'elles soient écologiques, énergétiques ou numériques.

Toutefois, le caractère inéluctable et imminent des transitions n'implique pas que les acteurs publics devraient les subir. Bien au contraire, les acteurs publics se trouvent au cœur même des grandes transitions, et ce pour au moins trois raisons.

Primo, les causes des grandes transitions sont principalement endogènes, ainsi que le rappelle Jules Nyssen.

En conséquence, il est crucial de questionner les activités humaines qui nous poussent aux transitions, et, le cas échéant, adapter, réduire, voire renoncer.

Secundo, la transition naît "en bordure de système" ainsi que l'expliquent Pascal Chabot et Nicolas Pernot. Cela suppose au préalable de faire migrer la question de la périphérie au centre des préoccupations, afin d'aboutir à une prise de conscience commune, des citoyens, des décideurs et de tout autre acteur du changement.

Tertio, « une ardente obligation d'agir » pèse sur les acteurs publics, afin d'opérer la bascule de la transition des idées à la transition des actions, et ainsi d'éviter une transition subie.

- **Le territoire acteur majeur des grandes transitions**

Les grandes transitions et les territoires sont intrinsèquement liés, ce pour deux raisons. D'une part, car les territoires sont habitués à gérer des transitions, au gré des réorganisations ou des transferts de compétences. L'agilité est dans l'ADN des collectivités ! D'autre part, car le territoire apparaît comme un échelon de proximité, véritable « tiers de confiance ». Selon une logique de subsidiarité, il peut décliner le plus justement les grandes transitions en y associant les citoyens et les acteurs socio-économiques.

Il convient toutefois de relativiser cette territorialisation de l'action publique concernant les grandes transitions, car s'il dispose d'une capacité d'initiative liée à ses compétences, le territoire décline souvent la planification décidée par l'État, selon une logique d'uniformité. Il est certain que le territoire ne peut seul faire face et doit donc collaborer avec l'ensemble des acteurs (État, UE, organisations internationales, entreprises, associations, citoyens, …).

En outre, les collectivités ont pour atout majeur de pouvoir associer le niveau politique, qui porte une vision et incarne les projets, et le niveau administratif capable de les mettre en œuvre techniquement et normativement. Apparaît ici le rôle crucial du directeur général des services (DGS), véritable pierre angulaire des grandes transitions, selon la formulation de Barbara FALK.

Le DGS agit tel un traducteur, un acteur transverse au plus proche du politique et à la tête des services administratifs. Il est également le garant du temps long, pour ne pas succomber aux exigences de l'immédiat, à commencer par les préoccupations de l'usager final.

Il joue enfin un rôle de leader, garant du sens et des valeurs collectives, qui permettent de guider l'action de l'ensemble des acteurs et de trouver un objectif commun structurant et enthousiasmant.

A ce titre, le DGS, s'il est convaincu, dispose d'une réelle capacité d'entraînement des services. Sans lui, rien ne se fera ou du moins pas en profondeur.

Toutefois, ces rôles du DGS impliquent nécessairement un alignement entre le rôle du politique et celui du DGS, le premier devant assurer un portage politique suffisant des grandes transitions.

II. La transition en actions

• Mener de grands projets concrets

Force est de constater que les grandes transitions impliquent avant tout de grands moyens financiers. La Banque des Territoires, en tant que partenaire financier majeur de nombreux acteurs locaux, joue ici un rôle primordial pour prêter et investir dans des projets concrets et ambitieux de nombreux secteurs clés (énergies renouvelables, mobilité, rénovation des bâtiments etc.).

Elle permet de financer, d'une part, des projets complexes qui n'ont pas de rentabilité intrinsèque et qui représentent de réels murs d'investissements pour les acteurs privés ou publics, et, d'autre part, des projets sur le très long terme (notamment avec l'intracting), afin de contrebalancer l'urgence du court terme à laquelle sont confrontées les collectivités ou les entreprises.

Au-delà du financement, de nombreux outils coexistent pour concrétiser les grandes transitions. Un des leviers d'action privilégié, notamment de la région et des organismes de financement, est le principe de la compensation (compensation foncière, compensation carbone, etc..), qui, selon le principe visant à « Éviter-Réduire-Compenser (ERC) », deviendra « l'un des maîtres-mots » des années à venir.

En outre, mener de grandes transitions requiert une planification (ex : SRADDET), en ce qu'elle rassemble la stratégie, les objectifs et les indicateurs pour parvenir à les piloter au mieux.

Enfin, la formation des acteurs est essentielle pour parvenir à conduire des problématiques de changements aussi exigeantes et pointues, afin de faire monter en compétence les agents en poste, voire de faire intervenir ponctuellement des experts qui viendront enrichir les compétences présentes.

• Faire adhérer et accompagner aux grandes transitions

Enfin, il s'agit de rappeler que si les gains de long terme sont collectifs, les efforts de court terme pèsent sur les individus, allant parfois jusqu'à une réduction de libertés.

La construction participative puis l'affirmation de valeurs fortes, importantes pour toute conduite de changement, sont essentielles pour susciter l'adhésion des acteurs. Former et informer les agents permet de les impliquer en créant une culture et des réflexes communs, tout en déconstruisant les réticences naturelles.

Il revient finalement aux décideurs de mettre en valeur la quadruple récompense qu'implique une transition réussie : le résultat de la transition en tant que tel, les récompenses individuelles, la récompense collective pour les équipes, et le gain d'attractivité de l'organisation pour laquelle l'attrait de l'intérêt général n'est pas toujours suffisant.

Baptiste Coinet, Ombeline Racque, Clémence Roul, Nicolas Postec, Eric Salanoubat

Introspection du mois : « Concrétiser ! »

Article de

Jean-Pierre Boisoteau — consultant en management des Ressources Humaines.

Nous avons évoqué un moyen de progresser dans la gestion de son temps professionnel comme personnel : aller droit au but — Le Journal des Départements / n°23.
La concrétisation est une autre source d'efficacité. Un mot étrange et pourtant tellement utile dans notre quotidien.

Il est souvent plus facile de dire : je vais y réfléchir ou je te tiens au courant que prendre un véritable engagement. En effet concrétiser, c'est accepter une responsabilité vis-à-vis de son interlocuteur ! Voilà pourquoi bon nombre de personnes restent évasives lorsqu'elles doivent s'investir.

Ce phénomène est fréquent chez les managers qui ont du mal à décider, ne prenant aucun risque ou bons soldats de leur chef.

En qualité de collaborateurs, nous sommes tout aussi fautifs d'inefficacité. Nous nous contentons d'un « je vous redis ». Nous acceptons le flou par autocensure, par peur d'offenser ou de créer un conflit avec notre hiérarchie et ainsi ternir notre image.

Insister au risque de se montrer arrogant, suppose d'oser au nom de l'intérêt général. Attitude préférable qui évite de passer pour un « gentil » et ses sous-entendus !

Par exemple : « Je regarde. Quand me donnez-vous réponse ? Rapidement ! C'est-à-dire ? Au plus vite ! Merci, cependant je dois informer l'équipe, quand pouvez-vous me donner votre verdict ? Je ne sais pas ! Très bien, je reviens vers vous lundi prochain à 14 h 30 pour avancer sur le sujet. »

Concrétiser est un acte d'affirmation de soi.

En voulant une réponse à la question « quand », nous aidons l'autre à s'engager, à conclure le sujet, à prendre des initiatives. Toutefois, acceptons que ce soit difficile pour lui ou pour elle. Pousser l'autre dans ses retranchements au moment présent — exiger au lieu d'abandonner — est au moins la garantie d'une prochaine étape.

Comme nous le savons tous, choisir c'est renoncer. Si notre interlocuteur hésite, profitons de ce moment, pour lui demander quels sont ses doutes et mettons à sa disposition notre regard, nos réflexions, nos conseils…

Un entretien se terminant par un « on en reparle » a peu d'intérêt. C'est l'assurance d'une perte de temps remettant en cause, dans un contexte nouveau, les propos de la rencontre précédente et ainsi se retrouver face à de nouvelles interrogations !

Tout manager, au cours de ses entretiens interpersonnels — décision, responsabilisation, recadrage, évaluation…— doit apporter une attention particulière à la concrétisation ; dans ces cas, plus qu'une date, **un plan d'action précis est élaboré** engageant chacun des interlocuteurs.

Dans « Les sept habitudes de ceux qui réalisent tout ce qu'ils entreprennent », Stephen Covey prévient : « une direction efficace redonne les priorités, un management efficace est l'autorité les concrétisant ! »

Manager c'est faire avancer et pour cela des décisions doivent être prises ; qu'elles soient personnelles ou collégiales.

Au cours des réunions, animateur ou non, nous pouvons contribuer à l'efficacité de celles-ci.

Ayons à l'esprit en permanence, une fois le débat et les avis exprimés, **le fameux « QFQQ »**, c'est-à-dire Qui Fait Quoi Quand ?

Cette attitude d'exigence fait gagner de nombreuses minutes, de nombreuses heures et évite ce sentiment souvent rencontré de perte de temps de réunionite où il ne se passe rien — sous-entendu où aucune décision n'est validée.

En parodiant Michel Blanc dans les bronzés font du ski, si sa volonté était de conclure, il aurait dû s'inspirer de la concrétisation.

La différence est de taille : conclure c'est terminer un propos alors que **concrétiser, c'est le début de l'action, de l'efficience.**

Vous êtes fiers
de votre collectivité...

...affichez-le et faites-le savoir sur JOB PUBLIC.fr

Sondage 2023 : Plus de 90% des talents souhaitent voir qui vous êtes avant de candidater.

Contactez-nous >

JOB PUBLIC

TRANSPARENCE SALARIALE DANS LES COLLECTIVITÉS : UNE PROCHAINE OBLIGATION ET UN LEVIER POUR ATTIRER ET FIDÉLISER LES TALENTS

À l'aube de nouvelles réglementations européennes votées en 2023 et en application en 2026, les collectivités territoriales sont appelées à redéfinir leurs stratégies de recrutement. La transparence salariale, bien plus qu'une tendance, devient une exigence légale et un atout stratégique pour attirer et fidéliser les talents.

La clarté salariale : un impératif face aux attentes des candidats

L'importance de la transparence salariale est soulignée par l'enquête de Robert Half, révélant que 46 % des candidats délaissent une offre d'emploi si le salaire y est absent. Dans un contexte où les collectivités territoriales doivent se conformer aux nouvelles directives européennes en matière de transparence des rémunérations, afficher le salaire n'est plus une option mais bientôt une obligation légale, renforçant ainsi la marque employeur et alignant les attentes dès le premier contact.

La transparence : reflet de l'engagement éthique des collectivités

Au-delà des chiffres, afficher le salaire démontre l'engagement des collectivités envers l'équité et le respect. Cette pratique, désormais renforcée par les nouvelles exigences européennes, est un puissant levier pour construire une image positive, renforcer la confiance et attirer des talents de qualité dans un secteur public souvent scruté pour sa gestion des ressources humaines.

Des nuances dans le paysage salarial

Les collectivités territoriales naviguent dans un paysage diversifié où la transparence salariale varie selon les secteurs. Les nouvelles directives européennes visent à harmoniser cette diversité, poussant les secteurs moins transparents à dévoiler leurs grilles salariales, promouvant ainsi l'équité et la justice salariale à tous les niveaux.

Les défis de la transparence pour les collectivités

La mise en œuvre de la transparence salariale, maintenant sous la loupe des nouvelles réglementations européennes, est un défi majeur pour les collectivités. La structure complexe, la diversité des postes et les contraintes légales exigent une approche mesurée et conforme aux nouvelles obligations, tout en préservant les principes de l'administration publique.

En somme, pour les collectivités territoriales, la transparence salariale est un passage obligé vers un marché du travail plus transparent et équitable. Ces nouvelles pratiques, dictées par les exigences européennes, promettent non seulement d'attirer et de fidéliser les talents mais aussi de renforcer la confiance publique dans le secteur public.

LAURENT CLEMENTZ
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour explorer les ressources essentielles et identifier les collectivités avant-gardistes qui publient les salaires dans leurs offres d'emploi, il vous suffit de scanner ce QR code.

JOB PUBLIC

Nominations Janvier 2024

Des changements dans les Départements!

Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre Journal.

07. Ardèche

Nicolas DUPUY nommé directeur délégué aux sports

Nicolas Dupuy est titulaire d'un DEA Géographie et cartographie. Il a été :
Ingénieur conseil en SIG à Dupuy Conseils (2012-2015)
Chargé de mission « sport et territoire » au Conseil départemental de l'Ardèche (2017-2022)
Il était Chef du service sport et vie associative au Conseil départemental de l'Ardèche depuis 2022.

08. Ardennes

Jean-Michel HONOCQ nommé chargé d'assistance technique en eau potable

Jean-Michel Honocq a été :
Mécanicien (2000-2001), magasinier (2001-2003), responsable de magasin (2003-2017) au Conseil départemental des Ardennes.
Il était gestionnaire de la flotte automobile au Conseil départemental des Ardennes depuis 2017.

11. Aude

Éric MANONCOURT nommé directeur général adjoint Ressources

Éric Manoncourt est titulaire d'un master management des politiques publiques à Sciences Po Paris. Il a été :
Directeur des ressources humaines (2008-2013) à la ville de Versailles et CA de Versailles grand parc.
Directeur des ressources humaines (2014-2018) au Château de Versailles.
Il était directeur général adjoint ressources humaines à la ville de Toulouse depuis 2018.

18. Cher

Béatrice JARGOIS nommée cheffe du pôle alimentation durable

Béatrice Jargois ancienne élève de l'Iut de Bourges et de la Faculté de droit d'Orléans. Elle a été :
Directrice de l'agence locale de l'énergie et du climat du Cher -2013-2020)
Elle était cheffe de projet alimentation durable au Conseil départemental du cher depuis 2020

21. Côte-d'Or

Florence GALAIS nommée adjointe au DGA Attractivité et développement durable des territoires

Florence Galais est ingénieur agronome à l'Institut National Polytechnique de Lorraine 2gro-Nancy et titulaire d'un DESS Management à l'IAE de Rouen. Elle est ancienne élève ingénieur en chef à l'INET.
Elle a été :
Chargée de l'aménagement et de l'urbanisme à Saint-Louis Agglomération (2021-2022)
Elle était directrice de l'aménagement et du développement rural à Saint-Louis Agglomération depuis 2022.

25. Doubs

Christophe DEPLAUDE nommé responsable de la mission communication interne

Christophe Deplaude a été journaliste institutionnel, rédacteur (2003-2018) au Conseil départemental du Doubs.
Il était Community manager au conseil départemental du Doubs depuis 2018.

25. Doubs

Mathilde BUTTEFEY nommée chargée de communication interne

Mathilde Buttefey est diplômée de l'Ecole supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche. Institut national des hautes études de sécurité et justice. Elle a été :
Chargée de communication (2007-2008) à l'institut des Sciences et pratique d'Éducation et de formation, Université Lyon 2.
Chargée de publication (2006-2013) au Rectorat de Besançon
Responsable de la communication académique et des relations médias (2013-2019) au ministère de l'Éducation nationale.
Elle était attachée de presse conseillère en relations médias au conseil départemental du Doubs depuis 2019.

41. Loir-et-Cher

Eliette CAILLEAUX nommée directrice adjointe développement social du territoire centre

Eliette Cailleaux a été :
Responsable des politiques institutionnelles à la Dtpjj d'Orléans (2020-2021)
Elle était directrice adjointe insertion action sociale territoriale. Responsable MDCS Blois depuis 2021.

41. Loir-et-Cher

Estelle NIEDERMEYER nommée directrice adjointe du développement social du territoire Nord

Estelle Niedermeyer est titulaire d'un diplôme d'infirmière et d'un diplôme d'État de puéricultrice. Elle a été :
Infirmière puéricultrice (2015-2018), responsable de service territorial de la PMI (2018-2023) au Conseil départemental de Loir-et-Cher.
Elle était directrice adjoint de la MDCS de Vendôme au Conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2023.

41. Loir-et-Cher

Stella GOUGIBUS nommée directrice adjointe inclusion sociale autonomie accompagnement vers l'emploi

Stella Gougibus est titulaire d'un DUT Technique de commercialisation, d'un Caferuis à l'institut du travail social. Elle a été :
Responsable du service territorial insertion au Conseil départemental de Loir-et-Cher (2021-2022)
Elle était manager de transition DGAS. Directrice adjointe MDCS Nord Loire Pays de Chambord depuis 2022.

41. Loir-et-Cher

Loup-Marie DENIS nommé chef de service accueil, évaluation, orientation

Loup-Marie Denis est diplômé Educateur spécialisé à l'Institut du travail social de Tours. Il a été :
Coordonnateur éducatif à l'association Les espaces d'avenirs (2016-2020)
Il était responsable service territorial enfance famille au Conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2020.

41. Loir-et-Cher

Hélène BOUCLET nommée chef de service inclusion sociale

Hélène Bouclet est titulaire du diplôme d'État en soins infirmiers à l'IFSI Blois et de puéricultrice à l'École de puéricultrice Croix rouge française de Tours. Elle a été :

Infirmière puéricultrice au Centre hospitalier Simone Veil de Blois (2009-2015)
Infirmière puéricultrice de PMI au Conseil départemental de Loir-et-Cher (2015-2022)
Elle était Manager opérationnel -Responsable du service territorial PMI au Conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2022.

41. Loir-et-Cher

Catherine MOREL
nommée directrice adjoint protection enfance famille

Catherine Morel est titulaire d'un diplôme de puéricultrice et d'un DUT de psychologie. Elle était :
Responsable service territorial de PMI depuis 2014 et directeur adjoint insertion sociale territoriale.
Responsable de la MDCS de Romorantin-Lanthenay au conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2018.

43. Haute-Loire

Alexandre RAMONA nommé responsable Qualité/ Méthodes

Alexandre Ramona est titulaire d'un DESS Droit public à l'Université Droit Clermont. Il a été :
Directeur adjoint de la jeunesse, de la culture et du tourisme (2010-2016), directeur adjoint jeunesse, culture, développement durable chef de pôle administratif (2016-2021) au Conseil général puis départemental de la Haute-Loire
Il était directeur financier au Sdis 43 depuis 2021.

43. Haute-Loire

Fabrice SPECQUE nommé chef adjoint au service des bâtiments

Fabrice Specque est ancien élève de l'école d'ingénieurs CESI. Il a été :
Conducteur de travaux chez Raffin SAS (2004-2008)
Conducteur de travaux à la socam (2008-2010)
Responsable bâtiments (2010-2014), chef de projets (2014-2018), responsable service bâtiment ;
Il était technicien bâtiment au Conseil départemental de la Haute-Loire depuis 2018.

48. Lozère

Romaric NAZON nommé Chargé des relations avec la presse

Romaric Nazon est titulaire d'un master 2 droit public à l'Université de Nîmes et d'un doctorat de droit public à l'Université de Montpellier. Il a été :
Chargé de travaux dirigés à l'Université de Nîmes (2020-2022)
Il était chargé des assemblées au Conseil départemental de la Lozère depuis 2022.

51. Marne

George-Philip CHARTIER nommé directeur de cabinet du président du Département

Georges-Philip Chartier est titulaire d'un master 2 Management stratégique des crise à l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI).
Il a été :
Directeur des relations institutionnelles à Safege Consulting (2006-2011)
Conseiller parlementaire (2011-2012)
Directeur de cabinet à la mairie d'Anglet (2014-2018)
Directeur relations institutionnelles à AFC Promotion (2018-2020)
Il était directeur de cabinet auprès du président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
Il est père de trois filles et marié à Maïder Arosteguy, maire de Biarritz.

53. Mayenne

Léo LESNE nommé conseiller spécial du Président

Léo Lesne est titulaire d'un master 1 sciences politiques à HEIP (Hautes Études Internationales et Politiques et d'un master 2 Sciences politiques à l'Institut catholique de Paris. Il a été :
Collaborateur parlementaire (2020-2022)
Chargé de mission puis conseiller au cabinet de la Ministre déléguée chargée de la Citoyenneté (2021-2022).
Plume d'Olivier Klein, Ministre délégué à la ville et au logement (2022)
Il était conseiller parlementaire et discours d'Olivier Klein, Ministre délégué à la ville et au logement depuis 2022.

55. Meuse

Claude GRIDEL nommé bibliothécaire, responsable du secteur ressources et diffusion

Claude Gridel est titulaire d'un DUT Sciences de l'information et des bibliothèques à l'Université de Lorraine. Il a été :
Documentaliste au Conseil départemental de la Haute-Marne. (1990-2000)
Il était chargé formation et informatisation au Conseil départemental de la Meuse depuis 2000

56. Morbihan

Stéphanie PICAUT GLOAGUEN nommée Directrice générale adjointe Éducation, culture et attractivité du territoire

Stéphanie Picaut Gloaguen est titulaire d'une maîtrise d'Histoire à l'Université de Rennes 2, et ancienne élève de l'IPAG Rennes, Administration publique. Elle a été :
Chargée de mission jeunesse(2000-2007) à la ville de Rennes.
Directrice générale des ressources humaines (2018-2020) directrice générale des ressources humaines et numériques au Conseil général puis Conseil départemental du Morbihan.
Elle était directrice Éducation, sport jeunesse au Conseil départemental du Morbihan.

66. Pyrénées-Orientales

Hélène PRUVOST nommée responsable du service logement et habitat

Hélène Pruvost est titulaire d'un DEUG Administration économique et sociale, Sciences humaines et d'une maîtrise de Sciences et techniques en gestion et développement social à l'Université de Lille. Elle a été :
Référent auprès du service départemental d'action sociale (2007-2009) puis coordinatrice du réseau CREO Vaucluse (2009-2013) au Conseil départemental de Vaucluse.
Chargée de projet (2018-2018) puis Présidente (2018-2020) de Entreprendre.pt
Chef de projet – Fondatrice à Bâton Rouge au Portugal (2018-2024)
Elle était coordinatrice du service de l'insertion et de l'emploi au conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis 2022.

70. Haute-Saône

Edwige EME nouvelle Présidente du Conseil d'administration du SDIS 70

76. Seine-Maritime

Adeline GIFFARD nommée responsable unité pilotage – insertion et action sociale

Adeline Giffard est titulaire d'un master 2, affaires publiques à l'Université Paris Dauphine.
Elle a été :
Collaboratrice de cabinet à la Ville d'Argenteuil (2012-2013)
Chargée de mission politiques de l'emploi à la Direccte Ile-de-France (2014
Collaboratrice de cabinet (2015-2017), chargée de mission auprès du directeur général des services (2017-2020) à la mairie de Chambly
Elle était cheffe de projet service public de l'insertion et de l'emploi depuis 2020.

77. Seine-et-Marne

Ludovic LAPENDRY nommé chef de service-centre des services

Ludovic Lapendry a été :
Responsable Helpdesk (2011-2015) chez Caduc
Responsable support (2016-2017) chez Aramis SI
Technicien support utilisateur (2017-2021) à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.
Responsable des systèmes d'intervention (2021-2022) à la Mairie de Lieusaint.
Il était chef de service adjoint support utilisateurs au Conseil départemental de Seine-et-Marne depuis 2022.

78. Yvelines

Karine LE MEE nommée chef de service insertion

Karine Le Mee est titulaire d'un DEASS, travail social à l'EPSS. Elle a été :
Chargée de mission insertion au Conseil départemental des Yvelines (2019-2023)
Elle était cheffe de projet insertion au Conseil départemental des Yvelines depuis 2023.

79. Deux-Sèvres

Delphine COURAPIED nommée Coordinatrice administrative et financière CPOM

Delphine Courapied est titulaire d'une licence administration et gestion des affaires générales à l'Afpa Limoge. Elle a été :
Responsable administrative puis régisseur de recettes de taxes à la Mairie de La Rochelle (2021-2016)
Responsable mission hébergements de court séjour à La Communauté d'agglomération de La Rochelle (2017-2021)
Chargée des régies de recettes puis chargée des affaires immobilières et foncières à la Mairie de La Rochelle (2021-2022)
Elle était chef de projet fonctionnel SI régies de recettes et d'avance à la mairie de La Rochelle depuis 2022.

80. Somme

Cathie DHEILLY nommée Directrice générale adjointe des solidarités et de l'insertion

Cathie Dheilly est titulaire du diplôme d'État de Conseiller en économie sociale et familiale.
Elle a été :
Conseillère en insertion RMI à la mairie d'Amiens (1994-1995).
Travailleur social (2003-2005), cadre lutte contre la précarité (2005-2009) chef de service Lutte contre les précarités (2009-2015), directeur de territoire d'action social de Montdier Santerre (2015-2017), adjointe à la Directrice générale adjointe des solidarités et de l'insertion (2018-2022) au Conseil départemental de la Somme.
Elle était directrice famille, éducation et jeunesse à la mairie de Montluçon depuis 2022.

89. Yonne

Aurélie COURSON nommée secrétaire comptable à la DPMI

Elle était chargée du suivi comptable au Conseil départemental de l'Yonne depuis 2021.

90. Territoire-de-Belfort

Estelle DIEMER nommée directrice adjointe direction du développement éducatif culturel et sportif

Estelle Diemer est une ancienne élève de Sciences Po.
Elle a été :
Joueuse de tennis professionnelle (2005-2016)
Responsable administrative de l'association Ace'Telle (2014-2017)
Enseignante Tennis (2016-2019)
Assistante de secteur puis Responsable de secteur à Domicile 90 (2020)
Chargée de mission jeunesse et sport au Conseil départemental du territoire-de-Belfort (2021-2022)
Elle était responsable de service Jeunesse, Sport et Culture au Conseil départemental du Territoire-de-Belfort depuis 2022.

90. Territoire-de-Belfort

Camille PICARD nommé Chargée d'opération mesures compensatoires

Camille Picard est titulaire d'un master 1 Biodiversité, écologie, évolution et d'un master 2 écologie et restauration des milieux dégradés. Elle a été :
Ambassadrice biodiversité de la trame verte et bleue (2019-2020) à la Ligue pour la protection des oiseaux Alpes-Côte d'Azur.
Elle était référente développeuse éducation à l'environnement et espaces naturels sensibles au Conseil départemental du Doubs depuis 2021.

91. Essonne

Nadia LAPORTE-PHOEUN nommée directrice de l'autonomie et du Gip MDPHE

Nadia Laporte-Phoeun est titulaire d'un master 2 Management public territorial à l'Université de Saclay et est une ancienne élève de l'Ecole des hautes études en santé publique. Elle a été :
Chef de service « instruction des demandes et du pôle ressources » (2008-2010) à la maison départementale des personnes handicapées du val de Marne
Directrice du Groupement d'intérêt publique (2010-2013) à la MDPH du Val de Marne
Directrice de l'autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap) (2013-2021 au conseil départemental du val de Marne.
Elle était directrice de la protection de la santé et de l'autonomie à l'ARS Nouvelle Aquitaine depuis 2022.

92. Hauts-de-Seine

Laetitia MOREL nommée chef de service Attractivité territoriale

Laetitia Morel est titulaire d'un Certificat de Manger public à Grenoble Ecole de Management et d'un master 2 en management à l'ESC Clermont Business School. Elle a été :
Chargée de mission au Ministère du Tourisme (2000-2002)
Chef de service promotion des entreprises touristiques (2003-2007), chef de projet entreprise Relations internationales (2007-2012) à la CCDI France.
Directrice des relations internationales à Montpellier Méditerranée Métropole (2013-2016)
Elle était responsable service attractivité économique à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune depuis 2022.

92. Hauts-de-Seine

Fanny LO PAPA nommée référente emploi et compétences

Fanny Lo Papa est titulaire d'un master 2 droit du travail et de la protection sociale à l'Université de Bordeaux et d'un master administration des entreprises à l'IAE de Bordeaux.
Elle a été :
Agente administrative à l'Université de Bordeaux (2014-2015)
Chargée d'étude RH à l'académie de Bordeaux Rectorat (2016-2017)
Elle était référente ressources humaines au Conseil départemental des Hauts-de-Seine depuis 2019.

971. Guadeloupe

Claire JEAN-CHARLES nommée directrice de projet

Claire Jean-Charles est titulaire du cycle de management de l'INET. Elle a été :
Vérificatrice des juridictions financières à la Cour des Comptes (2016-2018)
Directrice des ressources humaines et des moyens (2018-2021), préfiguratrice du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions déconcentrées (2019-2021) à la Préfecture de la Guadeloupe
Elle était directrice du secrétariat général de la Guadeloupe à la Préfecture de la Région Guadeloupe depuis 2021.

974. Réunion

Olivier LAVERNAY nommé Chef de projet immobilier

Olivier Lavernay est titulaire d'un master en droit, droit des collectivités territoriales à l'Université de Montpellier et d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat à l'Ecole des avocats Centre Sud. Il a été
Avocat immobilier (2014-2016) à la SELARL François-Regis Vernhet
Juriste au (2017-2021) au Conseil départemental du Vaucluse
Il était juriste à la commune du Tampon depuis 2021.

Assemblée des Départements de France

Paul-Etienne KAUFFMANN nommé conseiller éducation, culture, sport

Paul-Etienne Kauffmann est titulaire d'un master 2 Services et politiques publiques et d'un doctorat de droit à l'Université de Rouen Normandie.
Il a été :
Chargé de mission cabinet Président au Conseil général des Yvelines (2016-2018)
Directeur du développement à Cocagne (2018-2020)
Directeur général adjoint à la ville de Montesson (2020-2021)
Il était conseiller technique au cabinet du Président au conseil départemental de l'Essonne depuis 2021.

Conseil national d'évaluation des normes

Gilles Carrez, nouveau président du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)

Cnil

Marie-Laure Denis, reconduite à la tête de la Cnil

France Travail

Thibaut GUILLUY nommé directeur général de Pôle Emploi avant de prendre la la direction de France Travail

Haute Autorité de santé (HAS)

Jean Lessi a pris ses fonctions de directeur général

GROUPE DELBO PRESSE

delbopresse.com

Objectif Attractivité

40 années d'expérience au service des Territoires de France, le Groupe Delbo Presse lance sa nouvelle marque : "Objectif Attractivité " afin de répondre aux besoins grandissant de nos collectivités territoriales

Prenons rendez-vous et échangeons sur les enjeux de vos territoires

Actualités Ressources Humaines

Inquiétude des directeurs de cabinet : enjeux politique, administratif et de pouvoir

En mars dernier, le tribunal judiciaire de Paris a condamné l'ancien président du conseil départemental du Val-de-Marne et le directeur de cabinet pour détournement de biens publics (29 emplois administratifs utilisés à des fins politiques). Ils n'ont écopé « que » d'une amende car qu'il n'y avait pas eu d'enrichissement personnel.

Ce jugement pose la question des rattachements de collaborateurs au Cabinet et de ce fait, du dépassement des quotas des emplois cabinet prévus par la loi.

Car il y a là réalité du poste (s'agit-il d'un collaborateur politique, qui partage les engagements de l'élu qu'il sert ?) et le rattachement hiérarchique (DGS/DGA ou directeur de cabinet).

Pour le juge, ces emplois auraient dû être rattachés au directeur général des services ou ses adjoints.

Or il se trouve que les services presse, communication, protocole, sont souvent rattachés aux directeurs de cabinet.

Ceci pose une vraie question d'autant plus que cet aspect cabinet paraît être dans les priorités des contrôles des chambres régionales des Comptes.

Pour preuve ce récent rapport d'observations définitives de la Cour des Comptes sur la commune de Lormont (Gironde) qui souligne « *le rattachement anormal d'une trentaine d'agents au maire et à son cabinet […] les fonctions de directeur et de chef de cabinet confiées à deux agents publics, placés sur un contrat à durée indéterminée. Or, au regard de leur nature politique, elles ne peuvent être exercées que par des collaborateurs de cabinet au sens du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, dont le nombre est règlementairement limité à deux* ».

De plus cinq services administratifs dotés d'une trentaine d'agents sont rattachés au cabinet du maire, et non au directeur général des services. Ces choix d'organisation exposent la commune à des risques de poursuites pénales.

La Cour des Comptes recommande donc de « *placer l'ensemble des services rattachés au maire et à son cabinet sous l'autorité du DGS* [et de] *placer les agents qualifiés aujourd'hui de chef et de directeur de cabinet sur des emplois de cabinet…*

Chacun connaît des exemples de collectivités où des collaborateurs ont un rôle politique auprès des élus.

Il existe aussi des collaborateurs politiques rattachés aux services.

Tout cela explique l'inquiétude d'un certain nombre de directeurs de cabinet.

Dans la lutte sourde, discrète et assez fréquente entre DGS et dir' cab, des DGS s'évertuent à montrer les risques encourus à leur Président ou Maire avec l'espoir de récupérer un peu plus de pouvoir et de rogner les ailes d'un cabinet un peu trop présent à leur goût !

Compte Épargne Temps

Les agents territoriaux peuvent cumuler 10 jours de plus sur leur CET en 2024 Décret n° 2024-15 du 9 janvier 2024 portant modification du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

11. Aude

La présidente Hélène Sandragné se sépare de sa DGS, Catherine Mahieu

Elle s'en explique par la volonté de « donner une nouvelle impulsion politique à mi-mandat. » Un nouveau DGS devrait être nommé en août de cette année.

26. Drôme

Un outil conversationnel basé sur l'intelligence artificielle

Afin d'enrichir et de fluidifier les échanges entre les Drômois et le Département, la collectivité a mis en place un outil conversationnel qui intègre l'intelligence artificielle générative sur son site internet.
L'intelligence artificielle (IA) se déploie dans de nombreux domaines, dont les services publics. La Drôme n'échappe pas à cette tendance.
Poser une question à cet outil conversationnel peut désormais faire gagner du temps dans la recherche d'informations concernant tous les domaines et activités du Département (horaires des services départementaux, démarches administratives, offres d'emplois, événements locaux...). Développée en lien avec une société lyonnaise, cette solution répond à un engagement du Plan de mandat 2023-2028 de dématérialiser l'intégralité des demandes pour un accès usager en continu, et ainsi contribuer à rendre la collectivité proche, accessible et innovante. La mise en place de cet outil conversationnel représente un budget d'environ 10 000 €/an pour le Département.

De l'attractivité à l'attachement, un nouveau paradigme pour le marketing territorial

Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication.

Et si le travail d'un marketeur territorial ne s'achevait pas au moment où de nouveaux venus débarquent ? Et s'il commençait, au contraire, justement à cet instant, histoire de démontrer que l'expérience qui va venir sera conforme aux argumentaires déployés ? Et s'il convenait de tenter d'enraciner les nouveaux venus après les avoir attirés, voire les habitants aussi ? Et si, après « l'attractivité », il convenait maintenant de viser « l'attachement » ?

Au commencement était la compétitivité. Et puis, au fil du temps, premier changement de paradigme, on est passé de la « compétitivité » à « l'attractivité ». Mais avec toujours un seul objectif, faire venir. Entendre : attirer des « richesses », matérielles ou immatérielles, dont les territoires estiment avoir besoin et qu'ils souhaitent mettre au service de toutes leurs composantes.

De leur côté, certains territoires ont constaté des départs. Alors, ils ont ajouté un deuxième objectif, faire rester. Cette fois, il était surtout question de retenir.

Pour d'autres encore, et peut-être les confinements des années 20 ont-ils précipité les choses, il est apparu qu'il existait une cible qui avait moins besoin d'être convaincue que d'autres : les anciens du territoire partis faire leur vie ou leur carrière ailleurs, mais qui avaient envie de revenir. On s'est fixé ainsi un troisième objectif : faire revenir.

Mais, pour toutes ces cibles, il est sans doute temps de prendre conscience qu'un quatrième objectif doit être dorénavant suivi : faire s'attacher.

En effet, c'est certainement la qualité de l'expérience réelle vécue qui va être décisive pour enraciner durablement habitants, nouveaux venus ou nouveaux revenus. Pour le dire très simplement, la question est maintenant de savoir comment faire en sorte que l'on se sente bien, que l'on se sente « chez soi » ? En somme que l'on soit heureux et que l'on ait envie de se poser, de s'attacher. C'est, à mes yeux, un deuxième changement de paradigme indispensable.

Alors, comment proposer des expériences de vie qui vont fidéliser sur le long terme ? Et s'il fallait regarder à la fois du côté de l'immatériel et à la fois du côté des habitants et de leurs propres initiatives ?

En décembre 2023, le collectif La Fabrique Spinoza a publié l'étude « Territoires heureux : approches et pratiques pour des territoires et des modes de vie heureux ». Pour faire très court, je vais juste reprendre quelques mots : «[La crise sanitaire] a renforcé des tendances en cours comme la quête de sens, de nature, de liens, ou de modes de vie réinventés. Les territoires peuvent y répondre de multiples manières, via des atouts autant immatériels que matériels, au point de façonner une Expérience de Territoire.

Ils peuvent tout d'abord combler une partie du vide existentiel, en nourrissant un besoin d'appartenance, et d'identité. […] Ensuite, le besoin de liens exacerbé par la crise sanitaire trouve une réponse sur les territoires. Ils foisonnent pour les créer. Ils émanent parfois du folklore [...], d'événements [...], de l'accueil des nouveaux arrivants […] ou résultent de l'histoire […] »

Ainsi, l'objectif de l'attractivité des territoires doit donc maintenant s'orienter résolument vers l'attachement et s'appuyer sur ce qui, en fait, est certainement le terreau le plus fertile, les habitants eux-mêmes, les valeurs qu'ils incarnent et leur multiples initiatives.

C'est donc reconnaître que, définitivement, la puissance d'attraction d'un territoire ne doit pas s'estimer seulement au travers du prisme des discours publics promotionnels, aussi professionnels soient-ils.

Elle doit s'estimer aussi à la hauteur des femmes et des hommes qui formeront, peut-être plus qu'ailleurs, une communauté active, ouverte, qui ne considérera pas l'autre comme une menace, mais bien comme une opportunité.

Une communauté qui va réellement incarner un « vivre ensemble » séduisant et attachant, qui va développer l'hospitalité plus que l'accueil, comme le sentiment d'appartenance, des liens sociaux et qui favorisera des opportunités, pour chacun, de trouver sur le territoire en question sa raison d'être et le sentiment de se sentir, enfin, à sa place.

Illustration : (c) Nicolas Green - Unsplash

MIEUX CONNAITRE SON TERRITOIRE
Le Loiret vu par les Loirétains

Le Département du Loiret a lancé une enquête, afin d'en savoir plus sur la perception du Département et les attentes de ses habitants. Entre le 27 novembre et le 2 décembre 2023, 800 Loirétains ont été contactés par l'institut de sondages IFOP. Les résultats de cette enquête témoignent d'un bilan satisfaisant à mi-mandat et d'une bonne connaissance et reconnaissance de l'échelon départemental par la population.

Marc Gaudet
Président du Conseil
départemental du Loiret

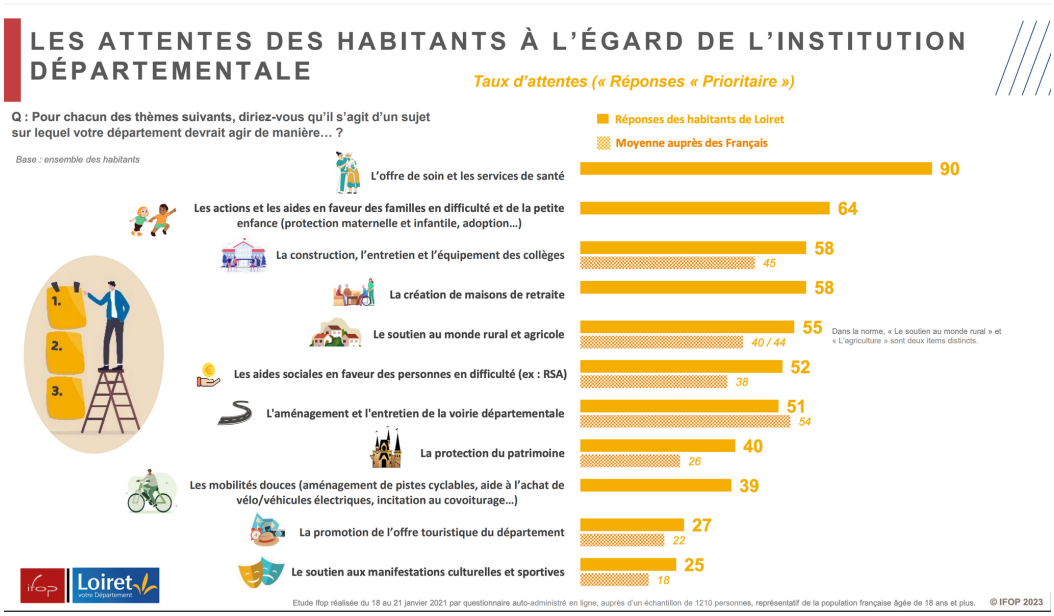

Le département, une collectivité appréciée de ses habitants
Les habitants du Loiret ont, dans l'ensemble, une bonne image de leur territoire et de leur collectivité.

Les résultats du sondage indiquent en effet que 70 % d'entre eux sont attachés à leur département contre 65 % au niveau national. Ce niveau d'identification est également supérieur à celui observé pour la Région Centre-Val de Loire (68 %), ainsi que pour les intercommunalités (49 %). Le département du Loiret est donc, aux yeux de ses habitants, l'acteur le plus reconnu à l'échelon local, derrière les communes (73 %).

Cette identification forte se remarque également par la reconnaissance de 82 % des personnes interrogés du gentilé « Loirétain », adopté il y a 11 ans, et qui permet d'unifier chacun des habitants du territoire dans une même identité.

Cette image positive du territoire Loirétain est également mise en lumière lorsque 89 % des sondés répondent que le Loiret est un territoire où l'on vit agréablement, avec de multiples atouts, tels que son attractivité touristique et surtout son dynamisme économique.

Les actions du département sont reconnues par ses habitants
Ce sondage témoigne également de la bonne connaissance des sondés vis-à-vis des compétences de la collectivité départementale.

Par les résultats de ce sondage, c'est l'action du Conseil départemental du Loiret qui est reconnue par les Loirétains, qui pour 81 % d'entre eux, se disent pleinement satisfaits des actions menées. Le très bon score des thématiques environnementales et culturelles souligne cette vision.

Le Département est qualifié d'efficace, de moderne et d'innovant par plus de 60 % du panel.

Des attentes exprimées par les Loirétains
Par rapport aux attentes de la population Loirétaine, 90 % d'entre eux souhaiteraient que le département agisse encore plus en matière d'offre de soins et d'accès à la santé, le Loiret étant un territoire très touché par la problématique de désertification médicale.

Bien que ce ne soit pas une compétence directe exercée par la collectivité, le département du Loiret se montre volontariste sur cette question avec le soutien à la construction et l'extension de Maisons de santé pluridisciplinaires et les aides à la primo-installation de professionnels.

La collectivité a également soutenu la création du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans qui a ouvert ses portes en octobre 2023.

Le Département a récemment mis en place en décembre 2022 un plan d'action Priorité Santé pour accompagner massivement les étudiants en médecine par des bourses en échange de 5 ans de pratique dans le Loiret. Pour attirer de nouveaux médecins dans le Loiret, une équipe est désormais dédiée au sein du Conseil départemental, Cap Loiret santé, pleinement dédiée à l'accueil, le guidage et l'accompagnement des nouveaux médecins et de leur famille.

Une collectivité et sa population tournées vers l'avenir du territoire
Préparer l'avenir du territoire, c'est aussi ce que la collectivité entreprend, avec son soutien à la création d'un nouveau campus universitaire en centre-ville d'Orléans, à hauteur de 20 millions d'euros. Ce futur campus permettra d'accueillir en plein cœur de ville, près de 4 200 étudiants sur les 18 000 m2 de bâtiments. Cette action est soutenue par 90 % des sondés.

L'enquête réalisée nous apprend également que 86 % des personnes interrogées sont favorables au développement de la production d'énergies renouvelables dans le Loiret. Le Département, qui veut être un acteur majeur de la transformation écologique et énergétique à l'échelle territoriale, a créé en 2022 une société d'économie mixte sur les énergies renouvelables, dénommée « Loiret Energie ». Elle associe le Département et des partenaires financiers privés, afin de contribuer au développement et à la production d'énergies renouvelables, tout en valorisant le patrimoine foncier et immobilier départemental.

Enfin, 60 % des Loirétains souhaitent que l'action départementale se poursuive telle qu'elle est menée actuellement. Ce sondage aura donc permis au Département du Loiret de pouvoir cibler les axes forts de son action et plus précisément les attentes de sa population, à savoir l'inquiétude à l'égard de l'accès aux soins ainsi que la réponse au vieillissement de la population et la question des EHPAD.

Notons que l'Institut Quorum peut vous proposer une enquête du même type dans votre département. Contacter Le Journal des Départements.

Actualités
Attractivité Territoriale

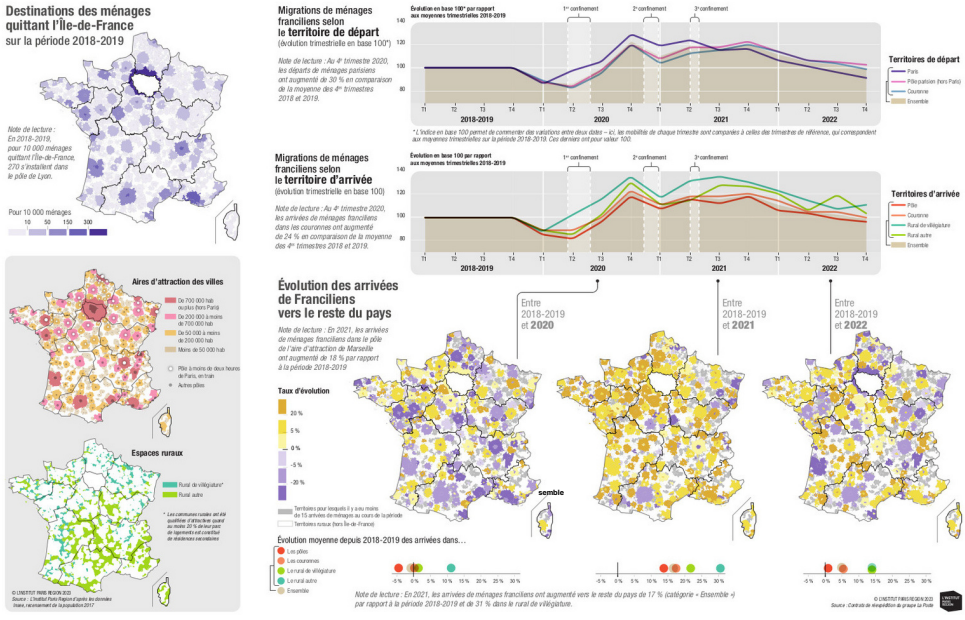

Dynamiques de mobilité résidentielle depuis Paris : Impact de la crise du logement et tendances Post-Covid

Il s'agit d'une histoire racontée, colportée et qui semble s'installer comme une réalité : les Parisiens fuient la capitale pour s'installer dans des territoires ruraux et cela depuis la crise du Covid. Mais qu'en est-il réellement ?

La crise sanitaire a effectivement joué un rôle dans l'évolution des mouvements de population hors de la région parisienne. Contrairement à l'idée répandue d'une "fuite massive", une analyse approfondie de l'Institut Paris Région révèle que la pandémie a plutôt catalysé la concrétisation de projets familiaux qui, autrement, auraient probablement conduit à un départ ultérieur de la région.

Les données de réexpédition de La Poste, compilées par l'Institut Paris Région, dessinent un tableau complexe des déménagements depuis Paris. Le premier semestre 2020, marqué par les confinements, a freiné les déménagements, mais la tendance s'est inversée au second semestre, avec une augmentation significative au quatrième trimestre par rapport à la période pré-crise. En 2021, cette dynamique se poursuit, avec une croissance de 17 % par rapport à la moyenne des années 2018-2019.

L'idée d'un "exode inversé" vers les campagnes est toutefois qualifiée de "mythe" par les analystes. Seuls un déménagement sur dix en dehors de la région concerne une commune rurale. Les espaces ruraux et les villes moyennes, bien que connaissant une augmentation notable des arrivées de Franciliens (17 % en 2020-2021), ne créent pas de bouleversement, mais plutôt un rééquilibrage subtil par rapport aux grandes aires urbaines et aux espaces périurbains.

La préférence manifeste pour la maison individuelle avec jardin, déjà présente avant la pandémie, s'est confirmée et accentuée pendant la crise, selon les conclusions de l'analyse. Les aires d'attraction des villes petites et moyennes, en particulier dans le quart nord-ouest de la France ainsi que sur une partie du littoral atlantique et méditerranéen, enregistrent une dynamique positive. Les très grandes aires urbaines, bien qu'attirant un quart des arrivées, ne sont pas aussi dynamiques, exception faite de quelques villes telles que Rennes, Marseille, Grenoble, Montpellier et Lille.

Malgré ces dynamiques, les centres urbains demeurent la destination privilégiée des déménagements (représentant 53 % du total). De nombreux Franciliens optent pour quitter la région tout en maintenant leur emploi, avec une forte augmentation du télétravail passant de 20 % à 43 % entre 2020 et 2022. Les départs vers la couronne de l'aire d'attraction de Paris située hors Île-de-France augmentent de 6 %, capturant 7 % des départs franciliens.

Certains individus adoptent également le statut de "navetteurs", oscillant entre Paris et des communes plus éloignées, utilisant le réseau ferré pour faciliter leurs déplacements. Depuis début 2022, cependant, l'augmentation des départs s'érode, n'étant plus que de 5 % sur l'ensemble de l'année.

Les taux d'intérêt à 20 ans ayant doublé en un an, la conjoncture immobilière laisse présager une baisse significative de la mobilité résidentielle.

Cette baisse de la mobilité résidentielle s'accompagne de réflexions sur les aspirations à quitter la région. Bien que ces aspirations demeurent fortes, les analystes estiment que les départs ne maintiendront probablement pas le niveau élevé atteint en 2021. Ainsi, la pandémie a accéléré la concrétisation de projets de familles qui auraient probablement quitté la région à plus long terme.

Analyse Approfondie des Dynamiques Résidentielles

Les espaces ruraux ont été au cœur des changements démographiques, enregistrant une augmentation significative des arrivées de Parisiens. Cette tendance a créé un réajustement, plutôt qu'un bouleversement majeur, dans la dynamique des départs de la région parisienne. Les villes de moins de 50 000 habitants ont également été témoins d'une augmentation des arrivées, signe d'une préférence croissante pour le résidentiel. Cependant, leur part dans les départs n'a augmenté que modestement, passant de 15 % à 16 % en 2021.

La pandémie a consolidé et amplifié les dynamiques existantes, confirmant une préférence accrue pour les aires d'attraction des villes petites et moyennes, principalement dans le quart nord-ouest de la France et le long du littoral atlantique et méditerranéen. Toutefois, cette tendance s'étend désormais à toute la moitié sud du pays. En contraste, les très grandes aires urbaines, bien qu'attirant un quart des arrivées, montrent une dynamique moindre, à l'exception de quelques villes phares.

La demande croissante pour les maisons individuelles avec jardin, déjà perceptible avant la pandémie, a été renforcée pendant cette période. Les pôles urbains continuent d'être la destination privilégiée des déménagements, représentant plus de la moitié du total. Cependant, la part d'actifs en télétravail a considérablement augmenté, incitant de nombreux Franciliens à choisir des déplacements tout en conservant leur emploi.

Les départs vers la couronne de l'aire d'attraction de Paris située hors Île-de-France ont connu une augmentation de 6 %, captant 7 % des départs franciliens. Certains ont embrassé le mode de vie de "navetteurs", jonglant entre Paris et des communes plus éloignées grâce au réseau ferré. Néanmoins, depuis début 2022, l'augmentation des départs s'érode, reflétant une conjoncture immobilière en mutation.

Actualités Collèges, Jeunesse

10. Aube

Édition 2024 du guide Aube Sup

Rédigé et édité par le Département de l'Aube, cette 36e édition recense toutes les formations et études supérieures dans l'Aube.

Ce guide a pour vocation de permettre aux élèves et aux étudiants de bien préparer leurs choix de poursuite d'études.

Il précise ainsi les conditions d'admission, le programme détaillé des formations, mais également les débouchés, les dates de journées portes ouvertes...

Le guide Aube Sup est distribué aux élèves de Terminale des lycées publics et privés de l'Aube.

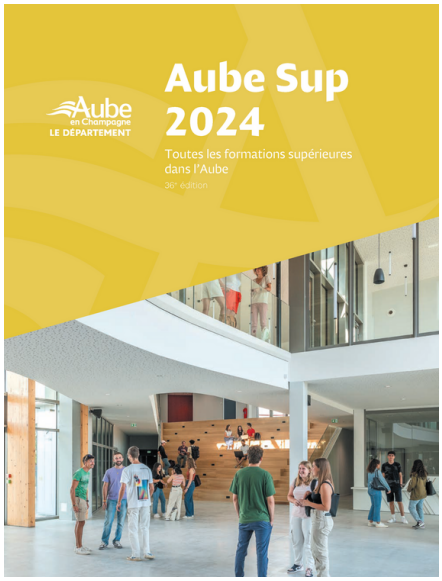

17. Charente-Maritime

Édition 2024 du guide Aube Sup

Dans le cadre de son Plan Jeunesse, le Département de la Charente-Maritime se mobilise pour encourager les collégiens de 6e à la pratique du sport, en leur offrant un sac de sport aux couleurs de la collectivité et de leur collège. L'opération « Sac de sport » est l'une des mesures « Sport & Culture » de la plateforme départementale : plan-jeunesse17.fr dédiée aux Charentais-Maritimes âgés de 9 à 29 ans.
Au total 7 815 sacs éco-responsables seront distribués en janvier aux élèves de 6e des 61 collèges publics et privés de la Charente-Maritime.

33. Gironde

Premiers diplômés de l'école de cuisine du Département

Pour conclure leurs 18 semaines de formation, dix agents du Département se sont vu remettre un diplôme leur ouvrant de nouvelles opportunités professionnelles. Cette école interne, portée par des valeurs d'engagement et de soutien, a pour vocation le développement et l'évolution de carrière de ces agents grâce à la formation continue qu'elle propose.

À l'issue de ces 18 semaines, les dix apprenants ont reçu un titre professionnel de cuisinier et pourront postuler au sein de la collectivité pour débuter leur carrière dans ce métier.

Afin d'appuyer les priorités du Département dans ce secteur, les diplômés ont été sensibilisés à l'utilisation de produits frais, au développement des circuits courts et à l'utilisation de produits bio dans les collèges, dont 24 sont labellisés établissements bio-engagés.

Le succès de cette première session, réalisée en partenariat avec le GRETA-CFA Aquitaine, conforte la pertinence de cette école expérimentale et des futures formations à venir.

86. Vienne

Mon Stage 3e

Il s'agit de la plateforme du Département pour faciliter les recherches de stage des élèves Accessible à tous les élèves de 3e dans les collèges publics de la Vienne, la plateforme Mon Stage 3e permet d'accéder à toutes les offres de stage du département via l'Espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse (ENEJ) et de candidater en ligne.

La plateforme Mon Stage 3e facilite la mise en relation des collégiennes et collégiens de 3e avec les entreprises et organisations de la Vienne. Le stage d'observation est une étape cruciale dans la construction de leur parcours professionnel.

Conscient des difficultés pour certains élèves de trouver un stage, le Département propose une plateforme de stage pour accéder en quelques clics aux offres de stages géolocalisées, faire sa candidature en ligne, et remplir les conventions.

91. Essonne

Le Département favorable, dans le principe, à l'expérimentation de la tenue unique à l'école

François DUROVRAY, président du Département de l'Essonne, et Jérôme BERENGER, Vice-président en charge des collèges et de la réussite éducative, ont ainsi déclaré :

« Nous estimons qu'un vêtement commun, plutôt qu'un uniforme, serait de nature à renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté au sein des établissements, en même temps qu'il pourrait contribuer à lutter contre les phénomènes de harcèlement et stigmatisation scolaires, sur lesquels le Département est particulièrement mobilisé.

Nous demeurons, toutefois, lucides. Cette mesure peut améliorer le climat scolaire mais ne peut être l'arbre qui cache la forêt. L'essentiel est la lutte contre l'échec scolaire et l'élévation du niveau, ce qui justifie de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens.

Si le Département de l'Essonne souhaite prendre part à cette expérimentation, l'État doit aussi assumer cette réforme et ses financements de même que ses missions premières ».

« Les tribunes se succèdent et deviennent des tribunaux. »

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France.

Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias.

Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

La rédaction : Quelle est l'actualité dans le domaine de la communication politique ?
Cécile DELOZIER : J'observe deux tendances dans la communication : une certaine atonie dans la communication locale et une certaine hystérie dans la communication nationale ! Si la période des vœux des élus est un exercice rituel chaque année, elle ne doit pas être affadie par une lassitude générée par la répétition. Il incombe aux élus de renouveler leur expression et de profiter de ces rencontres pour redonner du sens à leur mandat.

LR : Comment peuvent-ils faire ?
CD : La période est difficile compte tenu que nous sommes au milieu du mandat des conseillers départementaux et que c'est, par nature, un moment de moindre motivation . Tandis que les élus en début et fin de mandat sont dopés par les campagnes , ils sont parfois en manque d' énergie quand les échéances électorales sont assez éloignées. L'approche des élections municipales (2 ans, c'est très court) peut être un levier de motivation fort quand on sait qu'elles conditionnent naturellement les résultats sur les cantons deux ans plus tard.

LR : La présentation des vœux n'est pas forcément un moment très politique .
CD : Oui et… non ! Oui, car il ne s'agit pas de politiser ces moments amicaux outre mesure et que le meilleur moyen de faire de la politique, c'est de dépolitiser son propos au sens où il vaut mieux s'extraire des gue-guerres locales et mettre l'intérêt général à sa place, c'est-à-dire en première place. L'esprit de concorde doit dominer ces présentations de vœux. Et pourtant … Pourtant, il est nécessaire de ne jamais oublier ses objectifs politiques. Tout élu qui l'oublie le paie très cher. Être élu, c'est être en campagne permanente. Avoir la possibilité d'agir pour son territoire nécessite d'avoir le pouvoir. Quiconque a des idées pour sa ville, son département ou son pays doit être en mesure d'exprimer sa vision en étant aux commandes et en ayant gagné les élections. Pardonnez-moi ces évidences, mais je rencontre trop de personnes aux prétentions louables mais que le manque de pragmatisme confinerait au statut de doux rêveur. La présentation des vœux doit donc être un moment privilégié pour renouer avec le sens de son mandat et l'efficacité de son action. Tout ceci demande du dynamisme et de l'énergie.

LR : Voyez-vous cette dynamique à l'œuvre à l'échelle nationale ?
CD: Je vois surtout une parole débridée et inconséquente. J'avais récemment évoqué les silences … éloquents. Je veux maintenant parler d'une mise en scène simpliste de la parole publique qui me paraît croissante en ce moment.

Il s'agit des tribunes. Plusieurs tribunes ont marqué l'actualité. Celle en soutien à Depardieu. Puis celle contre… Depardieu.

Puis on a assisté aux dénis de signatures : « j'ai signé mais je regrette ». Enfin, un collectif de 1200 poètes quasi inconnus se liguent contre Sylvain Tesson nommé parrain de la manifestation du Printemps des poètes. Comment analyser ces prises de parole ? Ces tribunes se substituent à la justice.

La question centrale me paraît être le destinataire voulu de ces tribunes. A qui s'adressent-t-elles? Les signataires des tribunes sur Depardieu s'adressent-ils à leur public?…comme s'ils voulaient convaincre les spectateurs de continuer à aller voir leur film en attestant de leur bonne conduite morale.

Au fond, chacun a ses raisons. Et les medias ont la leur : l'audimat ! Ces tribunes et contre-tribunes sont du pain béni pour eux. Du pathos, de la haine, de la vengeance, des réglements de compte… Dans les médias, il s'agit d'une véritable mise en scène de la parole. Le système médiatique oppose et catégorise mais à aucun moment, il émet un raisonnement, une argumentation sur les sujets traités qui sont complexes. La nature même des pourvoyeurs d'informations n'invite pas à la nuance ou à la pensée.

Les tribunes se succèdent et deviennent des tribunaux. Le spectacle médiatique fait le reste : il oppose, caricature les uns, les autres.

Dans le cas de la tribune contre la nomination de Sylvain Tesson, il ne restera que pas ou peu de débats de fond mais , pour finir sur une note positive, il restera une sacrée publicité pour le Printemps des poètes !

Il s'appelait Georges…
…Et voulait arrêter d'emmerder les français !

Article de

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal,
Conseiller régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Episode 5 : Persan.

On savait Georges Pompidou amateur éclairé d'art contemporain, esthète et bon vivant. Autant de qualités qui ont fait de lui le plus atypique des présidents de la Ve République. On découvrira plus tard qu'outre une intelligence supérieure et une profonde humanité, **l'homme possédait des qualités littéraires exceptionnelles.** Ses écrits, lettres ou simples notes sont empreints d'une finesse et d'une acuité rares. Qu'il s'agisse de ses pensées intimes occupées en grande partie par sa femme Claude ou de ses souvenirs en politique, la plume du Président est d'une virtuosité indéniable.

Les portraits qu'il a dressés de ses alliés ou adversaires politiques offrent un témoignage unique sur les dessous du pouvoir et plus généralement, sur l'Histoire avec un grand H.

Une histoire intimement liée à celle de Charles de Gaulle, que Pompidou a côtoyé pendant de nombreuses années. A ce sujet, il livre des anecdotes qui en disent long sur la personnalité du Général et sur les relations qu'entretenaient les deux hommes. Ainsi cette passe d'armes décrite par Pompidou.

Après le putsch des généraux en Algérie la question de l'exécution du général Jouhaud est à l'ordre du jour. De Gaulle est pour. Son premier ministre s'y oppose refusant de signer le décret d'application. Extrait : **« Dans ce cas il faudra me remettre votre démission. Bien mon général. »** Le dialogue s'arrêta là. Mais, à la stupeur du Général devant la réponse de son Premier ministre, il sut qu'il avait gagné.

Il devait ainsi lui dire plus tard : « Entre deux inconvénients, votre démission et la grâce de Jouhaud, j'ai choisi le moindre ».

Cette relation faite d'admiration et de respect entre un Président et son Premier ministre, Georges Pompidou ne l'a pas partagée avec son propre chef de gouvernement, **Jacques Chaban-Delmas qu'il décrit comme narcissique et « enfantin »**, lui laissant le soin de tout décider et préférant soigner son « image de marque ».

Au fil des pages et des anecdotes, Georges Pompidou livre une vision, une expérience de la politique et plus généralement, de la vie pleine de lucidité et d'humour jusqu'à cette ultime boutade.

Moins d'une semaine avant sa mort et alors que les candidats à sa succession se disputent déjà sa dépouille, Georges Pompidou a cette petite phrase : **« J'ai le ferme espoir d'embêter encore tout le monde »**.

Ce qui est sûr, c'est que 50 ans après son décès, le Président Pompidou continue de passionner.

Des bancs du lycée d'Albi à l'Elysée, nous avons ainsi eu accès à un résumé en 500 pages inédites de lettres, notes et portraits, à **près d'un demi-siècle de la vie intime, amoureuse, familiale et politique** de celui qui gouverna la France avant de la présider de 1969 à 1974.

Mais d'abord, pour saisir la variété de ces écrits, cette mise en bouche : août 1928, Georges Pompidou, 17 ans, écrit à son condisciple Robert Pujol : **« Mon vieux, parle-moi de toi et de ce que tu fais ; moi, je cours, je pêche, chasse avec fureur ; je deviendrai un athlète si je continue. Mais le grec et le latin passent un peu au bleu. D'où le courroux paternel…**

Janvier 1930, à propos d'une jeune fille : **« Si tu l'avais vue au théâtre en robe du soir, elle était merveilleuse. Elle a un chic très personnel, un corps divinement souple, ferme, voluptueux (...) je souffrirais de ne pas la posséder. »**
Mars 1943, toujours à l'ami Pujol : **« Pauvre France ! Il faudra un effort énorme pour la rétablir... quel boulot après la guerre... »**

Septembre 1952, au Général de Gaulle : **« Mon instinct me dit que vous n'avez pas le droit d'abandonner la France à sa décadence... »** Juillet 1968, réflexion sur sa fonction de Premier ministre : **« En politique, le but n'existe pas ou plutôt s'éloigne au fur et à mesure qu'on croit avancer. »** Automne 1968, note intime : **« Rien, tout au long de ma vie, ne m'a plus importé que ma femme... »**

La palette multiple de ce livre qui court sur près d'un demi-siècle, montre la vivacité de l'esprit et de la plume de Georges. Ces quelques extraits choisis font partie d'une galerie de portraits rédigés par le chef de l'État quelques mois avant sa mort. Ignorant si les « circonstances », autrement dit sa maladie, lui permettraient d'aller au bout de ses Mémoires, il a utilisé quelques loisirs durant la période électorale de 1973 pour dire comment il voyait certains hommes politiques.

« Si ces textes devaient être publiés un jour tels quels, il faut savoir qu'ils ont été écrits au courant de la plume et qu'il s'agit là d'un premier jet, qu'on ne me reproche donc pas les faiblesses de forme. Je revendique par contre la sincérité de mes jugements. On les trouvera sévères, mais n'est-ce pas leur intérêt ? Chacun de mes personnages saura faire valoir ses qualités et n'a nul besoin de moi pour cela.

Et puis, il faut bien le dire, quand on occupe la première place, on est surtout sensible aux lacunes et aux faiblesses des hommes qui vous aident et de ceux qui vous combattent ou aspirent à vous succéder. »
Extraits :

Le grand prédécesseur : Charles de Gaulle

De Gaulle était né pour les grandes aventures. Lorsqu'il eut terminé le premier tome de ses Mémoires de guerre, il nous le remit, à Malraux et à moi, pour que nous le lisions. Puis il nous convoqua, ensemble, et nous demanda « si cela valait la peine d'être publié ». Je laissai à Malraux le soin de répondre. Puis j'osai une remarque : il me semble, dis-je, que dans le récit du départ pour Londres et de l'appel, on ne sent pas assez le moment où le Général de Gaulle est devenu l'homme du 18 Juin.

Le récit rapporte les faits. Mais à quel moment s'est fait en vous, mon Général, le changement, à quel moment avez-vous senti que, désormais, vous incarniez la France ? Le Général me répondit : « Pour vous dire la vérité, depuis toujours. » Parole où certains verront la preuve d'un immense orgueil, mais où je vois le signe de la prédestination.

Le challenger : François Mitterrand

Comment peindre quelqu'un que je ne connais pas ? Je ne puis formuler que des impressions liées à son comportement physique et politique. L'homme est intelligent, calculateur mais aussi, me semble-t-il, aventureux, orateur inégal mais souvent brillant, surtout dans l'attaque. Il a sans aucun doute assez de ressort pour ne jamais se décourager et pour rétablir inlassablement une situation personnelle dégradée.

L'éventuel successeur : Jacques Chaban-Delmas

Au moment où j'écris ces lignes, la carrière de Jacques Chaban-Delmas est probablement loin d'être terminée. Vingt-six ou vingt-sept ans de vie parlementaire n'empêchent pas qu'il soit plus jeune que moi et, peut-être, mon successeur à l'Elysée. C'est, d'autre part, quelqu'un que je connais peu. Si nous nous sommes vus bien souvent, au fil des années, ce fut toujours dans le cadre de l'action politique et aucune intimité ne s'est créée entre nous.

Mais cela même a une signification, qui traduit la différence, pour ne pas dire l'opposition de nos tempéraments. Jacques Chaban-Delmas se veut jeune, beau, séduisant et sportif. […] Il est malheureusement de ces hommes politiques (j'en connais peu d'autres) qui à longueur de semaines ne se préoccupent que des éditoriaux d'une douzaine de journalistes trop heureux d'être pris au sérieux, ce que je n'ai jamais fait et dont ils m'en ont toujours voulu.

L'intérimaire : Alain Poher

Je ne sais ce qu'il adviendra de ce personnage, mais j'ai rarement rencontré quelqu'un de plus dissimulé, de plus tortueux, de plus assoiffé d'honneurs et prêt à tout pour les obtenir. Son hypocrisie, durant l'intérim de 1969, était odieuse. Bien décidé à se présenter dès le premier jour, il a joué le rôle du brave homme arraché, malgré lui, à sa tranquillité avec l'impudeur de celui qui sait que l'opinion est dupe des apparences. Son attitude de père noble, au-dessus des mesquineries et des compromissions politiciennes, dissimule un sens aigu de ses intérêts. Quel interprète il aurait fait du rôle de Tartuffe !

Chapeau Georges !

Actualités culture, sport et tourisme

Ambitions touristiques pour 2024

Lors du deuxième sommet Destination France, Emmanuel Macron et Bruno Le Maire ont, devant les responsables touristiques, affirmé vouloir maintenir la première place de la France dans le domaine touristique et créer une offre décarbonée pour devenir, à l'horizon 2030, la première destination durable au monde. Ils souhaitent atteindre les 100 millions de visiteurs, un record absolu.

2024 va bénéficier de plusieurs événements importants : le quatre-vingtième anniversaire des débarquements en Normandie et en Provence, les Jeux olympiques et paralympiques, les 150 ans de la naissance de l'impressionnisme ou le Sommet de la francophonie.

Pour atteindre ces objectifs, le Président a indiqué plusieurs actions, au-delà des crédits importants consacrés à l'attractivité : simplifications, comme dans le domaine du travail, de la formation, de l'orientation ou de l'attractivité pour répondre aux difficultés de recrutement dans ce secteur. Il évoque aussi les nouvelles technologies, le virtuel pour booster les visites de lieux touristiques.

Rappelons que le tourisme, ce sont 2 millions d'emplois et environ 7,5 % du PIB français.

Vacances de Noël 2023/ 2024 Satisfaction globale des destinations. La montagne au sommet.

Les vacances de Noël 2023/24 s'achèvent sur un bilan très satisfaisant puisque près de 3 destinations sur 5 annoncent une progression de leur fréquentation au regard des vacances de Noël 2022/2023. Les destinations de montagne ont particulièrement performé avec une augmentation de la fréquentation pour 86 % d'entre elles.

Sur cette période ont cohabité des séjours à la semaine et des week-ends prolongés à la faveur des journées du 25 décembre et du 1er janvier qui étaient des lundis cette année (vs des dimanches l'an dernier). En outre, la période comptait une journée de moins que l'année précédente (rentrée scolaire le mardi 3 janvier) et a débuté, du fait du calendrier, plus tardivement qu'en 2022/23 pour se situer très proche de la journée de Noël.

Selon les résultats du dispositif Flux Vision Tourisme (observant l'ensemble des déplacements tous motifs confondus), le nombre de nuitées des touristes français, sur la période, s'élève à près de 70 millions.

La montagne se démarque nettement

La montagne, privilégiée en termes de réservation à cette période de l'année, a tiré son épingle du jeu avec un taux d'occupation de 82 %, en progression de + 9 % par rapport à l'année dernière (source : ANMSM, Atout France et France Montagne), à nuancer (à la hausse ou à la baisse) selon le type d'hébergement et les stations.

Dans une moindre mesure, les espaces urbains et littoraux sont une majorité à constater une croissance de leur fréquentation (pour respectivement 62 % et 58 % des destinations répondantes).

Le constat est plus mitigé pour les espaces ruraux qui sont 47 % à progresser et 28 % à avoir égalé les résultats de l'an dernier (1 répondant sur 4 étant en retrait sur ce secteur).

Une clientèle en demande d'activités

Les destinations interrogées notent une forte demande d'activités de la part des familles. En effet, les Français ont été particulièrement friands des animations liées à Noël ou au Nouvel An : marchés artisanaux, feux d'artifice, parades…Ils ont également plébiscité les visites de patrimoine et d'artisanat.

Par ailleurs, on note des réservations de dernière minute fréquentes ainsi que de nombreux courts séjours.

Le niveau de dépenses reste une préoccupation majeure pour les destinations, la clientèle étant toujours très attentive à son budget.

02. Aisne

Lancement de la marque Aisne 2024

Il s'agit de marquer les différents événements prévus dans le domaine sportif qui vont se dérouler durant l'année 2024, et notamment avec la 58e étape du relais de la flamme, le 17 juillet 2024.

Huit équipements sportifs du département ont postulé pour être retenus comme Centres de préparation aux Jeux :

10. Aube

Prix départemental aux jeunes musiciens et danseurs. 34 jeunes récompensés

Dans le cadre de sa politique en faveur de la musique, le Conseil départemental de l'Aube apporte son soutien à l'ensemble des écoles de musique, quel que soit leur statut et leur taille : associatives, municipales et intercommunales, conservatoires.

C'est ainsi que le Département a créé le Prix départemental aux jeunes musiciens pour récompenser et encourager les élèves méritants issus de ces écoles de musique. C'est également une reconnaissance du travail accompli par leurs professeurs, une reconnaissance également de l'effort soutenu que leur allouent les communes.

En 2023, 34 jeunes musiciens et danseurs sont lauréats dans différentes disciplines (flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, percussions, violon, piano, guitare … et également la danse). Ils ont été sélectionnés au vu de leurs résultats lors d'examens officiels au cours de l'année scolaire 2022-2023.

15. Cantal

Résidence départementale

La Résidence départementale « Territoires imaginés » avec le Collectif Or Normes, est mise en œuvre par le Service développement culturel et patrimoine du Conseil départemental du Cantal, co-organisée avec les Territoires cantaliens et structures de programmation.

Les artistes du Collectif Or Normes, choisis pour cette aventure humaine et artistique, qui va se déployer pendant trois ans sur le sol cantalien, vont aller à la rencontre des habitants et des publics avec des propositions inventives et participatives.

26. Drôme

Accès à l'enseignement artistique.

Le Département a fait évoluer son Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques.

La nouvelle feuille de route 2023-2028 a été présentée aux écoles de musique et aux conservatoires.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale, ce schéma s'articule autour de deux axes : mettre en place un enseignement artistique de qualité et innovant, et permettre un accès aux enseignements et pratiques artistiques pour tous les Drômois. `

Le Département maintiendra un fort soutien aux structures, à hauteur de 4,5 M€ sur 6 ans, soit environ 130 € par élève. Afin de consolider la situation financière des écoles de musique associatives fragilisées depuis la crise sanitaire, les aides de fonctionnement pour ces structures ont été recalculées et augmentées.

Une nouvelle aide est mise en place pour l'acquisition d'instruments de musique, avec une enveloppe de 120 000 € sur 6 ans.

Avec ce Schéma, l'ambition est d'accroître le nombre d'élèves inscrits de + 8,5 %, pour d'atteindre 6400 élèves d'ici 2028.

29. Finistère

Enclos paroissiaux.

Le Département porte la candidature des enclos paroissiaux à l'UNESCO ! Le comité de pilotage portant cette candidature sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO s'est réuni pour faire le point sur l'avancement du projet.

À l'initiative de cette démarche, le Département souhaite valoriser le patrimoine culturel et historique unique du #Finistère, et créer des opportunités de développement économique pour les communes concernées.

33. Gironde

Exposition sur l'eau.jusqu'au Dimanche 30 juin

Le Domaine de Certes et Graveyron à Audenge accueille une exposition sur l'eau.

Suivez le parcours surprenant de l'eau : de sa naissance cosmique à son arrivée sur Terre ; de son omniprésence dans l'apparition et l'évolution de la vie, de la façon dont elle nous accompagne de manière si intime et indispensable ; de la nécessité de la préserver pour l'avenir des générations futures. Un voyage surprenant au fil de l'eau....

L'exposition, originaire du muséum de Toulouse, sera ponctuée de plusieurs temps forts tels que la journée mondiale de l'eau en mars et des risques, submersions et inondations en juin.

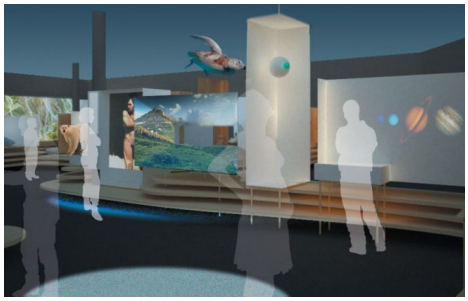

45. Loiret

Bonne fréquentation pour les monuments appartenant au Conseil départemental.

Château de Sully-sur-Loire : 72.350 visiteurs meilleure fréquentation depuis 1992

Château de Chamerolles : 41.000 entrées (+12 % par rapport à 2022.)

Château de Gien : 16.859 entrées en 2023, (+ 9 % par rapport à 2022.)

Musée de la Résistance et de la Déportation de Lorris : 6.995 visiteurs (+ 22 % par rapport à 2022)

69. Rhône

Trophée "Mom'arts" Le musée et sites gallo-romain récompensé pour son implication auprès des adolescents

L'association Môm'Art (Loi 1901) a pour but d'aider les musées, les muséums, les sites culturels à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles.
Elle invite les musées à signer une charte des bonnes pratiques au musée.

Môm'Art remet chaque année des trophées qui récompensent une institution culturelle qui a signé la charte d'engagement de l'association et qui s'inscrit dans une démarche d'accueillir au mieux les familles et les enfants.

Le jury, composé de familles et de personnalités, d'auteurs, d'illustrateurs jeunesse, de journalistes et de parents, a retenu les critères suivants qui ont fortement contribué à distinguer le musée :

- Qualité de la programmation à destination des adolescents,
- Visio-guides avec parcours adapté,
- Stages de fouilles archéologiques pour les jeunes,
- L'espace lecture avec un fonds adolescent,
- Tutos gallo : média ludo-pédagogique.

81. Tarn

Exposition au musée départemental du textile

Du 05 juillet au 13 octobre 2024, le Département du Tarn accueillera au musée départemental du Textile à Labastide-Rouairoux une exposition sur l'évolution du vêtement sportif dans différentes disciplines (tennis, cyclisme, natation.)

Afin de nourrir cette exposition, le service de la Conservation des musées va utiliser des prêts de vêtements sportifs conçus dans le Tarn (Benne, fabrication de la chemise en laine Everest, tricotages tarnais, Jersey créations, Tasot textiles technique...).

LA FRANCE AU DÉFI DE SES TERRITOIRES

DE LA GÉOGRAPHIE AU VOTE DES CITOYENS

d'Olivier Vassal

Ingénieur agronome de formation, consultant, Olivier Vassal se définit comme un « praticien des territoires ». Battant en brèche les idées reçues ; il met ses compétences en matière de géographie et d'analyse quantitative au service d'une lecture renouvelée de ces derniers destinée au plus grand nombre.

Le livre d'Olivier Vassal se veut comme une recherche sur les territoires et leur typologie. Il ne nie pas la fracture habituellement utilisée entre la France périphérique et les métropoles, entre cette France qui perd et celle qui gagne, mais il veut aller plus loin.

Après trente ans à travailler sur les territoires, à compiler, analyser les chiffres, mais aussi rencontrer les habitants, il pousse à une réflexion sur la logique démocratique.

Pour lui, en effet, « il est impossible de s'intéresser à notre démocratie sans s'intéresser à la question des territoires et il est impossible d'aborder la question des territoires sans la mettre en perspective de notre fonctionnement démocratique. »

Alors dans cet ouvrage il cherche à apporter une réponse aux interrogations suivantes :

Est-il possible de fabriquer une typologie des territoires qui puisse rendre compte de leur diversité, servir de base à une interprétation rigoureuse de leur évolution et être utile pour comprendre les événements qui s'y nouent ?

Comment mettre au point une mesure non biaisée de la fragilité qui restitue aussi fidèlement que possible la situation des territoires sur le plan économique, démographique et géographique ?

Cette typologie des territoires peut-elle servir de base à une analyse sociologique de l'état de la société française et notamment de matrice explicative aux résultats des échéances électorales qui se sont succédé depuis vingt ans ?

Autant dire que ce livre représente un moyen de mieux comprendre notre pays, sa diversité et son évolution.

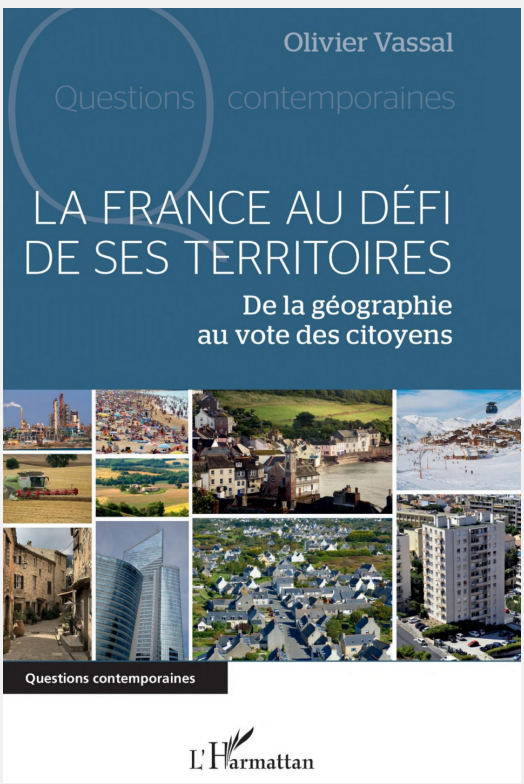

Démarches qualité : progrès ou asphyxie ?

de Laurent Barbe

Est consultant au cabinet CRESS spécialisé dans les politiques publiques d'action sociale (www.cabinetcress.fr) et les domaines de la protection de l'enfance, l'insertion, l'action sociale, le handicap. Il enseigne en Sciences de l'Éducation à l'Université de Nanterre, en formation continue au CNAM de Paris et auprès des cadres de l'action sociale.

L'ouvrage analyse le développement du questionnement sur la qualité au sein du secteur social et médico-social. Illustré par de nombreux exemples, il montre à la fois la nécessité d'une réflexion sur une notion utile mais vague.

S'il pointe des aspects positifs des démarches observées, il critique l'inadaptation de certains outils et démarches (dont l'évaluation de la qualité mise en œuvre par la HAS) qui asphyxient les professionnels et contribuent à une démoralisation du secteur qui fait l'actualité.

Considérant la centralité de la question de la qualité dans les évolutions à mettre en œuvre, il propose différentes pistes conceptuelles et de méthode pour la travailler de manière adaptée aux spécificités de l'action sociale et de ses missions et pour qu'elle associe véritablement les professionnels comme les personnes accompagnées.

La réflexion concerne les Conseils Départementaux comme pilotes de l'action sociale financeurs obligés des contrôles qualité exigés par la HAS (notamment pour le domaine de la protection de l'enfance). Elle peut aussi être utile pour les réflexions et démarches mises en place dans leurs services. L'auteur plaide ainsi pour que la réflexion sur la qualité favorise un travail d'intelligence collective, ne soit pas vécue comme une contrainte bureaucratique « de plus » mais comme vraiment au cœur du métier à la fois difficile et passionnant de l'action sociale dans toute sa diversité.

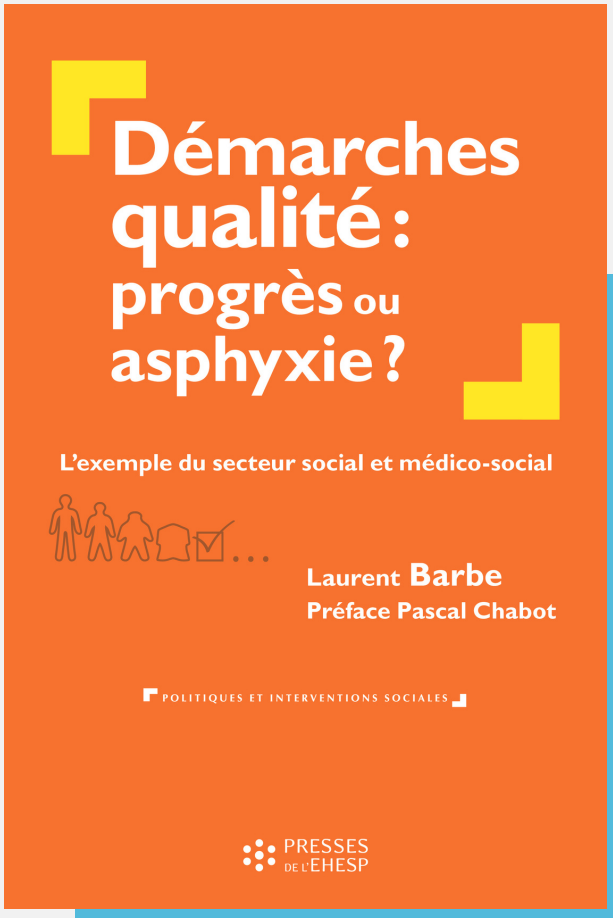

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT

Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat

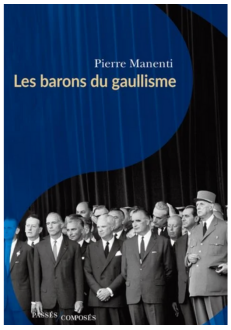

Les barons du Gaullisme, par Pierre MANENTI

L'histoire du gaullisme pourrait s'apparenter à celle d'un seul homme, tant le personnage est flamboyant. Seulement voilà, le Général avait ses généraux, à la fois ambassadeurs de sa parole, conseillers de l'ombre, négociateurs, connus sous le nom de " barons du gaullisme ". A l'origine au nombre de cinq (Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Jacques Foccart, Roger Frey et Olivier Guichard), ils ont animé et dirigé la vie politique de la droite de 1947 à 1995, lui donnant deux Premiers ministres, agissant en faiseurs de roi lors des élections et en gardiens de la mémoire face à Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing puis Jacques Chirac.
Leur histoire traverse ainsi le XXe siècle. Ces seigneurs ont parfois élargi leur cercle, ainsi aux anciens Premiers ministres Maurice Couve de Murville et Pierre Messmer, mais aussi à des figures comme André Malraux, Albin Chalandon, Pierre Mazeaud. A travers une série d'archives inédites, mais aussi des entretiens avec les derniers contemporains de la période, Pierre Manenti brosse le portrait de ces hommes de l'ombre, questionnant à travers eux les méthodes politiques du général de Gaulle, ses combats mais aussi son legs.

L'accélération de l'histoire, par Thomas GOMART

Agression de l'Ukraine par la Russie en 2022, menace répétée de la Chine sur Taïwan, attaque d'Israël par le Hamas en 2023, réarmement global depuis une décennie : l'Europe assiste en spectatrice médusée à la dégradation de son environnement géostratégique. Pour nous préparer aux prochains chocs, Thomas Gomart analyse l'interconnexion des conflits.
Une double accélération géopolitique et géoéconomique est à l'oeuvre sur fond de rivalité croissante sino-américaine, de rapprochement sino-russe, de renforcement de l'OTAN et d'émergence politique du « Sud global ». L'auteur pointe le danger de ces zones pivots où se concentrent les échanges vitaux : les mers de Chine avec ses flux de microprocesseurs dans le détroit de Taïwan, la péninsule arabique et son trafic continu d'hydrocarbures, la Méditerranée orientale où transite le blé. Il s'attache à relier les trajectoires simultanées de la Russie, de l'Iran et de la Corée du Nord, à travers lesquels se combinent trois crises nucléaires potentielles.
Face à l'accélération, les Européens se retrouvent de plus en plus seuls. Il est temps pour eux d'éprouver leur volonté d'agir et leur capacité à rester dans l'histoire. Cela commence par un exercice de lucidité. En seront-ils capables ?

Eisenhower, le chef de guerre devenu Président, par Hélène HARTER

Dwight Eisenhower (1890-1969) a marqué son époque comme peu d'hommes. Général cinq étoiles, homme du Jour J, chef de guerre, président des États-Unis, il a été l'un des acteurs majeurs de l'histoire américaine mais aussi internationale, de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1960.
En 1945, à la tête d'une coalition sans précédent, il a réussi cinq débarquements – en Afrique du Nord, en Sicile, en Italie, en Normandie et en Provence – qui lui ont permis de libérer la France et l'Europe occidentale et d'obtenir la reddition de l'Allemagne nazie. Cinq ans plus tard, en 1950, alors que le monde est entré en guerre froide, Ike est choisi par les responsables occidentaux pour mettre sur pied les forces armées de l'Otan.
Dwight Eisenhower a aussi été un homme d'État, le 34e président des États-Unis (1953-1961), qui a dirigé une Amérique sûre de son American Way of Life, de sa superpuissance économique, politique et militaire et qui incarne par excellence le temps du « siècle américain ». Sa présidence a été rythmée par des crises de politique étrangère, dont celle de Suez en 1956, mais les États-Unis ont connu avec lui huit années de paix, une situation qui ne se reproduira plus avant les années 1990.
En s'appuyant sur l'historiographie militaire et politique la plus récente, mais aussi sur des archives familiales, Hélène Harter nous fait découvrir, pour la première fois en français, une figure modérée et populaire de l'histoire américaine.

Au coeur du chaos, par Patricia ALLÉMONIÈRE

Grand reporter de guerre à une époque où les hommes occupaient le terrain, Patricia Allémonière décide que sa passion pour le métier ne l'empêchera pas d'avoir un enfant. En 1993, elle accouche et repart presque immédiatement en Bosnie. Désormais, elle devra assumer, d'un côté, les combattants, les victimes, les sans-voix qu'il faut rencontrer, filmer, faire témoigner et, de l'autre, éduquer une petite fille qui grandit souvent loin de sa mère.
Cette recherche constante d'équilibre entre absence et présence, entre horreur et douceur, est au coeur de ce magnifique témoignage de femme engagée dans le bruit et la fureur du monde. Bosnie, Kosovo, Algérie, Rwanda, République démocratique du Congo, Iran, Afghanistan, Irak, Syrie, Yémen... aux souvenirs, aux rencontres, à la peur et parfois à l'espoir, s'ajoutent au coeur du chaos les pensées d'une mère éloignée de son enfant.
Commence alors un échange téléphonique qui va durer plus de vingt ans. Un livre puissant et bouleversant qui résonne comme un cri du coeur.

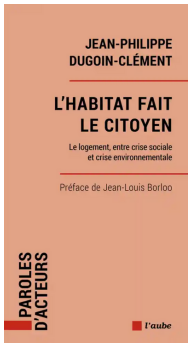

L'Habitat fait le citoyen, par Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le logement est l'espace dans lequel chacun d'entre nous passe le plus clair de son temps, l'espace qui nous construit, conditionne nos réussites comme nos échecs et fait de nous ce que nous sommes. Il est en outre celui auquel nous consacrons une part majeure de nos dépenses. D'un côté, nous vivons une profonde crise sociale, où les plus fragiles risquent de ne plus pouvoir se loger dans des conditions décentes, de l'autre, nous faisons face à une urgence écologique qui nous oblige à prendre des mesures drastiques pour préserver notre avenir. Les opposer systématiquement est absurde, irresponsable et stérile, alors que nous avons tout à la fois le pouvoir et le devoir d'améliorer le quotidien des Français. Si nous ne voulons pas vivre assis sur une bombe sociale à retardement, chacun doit avoir accès à un logement lui permettant de se construire une belle vie, car, au fond, c'est le logement qui fait le citoyen. Tel est le constat dressé par Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy et Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France en charge du logement.

Livres

France 2024
Actualités et données clés

ÉDITION LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Transformation écologique, inflation, conflits internationaux, réforme des retraites, système éducatif, réindustrialisation, justice, souveraineté alimentaire, mix énergétique, préparation des Jeux Olympique Paris 2024, et bien d'autres sujets encore sont au cœur des préoccupations des Français.

En 24 thèmes et 70 questions, France 2024 vous apporte les informations objectives, factuelles et chiffrées indispensables pour comprendre ce qui fait l'actualité et les débats d'aujourd'hui et pour réussir examens et concours.
Édition La Documentation française.

GROUPE DELBO PRESSE

delbopresse.com

Objectif Attractivité

40 années d'expérience au service des Territoires de France, le Groupe Delbo Presse lance sa nouvelle marque : "Objectif Attractivité " afin de répondre aux besoins grandissant de nos collectivités territoriales

Prenons rendez-vous et échangeons sur les enjeux de vos territoires

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

Cérémonie D'OR

Septembre 2024

Candidatez dès maintenant

www.delbopresse.com

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

ÉVÉNEMENT

Face au défi pressant de la pénurie médicale, le Journal des Départements, organise avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et la Ville de Vendôme :

LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS

TERRITOIRES DE SOLUTIONS

Date : Jeudi 13 juin

Lieu : Le Minotaure à Vendôme (à seulement 42 minutes de Paris par TGV)

GROUPE DELBO PRESSE · LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS · LOIR&CHER Notre département · VENDÔME · MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ